

Bulletin du Conseil communal

N° 20



Lausanne

Séance du 12 juin 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 12 juin 2018

20^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 12 juin 2018, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Sommaire

Ordre du jour 920

Première partie..... 929

Communications

Démission de M. Gianni John Schneider de la Commission des finances et du Conseil communal..... 929

Démission de M^{me} Véronique Beetschen de la Commission intercommunale des taxis 930

Demandes d'urgence de la Municipalité, séance du Conseil communal du 12 juin 2018..... 930

Communications - Dépôts

Question écrite de M. Louis Dana « Quelles contreparties pour les riverains des axes impactés par des reports de trafic dus aux chantiers routiers ? » 939

Question écrite de M. Bertrand Picard « Question écrite concernant le stationnement des véhicules de livraison sur la place de La Sallaz »..... 939

Question écrite de M^{me} Sophie Michaud Gigon « Question écrite concernant le budget pour les travaux de l'avenue du Grey »..... 939

Postulat de M^{me} Marie Thérèse Sangra et consorts « Pour mettre fin à la pénurie de logement pour la faune ailée de nos villes ! » 939

Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts « Mieux protéger les policières et policiers »..... 939

Postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue » 940

Motion de M. Henri Klunge et consorts « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle » 940

Postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » 940

Postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs » 940

Interpellation de M. Louis Dana et consorts « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la ville ? » 940

Interpellation de M. Denis Corboz « Deal de rue : état de la situation » 940

Interpellation de M^{me} Sandra Pernet et consorts « Deal de rue : et que fait-on pour notre jeunesse ? » 941

Interpellation de M. Johann Dupuis et consorts « Gestion du deal de rue : la municipalité n'apprend-elle donc rien de ses erreurs passées ? » 941

Interpellation de M. Xavier Company et consorts « Mais où s'arrêtera donc Tamedia ? » 941

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts « Fragilisation de la situation des taxis : quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne ? »..... 941

Interpellation de M ^{me} Sara Gnoni et consorts « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi »	941
Election du Bureau 2018-2019	
Election de la présidence du Conseil pour 2018-2019	942
Questions orales	944
Comptes de l'exercice 2017	
Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »	
Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement	
Préavis N° 2018/16 du 26 avril 2018	951
Deuxième partie	962
Crédits supplémentaires pour 2018 (1re série)	
Préavis N° 2018/18 du 3 mai 2018	970
Interpellation urgente de Mme Sandra Pernet et consorts : « Deal de rue: et que fait-on pour notre jeunesse? »	
Développement	972
Réponse de la Municipalité.....	972
Interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « Gestion du deal de rue : la municipalité n'apprend-elle donc rien de ses erreurs passées ? »	
Développement	976
Réponse de la Municipalité.....	980
Discussion	897

Ordre du jour

- A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES**
 - 1. Communications
 - 2. Election du Bureau 2018-2019.
- B. QUESTIONS ORALES**
- C. RAPPORTS**
 - R47. Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRÉSIDENT).
 - R49. Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.): « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).
 - R50. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.): « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).

- R52. Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- R60. Postulat de M^{me} Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.
- R64. Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- R65. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THÉRÈSE SANGRA.
- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R67. Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). ANDRÉ MACH.
- R68. Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R70. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.
- R71. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R72. Pétition de Mme et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO).
- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M^{me} Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- R75. Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). PHILIPP STAUBER.

- R76. Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (SCS, SE). BERTRAND PICARD.
- R78. Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- R79. Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI. (RAPPORT DE MINORITÉ : JOHANN DUPUIS)
- R80. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- R81. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R84. Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- R86. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO)
- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M^{me} Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). ELIANE AUBERT.
- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R93. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu ». COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R94. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 ». COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! ». (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R99. Rapport-préavis N° 2018/04 « Réponse au postulat de Mme Florence Germond "Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial" » (EJQ/SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.

- R102. Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- R103. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- R104. Pétition de M^{me} Edna Chevalley (109 sign.) : « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet > Croisettes ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (ROBERT JOOSTEN).
- R105. Rapport-préavis N°2018/09 : Politique agricole urbaine : des balcons aux champs - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts "Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois" - Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts "Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois" - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts "Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine" - Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et consorts "Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne". (LEA). ALAIN HUBLER.
- R106. Rapport-préavis N° 2018/16 : Commune de Lausanne – Comptes de l'exercice 2017 - Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts " Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables " – Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). COMMISSION DES FINANCES (STEPHANE WYSSA).
- R107. Préavis N° 2018/18 : Crédits supplémentaires pour 2018 - 1^{re} série. (FIM). COMMISSION DES FINANCES (GIANNI-JOHN SCHNEIDER).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI53. Postulat de M^{me} Sara Soto : « Art urbain, pour une géographie des sites dédiés ». (18^e/22.05.18). (CD/FIM/EJQ) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI54. Postulat de M^{me} Latha Heiniger : « Fondation Idée-sport : L'activité physique non compétitive au service de la sociabilisation et de la participation dès le plus jeune âge ». (18^e/22.05.18). (SCS) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI55. Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (18^e/22.05.18). (CD/SE) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI56. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (18^e/22.05.18).(LEA/EJQ). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT18. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2^e/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2^e/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3^e/19.9.17) [CD]. DISCUSSION.

- INT37. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/27.12.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5^e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16^e/21.3.17) [CD/08.02.18]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8^e/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10^e/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? ». (11^e/30.01.18) [SE/01.03.18]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4^e/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5^e/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6^e/14.11.17) [FIM15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? ». (12^e/13.02.18) [CD/22.03.18]. DISCUSSION.
- INT57. Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3^e/19.9.17) [FIM/29.03.18]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6^e/14.11.17) [SE/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT60. Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT61. Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4^e/03.10.17) [SCS/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT62. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD/26.04.18]. DISCUSSION.

- INT63. Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11^e/30.01.18) [EJQ/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT64. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11^e/30.01.18) [CD/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT65. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13^e/06.03.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT66. Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13^e/06.03.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT67. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non, mais allô ? ». (16^e/24.04.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT68. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? » (16^e/24.04.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 26.6.18 (18 h et 20 h 30), 28.8.18 (de 18 h à 20 h), 11.9.18 (18 h et 20 h 30), 18.9.18 (18 h et 20 h 30), 2.10.18 (18 h et 20 h 30), 9.10.18 (18 h et 20 h 30), 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : Marlène Voutat

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 14.11.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- 5.12.17 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- 5.12.17 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des cryptomonnaies à Lausanne ». (LEA). SANDRA PERNET.
- 16.1.18 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/58 "Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines. Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution »" (LEA, FIM). VALENTIN CHRISTE.
- 30.1.18 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.

- 30.1.18 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». (SCS/CD). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 06.3.18 Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! ». (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRÉ MACH.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STÉPHANE WYSSA.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CÉLINE MISIEGO.
- 06.3.18 Préavis N° 2018/03 : « Politique d'accessibilité universelle ». (EJQ, CD, SE, SCS, LEA, FIM, SI). ANTONELA VONLANTHEN.
- 24.04.18 Rapport-préavis N°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- 24.04.18 Rapport-préavis N°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- 24.04.18 Préavis N° 2018/11 : « Rues vivantes » Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic – Demande de crédits réalisation. (FIM). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/12 : Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » (EJQ). ALICE GENOUD.
- 24.04.18 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- 24.04.18 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- 08.05.18 Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit "Pont de Fenil" à St-Légier. (SE). YVAN SALZMANN.

- 22.05.18 Préavis N° 2018/13 : Assainissement et rénovation du collège St-Roch - Demande de crédit d'étude. (EJQ/LEA). ALAIN HUBLER.
- 22.05.18 Préavis N° 2018/14 : Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy.(SE). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 22.05.18 Préavis N° 2018/15 : Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA).(CD). LATHA HEINIGER.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus » . (FIM/EJQ). SARA GNONI.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! » . (FIM/CD). AXEL MARION.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une stratégie et un plan d'action communal en matière de recherche de co-financement des infrastructures sportives ». (SCS). ALAIN HUBLER.
- 22.05.18 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville ». (SE). JEAN-LUC CHOLLET.
- 22.05.18 Pétition de M. Antoine Thalman et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat! ».(FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 12.06.18 Préavis N° 2018/17 : Projet de construction d'un bâtiment sis à l'avenue des Boveresses 31a et 31b futurs, dans une démarche de Société à 2'000 watts. Démolition du parking souterrain ECA n° 15'999 pour la construction d'un immeuble comprenant 60 logements à loyer régulé, une école enfantine, une unité d'accueil pour écoliers, une ludothèque, deux abris PCi ainsi qu'un parking semi-enterré de 125 places pour voitures et dix places pour deux-roues - Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 7'378 en faveur de la société coopérative Logement Idéal. (CD/EJQ/LEA). ELIANE AUBERT.
- 12.06.18 Postulat de M^{me} Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ». (EJQ).
- 12.06.18 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier ». (FIM).
- 12.06.18 Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! ». (FIM).

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.

- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20°/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3°/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 31.10.17 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5°/31.10.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10°/16.01.18) [SCS] DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10°/16.01.18) [CD] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11°/30.01.18). [FIM] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11°/30.01.18). [CD] DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12°/13.02.18) [SE]. DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12°/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13°/06.03.18). [LEA/CD]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14°/20.03.18). [SE]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14°/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 08.05.18 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16°/24.04.18) [EJQ/FIM]. DISCUSSION.
- 22.05.18 Interpellation de M. Ilias Panchard : « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? ». (17°/08.05.18). [LEA/SIL]. DISCUSSION.
- 22.05.18 Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17°/08.05.18). [LEA/CD]. DISCUSSION.
- 12.06.18 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier ». (18°/22.05.18). [SE]. DISCUSSION.
- 12.06.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? ». (18°/22.05.18). [FIM]. DISCUSSION.

Première partie

Séance

Membres absents excusés : Mme Denis Corboz ; Mme Anne Devallogny ; M. Daniel Dubas ; M. Philippe Ducommun ; M. Guy Gaudard ; Mme Line Golestani Droël ; M. Sébastien Kessler ; M. André Mach ; M. Pedro Martin ; M. Philippe Mivelas ; M. Fabrice Moscheni ; M. Johan Pain ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; M. David Rädler ; Mme Marie-Thérèse Sangra.

Membres absents non excusés : M. Jean-Pascal Gendre ; M. Mathieu Maillard ; M. Nicolas Tripet.

Membres présents 82

Membres absents excusés 15

Membres absents non excusés 3

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Ouverture de la séance

La présidente : – Je vais ouvrir cette 20e séance du Conseil communal. Il y a à mes côtés le nouvel huissier que je vais vous présenter, c'est M. Hervé Petit qui a commencé chez nous le 1^{er} juin et qui nous accompagnera j'espère de nombreuses années. Bienvenue à vous et j'espère que vous lui réserverez un bon accueil.

Je passe tout de suite aux communications.

Communication

Démission de M. Gianni John Schneider de la Commission des finances et du Conseil communal

La présidente donne lecture de la lettre suivante :

Madame la Présidente du Conseil communal de Lausanne,

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission permanente des Finances,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues,

Je vous informe que c'est pour des raisons d'ordres privées, mais surtout familiales que je vais démissionner, en cours de législature, du Conseil communal et de la Commission permanente des Finances pour la rentrée de fin août 2018. Je serai là jusqu'à la pause d'été.

Chers collègues vous m'avez témoigné votre confiance au sein du plénum et dans la Commission permanente des finances. Je me suis engagé à fond, comme dans tout ce que je fais; cornaqué, il est vrai, par des personnalités d'expérience pour lesquelles je voue une vive reconnaissance. J'ai grandi avec mes collègues tout au long des séances du Conseil communal et de la Commission permanente des Finances. Il m'a fallu choisir, j'ai choisi. En effet, je vais devoir être disponible à tout moment pour ma famille.

Moi qui habituellement jongle avec les lettres, j'ai dû me confronter aussi aux chiffres. C'est plus austère pour moi. Mais je l'ai fait. Et maintenant que les préavis, motions, postulats et chiffres n'ont presque plus de secrets pour moi, je vais quitter le CC et la

COFIN. Un(e) brillant(e) camarade au sein du Groupe PSL, prendra ma place, après l'été 2018, au CC et dans la Commission permanente des Finances. Je m'en réjouis.

Je citerai une phrase de Jean Cocteau « je vous quitte, mais je resterai avec vous en pensée ». Je vous remercie, Madame la Présidente du Conseil communal, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, ainsi que le bureau du conseil et je vous prie de croire, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

La présidente : – M. Schneider est rentré au Conseil communal le 28 novembre 2000, il a siégé jusqu'au 31 décembre 2006 et il est donc revenu le 11 décembre 2014 pour nous quitter d'ici quelques jours. Et je vous retourne votre citation M. Schneider « vous nous quittez, mais vous resterez avec nous en pensées ». Bon vent à vous.

Communication

Démission de M^{me} Véronique Beetschen de la Commission intercommunale des taxis

La présidente donne lecture du courriel suivant :

Monsieur le Secrétaire,

Par la présente je vous informe de ma démission de la commission intercommunale des taxis, effective le 25 juin 2018.

Je vous remercie d'en prendre bonne note et vous adresse mes meilleures salutations

La présidente : – Je n'ai plus de communication, M. le Secrétaire je vous passe la parole.

Communication

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Je vous informe tout d'abord que vous avez le programme 2018/19 de l'OCL à disposition sur la tablette en bois à côté des scrutateurs.

Les communications du Bureau tout d'abord. Vous avez reçu un courrier du 5 juin concernant le calendrier des séances du Conseil communal en 2019.

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité, séance du Conseil communal du 12 juin 2018

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse la demande de traitement prioritaire suivante pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Rapport-préavis N° 2018/09 – LEA : Politique agricole urbaine : des balcons aux champs. Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Pour une

meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois ». Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts. « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine ». Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts « Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne »

Motif : La motivation de cette demande résulte de la nécessité de réaliser plusieurs projets urgents dans les fermes de la Ville. Ceci pour garantir le développement des projets nécessaires à la viabilité de l'activité agricole. D'autre part, l'étude de faisabilité pour une conversion de la culture des vignes du Lavaux en agriculture biologique devient aussi urgente, sachant que l'équipe en charge des vignes applique déjà de nombreuses pratiques liées à l'agriculture biologique qui nécessitent rapidement un accompagnement afin de garantir la qualité du produit.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Séance du Conseil communal du mardi 12 juin 2018 - demande de traitement prioritaire

Madame la Présidente,

Les membres de la Commission 43 demandent à ce que le rapport-préavis 2018/04 « Réponse au postulat de Mme Florence Germond : Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial » soit traité prioritairement lors de l'une des séances du 12 juin ou 13 juin.

Motif : Les membres de la Commission espèrent que si le rapport-préavis est adopté avant les vacances les mesures proposées puissent être mises en place pour la rentrée.

En effet le Rapport-préavis précise dans le point 10. Aspects financiers: « Il est difficile de mesurer les incidences financières puisqu'il s'agira de saisir les opportunités ou les projets qui seraient proposés. La Municipalité demande pour mettre en oeuvre les propositions précisées ci-dessus, de fixer une enveloppe de CHF 350'000.- d'augmentation maximale du budget du Service d'accueil de jour de l'enfance d'ici à la fin de l'année 2021 dont CHF 300'000.- pérennes et 50'000.- ponctuels sur trois ans dès septembre 2018. »

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission 43

Madame Claude Nicole Grin

Présidente de la commission

Communication

Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 3 mai 2018, la Municipalité a décidé, d'une part, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et, d'autre part, de faire procéder au bouclage de certains autres. Vous trouverez en annexe le détail de ces opérations.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question n° 12 de M. Romain Felli, déposée le 6 mars 2018 « Remous chez TP pub : quelles conséquences pour les tl ? »

Lausanne, le 17 mai 2018

Rappel

« L'entreprise genevoise TP pub (anciennement TPG publicité) a repris, depuis 2017, la commercialisation de la publicité pour le compte des tl. La presse nous apprenait il y a quelques jours le départ du directeur de cette entreprise. Officiellement, selon Le Temps, la raison en est un désaccord stratégique avec le conseil d'administration présidé par Mme Céline Amaudruz, conseillère nationale.

Le journal rapporte cependant aussi une année 2017 « difficile » sur le marché lausannois, et des divergences importantes sur la manière de gérer « plusieurs créances ouvertes ». La direction aurait ainsi renoncé à récupérer des sommes en espèces ».

S'en suivent les questions suivantes :

- 1. Quel est le bilan tiré à ce stade de l'accord passé par les tl avec TP pub pour la commercialisation de la publicité ?*
- 2. Les tl sont-ils impliqués dans la gestion de l'entreprise TP pub ou de sa filiale vaudoise ?*
- 3. La situation de TP pub est-elle problématique ?*
- 4. Les tl risquent-ils de subir des conséquences négatives de la situation évoquée précédemment, notamment quant à leurs recettes publicitaires ?*

Contexte, objectif et approche

Les charges annuelles des tl s'élèvent CHF 260 millions. Les collectivités publiques participent à la couverture de ces dernières pour un montant de CHF 148 millions, alors que les recettes transport se montent à CHF 84,6 millions. Avec 112 millions de voyageurs en 2017, la valorisation des domaines publicitaires tl représente un potentiel de recettes conséquent et intéressant pour l'entreprise qui permet de diminuer la part des coûts à financer par les collectivités publiques, principalement les communes.

Les tl ont ainsi pour objectif d'optimiser leurs recettes publicitaires tout en respectant le confort des voyageurs, les préoccupations des collectivités et l'environnement de travail de leurs collaborateurs. Dans ce cadre, les tl valorisent depuis de nombreuses années leur parc de véhicules (intérieur et extérieur) et leurs stations (m1, m2). Il n'est pas prévu d'étendre l'emprise publicitaire d'autres éléments que ceux mentionnés ci-dessus, comme par exemple le site web des tl ou leur application. En 2016, les tl ont confirmé leur volonté d'externaliser la gestion de leurs domaines publicitaires. Ainsi, les options consistant à gérer cette activité directement en interne voire à créer une filiale ad hoc à l'image des TPG n'ont pas été retenues. Un appel d'offre a été lancé cette même année pour renouveler les contrats de gestion du domaine publicitaire.

Mi-2016, suite à cette procédure, le Conseil d'administration des tl a décidé d'octroyer la concession pour le marché de valorisation publicitaire des domaines tl à TPP (ex. : TPG Pub), filiale des TPG, pour la publicité sur les véhicules (lot N° 1 - cinq ans) et à SGA pour la publicité dans les véhicules et dans les stations (lot N° 2 - cinq ans et lot N° 3 - 10 ans). La durée du contrat est plus longue pour le lot N° 3, pour tenir compte des investissements supportés par SGA dans les stations, qui nécessitent des durées d'amortissement accrues.

Les recettes de ces contrats pour les tl se basent sur une redevance sur le chiffre d'affaires réalisé par les prestataires TPP et SGA. Le taux de redevance est de 65% pour les lots N° 1 et 2 et de 46.7% (moyenne sur la durée du contrat) pour le lot N° 3. Ce mode de calcul est assorti d'une « redevance minimum garantie » qui croît chaque année pour chacun des trois lots.

Avec ces nouveaux contrats, les recettes tl minimum garanties sont ainsi passées de CHF 2 millions en 2016 à CHF 3,3 millions en 2017. Elles continueront à évoluer progressivement pour atteindre CHF 4,85 millions en 2021.

Pour les tl, les contrats publicitaires présentent les avantages suivants :

- les tl peuvent utiliser leurs domaines pour leur propre publicité et ainsi accroître la notoriété de leurs solutions de mobilité ;
- les tl peuvent également, de manière limitée, échanger de la visibilité sur leurs domaines contre de la visibilité médias (ex. : avec des partenaires presse ou radio);
- les tl peuvent également, grâce aux infrastructures financées pour la publicité, valoriser les acteurs de la vie économique et socio-culturelle locale (ex. : agenda culturel diffusé sur les écrans dont sont équipés les véhicules).

Toutes les publicités ne sont pas acceptées sur les domaines tl. Sont notamment exclues: publicité à caractère politique, publicité pour le tabac et l'alcool, publicité à caractère religieux, publicité directement concurrentielle ou de nature à péjorer l'image ou les services des tl . La fixation de ces conditions est du ressort du Comité de Direction des tl (niveau politique). La direction a un droit de regard sur la mise en application pour les cas de doute. En outre, il va de soi que les publicités illégales, contraires aux moeurs ou de caractère dégradant ou discriminatoire sont également interdites.

Réponse de la Municipalité

1. Quel est le bilan tiré à ce stade de l'accord passé par les tl avec TP pub pour la commercialisation de la publicité ?

Le bilan pour les tl est positif. Avec la mise en concurrence des domaines publicitaires en 2016 et le contrat entre tl et TPP intégrant un « minimum garanti », les revenus publicitaires des tl sont en augmentation significative depuis début 2017. La collaboration avec TPP, une fois les premiers réglages opérés, se passe globalement très bien, tant au niveau technique qu'au niveau commercial.

2. Les tl sont-ils impliqués dans la gestion de l'entreprise TP pub ou de sa filiale vaudoise ?

Les tl ne sont absolument pas impliqués dans la gestion de TPP. TPP est un prestataire qui met en oeuvre le contrat et les tl font ce qui est dans leur mesure pour faciliter cette réalisation, et ainsi maximiser leurs recettes au-dessus des minimums contractuels.

3. La situation de TP pub est-elle problématique?

La situation de TPP est problématique en 2017. En effet, les ventes de TPP sur les domaines tl sont inférieures au «minimum garanti» mentionné dans le contrat et

proposé par TPP dans leur offre, malgré un marché publicitaire en croissance. Cette situation peut s'expliquer par le fait que TPP est entré dans un marché lausannois totalement nouveau pour eux. Ils ont cependant signé un contrat de cinq ans avec les tl. Il reste donc quatre années à TPP pour redresser la situation.

4. Les tl risquent-ils de subir des conséquences négatives de la situation évoquée précédemment, notamment quant à leurs recettes publicitaires ?

Le « minimum garanti » indiqué dans le contrat préserve les tl de toute conséquence négative jusqu'à fin 2021. Enfin, si la situation devait ne pas s'améliorer jusqu'à cette échéance, il se pourrait que le nouveau contrat avec le prochain partenaire, au-delà de 2021, soit moins rémunérateur pour les tl.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 17 mai 2018

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Demande d'ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 50'000.- pour le projet « AGIR », solution informatique intégrée pour la gestion des séances de la Municipalité et du Conseil communal

Lausanne, le 24 mai 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité souhaite que l'Administration communale et le Conseil communal se dotent d'une solution informatique intégrée pour la gestion des séances de la Municipalité et du Conseil communal. La mise en place d'une telle solution s'inscrit dans une volonté d'obtenir une gouvernance sans papier et d'optimiser le suivi et la recherche des décisions de la Municipalité et du Conseil communal.

Afin de pouvoir débiter les divers travaux de préparation liés au projet, il est proposé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 50'000.- en anticipation à la demande d'un crédit d'investissement. Le présent compte d'attente sera balancé dans le crédit d'investissement faisant l'objet d'un préavis en cours de rédaction. Il devrait être soumis au Conseil communal d'ici septembre 2018.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, nous soumettons cette décision de principe à l'appréciation de votre Commission.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question n° 14 de Mme Céline Misiego, déposée le 24 avril 2018 « Comment se débarrasser d'un vieux canapé lorsqu'on est une personne âgée ou à mobilité réduite ? »

Lausanne, le 31 mai 2018

Rappel

« Depuis 2013, en ville de Lausanne, le ramassage des déchets encombrants n'est plus possible dans la rue. Profitant de l'introduction de la taxe au sac, la Municipalité a supprimé ce service public utile et nécessaire pour lui substituer le dépôt dans les déchetteries fixes. Ce qui autrefois était accessible à toutes et à tous est devenu un véritable calvaire notamment pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou encore celles et ceux sans véhicule.

Le 3 janvier 2017, une solution semblait trouvée. Le 24 heures titrait "La pétition lancée il y a un an en faveur du retour du ramassage des déchets encombrants à Lausanne a porté ses fruits. Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent désormais demander que l'on vienne chercher leur vieux canapé directement chez elles, et ce gratuitement. Il leur en coûtait auparavant de CHF 30.- CHF 90.-. (...) Rappelons qu'en 2013, l'entrée en vigueur de la taxe au sac dans le canton a entraîné la suppression de la récolte porte à porte des déchets encombrants. La fin de ce service très apprécié a suscité la grogne dans de nombreuses communes. Les réclamations ont parfois poussé les autorités à consentir à quelques aménagements."

Une année plus tard, la solution semble à nouveau s'éloigner. Dans sa réponse du 21 décembre 2017 à l'interpellation de Mme A. Messere sur les déchets encombrants, la Municipalité indique que "les personnes répondant aux critères ci-dessus peuvent faire collecter gratuitement, à leur domicile, les objets encombrants pouvant habituellement être transportés à pied jusqu'à la déchetterie mobile, comme, par exemple, un tapis, une petite commode, un lampadaire ou tout autre mobilier dont le poids et/ou le volume permet un enlèvement aisé". Il paraît donc clair que cette mesure n'offre pas une réponse aux déchets encombrants qu'il était possible autrefois de déposer dans la rue à jour fixe et qui doivent aujourd'hui être transportés à la déchetterie.

Sur le site de la Ville on peut trouver la mention suivante : "Les personnes âgées, au bénéfice de l'AVS et/ou à mobilité réduite ainsi que les personnes au bénéfice de l'AI peuvent bénéficier d'un service de prise en charge d'une quantité limitée de déchets à leur domicile."

Or des témoignages montrent que cette prestation est soumise à diverses conditions, non indiquées sur le site, notamment qu'un canapé serait un objet trop volumineux pour être pris en charge par vos services. Les personnes ont dû alors avoir recours à une prestation payante pour débarrasser ledit canapé. »

Réponse de la Municipalité

1. Quelles sont les conditions exactes pour avoir recours à ce service et pourquoi ne sont elles pas clairement indiquées sur le site ?

Le service de ramassage des déchets encombrants s'adresse aux personnes âgées ou à mobilité réduite qui ne peuvent pas recourir à l'aide d'un tiers (famille, entourage, etc.) et dont l'état de santé ne permet pas de transporter des objets lourds et volumineux, pouvant habituellement être transportés à pied jusqu'à la déchetterie mobile la plus proche. Le critère est donc la taille et le poids de l'objet qui doit pouvoir être transporté à pied par deux personnes.

Les conditions liées au service de ramassage des déchets sont développées sous la rubrique « Foire aux questions », sous le chapitre Déchets volumineux¹ du site de la Ville. Il y est précisé ce qui suit: «Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent demander l'enlèvement des déchets encombrants pouvant habituellement être transportés à pied jusqu'à la déchetterie mobile la plus proche (par exemple : un tapis, une petite commode, un fauteuil et tout autre objet dont le volume/poids permet un enlèvement aisé). Ils sont collectés gratuitement et à domicile par des personnes en situation de handicap employées de la Fondation de Vernand. Cette prestation n'est offerte qu'aux personnes ne bénéficiant

¹<http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/finances-et-mobilite/proprete-urbaine/sensibilisation-dechets-proprete/foire-aux-questions/foire-aux-questions-usages-privés.html>.

d'aucune aide (famille, entourage, etc.) et à l'enlèvement d'un volume raisonnable de mobilier sur le domaine public. Ce service est offert sur rendez-vous par un simple appel au centre intercommunal de gestion des déchets (0800 804 806). Pour plus d'informations, contactez la ligne INFO-DECHETS au 0800 804 806 (appel gratuit).» La mention citée par la postulante, soit « Les personnes âgées, au bénéfice de l'AVS et/ou à mobilité réduite ainsi que les personnes au bénéfice de l'AI peuvent bénéficier d'un service de prise en charge d'une quantité limitée de déchets à leur domicile » ne figure plus sur le site. Cependant, afin de faciliter l'accès à cette information, la page « Déchèteries, écopoints » consacre désormais un point à cette problématique².

2. Cette prestation n'est-elle pas destinée justement pour des objets volumineux qui ne peuvent pas être déplacés par des personnes à mobilité réduite ou âgées, comme justement des canapés?

Comme indiqué sous la réponse à la question 1, la prestation est effectuée par des personnes en situation de handicap, employées de la Fondation de Vernand, qui se déplacent à pied, en binômes. Il ne s'agit pas de professionnels de la branche du déménagement et, afin de préserver leur santé, les objets doivent être facilement transportables. Aussi, ce service ne peut pas être sollicité en cas de déménagement ou de débarras important, prestations qui ne sont pas offertes par la Ville, pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus. Dans ces cas, les Lausannoises et les Lausannois sont invités à recourir aux alternatives existantes (demander à la maison de meubles qui livre le nouveau mobilier de reprendre l'ancien, s'adresser à Macadam Services, à la Communauté Emmaüs ou aux entreprises de déménagement, etc.).

3. Pourquoi la Ville a laissé entendre en janvier 2017 que ce problème était réglé et que le canapé pouvait être débarrassé, alors qu'en décembre 2017 elle semble revenir sur ce qui a été dit, le canapé ne faisant plus partie des objets pouvant être débarrassés ?

Fin 2016, la Ville de Lausanne a élargi le cercle des bénéficiaires en abandonnant l'exigence liée aux prestations complémentaires de l'AVS/AI : ainsi, elle s'adresse désormais et comme indiqué ci-dessus, à toute personne âgée ou à mobilité réduite qui ne peut recourir à l'aide d'un tiers (famille, entourage, etc.). C'est à cette occasion que la Ville de Lausanne a conclu un partenariat avec la Fondation de Vernand qui met à disposition des travailleurs se déplaçant à domicile, en binômes et sur rendez-vous, lorsque la déchèterie mobile est de passage dans le quartier. Cette nouvelle prestation a été relayée par la presse qui a pris un exemple portant à confusion, parlant d'un « vieux canapé ». La convention porte sur l'enlèvement de déchets encombrants pouvant habituellement être transportés à pied jusqu'à la déchèterie mobile la plus proche et les conditions de ramassage n'ont pas été modifiées depuis. Le critère est la taille de l'objet et non sa nature.

4. Quelle aide la ville souhaite apporter aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées pour débarrasser /es objets qu'ils ne peuvent pas débarrasser eux-mêmes ?

La Municipalité souhaite cibler les personnes qui ne disposent pas d'autre moyen pour se débarrasser d'objets encombrants, facilement transportables à pied. Le partenariat avec la Fondation de Vernand permet d'assurer un service personnalisé à une population souvent isolée et de renforcer la cohésion sociale tout en donnant la possibilité, à des personnes fragilisées, de fournir des prestations à valeur ajoutée pour la collectivité. Ce service ne peut être sollicité en cas de déménagement ou de débarras important, prestation qui n'est pas offerte par la Ville. Pour ces cas, d'autres alternatives existent et sont mentionnées en réponse à la question n° 2.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 31 mai 2018

²<http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/finances-et-mobilite/proprete-urbaine/decheteries.html>.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question n° 16 de Mme Françoise Piron, déposée le 24 avril 2018 « Quelles mesures pour préserver les chants d'oiseaux en ville ? »

Lausanne, le 31 mai 2018

Rappel

« Vers des printemps de plus en plus silencieux », pouvait-on lire très récemment dans la presse. Les chiffres sont alarmants. En effet, il semblerait qu'un tiers des oiseaux ont disparu de nos campagnes ces vingt-cinq dernières années. Deux raisons principales, la première est l'homogénéisation et la perte des habitats, la seconde, l'utilisation inappropriée dans l'agriculture des engrais et des pesticides, avec à la fois les insecticides, mais aussi les herbicides qui, en éliminant les plantes, éliminent par ricochet les insectes. Il serait urgent de modifier nos pratiques afin de respecter, non seulement la nature, mais surtout les oiseaux. Qu'en est-il dans les villes, et à Lausanne en particulier, qui compte de nombreux parcs et jardins ? »

Réponse de la Municipalité

1. Le site de la Ville présente un ouvrage décrivant chacune des 97 espèces recensées à Lausanne et dans les environs, entre 1970 et 2008. A-t-on constaté une baisse de certaines espèces ou du nombre d'oiseaux en ville depuis 2008 ?

Actuellement, aucune étude ne permet d'affirmer qu'il y ait eu une baisse du nombre d'oiseaux en ville ou une baisse de certaines espèces depuis 2008.

Toutefois, selon le Cercle ornithologique de Lausanne, les martinets et les hirondelles sont particulièrement menacés à Lausanne pour les raisons suivantes : diminution des quantités d'insectes qui constituent leur nourriture, manque de matériaux de construction pour leurs nids à cause du goudronnage de chemins et autres lieux autrefois en terre battue, destruction des nids par les propriétaires privés gênés par les salissures.

Les espèces cavernicoles, comme le rouge-queue à front blanc qui a disparu il y a dix ans de Lausanne, sont également menacées par l'abattage des vieux arbres. Ces abattages sont particulièrement délétères pour la biodiversité, car la valeur écologique des vieux arbres ne peut être compensée par la plantation de jeunes arbres.

Pour préserver ces espèces, la Municipalité applique les mesures suivantes :

- pose de nichoirs à martinets et hirondelles (en projet au niveau du futur stade de la Tuilière) ;
- conservation des vieux arbres et des arbres fruitiers haute-tige.

2. A-t-on mis en place des recherches ou analyses particulières récemment pour suivre cette évolution?

Le Service des parcs et domaines effectue un suivi et un entretien régulier des 409 nichoirs posés à travers le territoire lausannois. En 2015, 307 nichoirs étaient occupés par quatre espèces (mésanges bleues et charbonnières, sittelles torchepot et moineaux). Par extrapolation, le nombre de jeunes à l'envol peut être estimé à 1'704. Un suivi des nichoirs à chouettes hulottes est aussi réalisé par un ornithologue partenaire. Enfin, la publication d'un nouvel Atlas des oiseaux

nicheurs de Suisse est en préparation. Il pourra permettre d'analyser l'évolution des espèces en ville de Lausanne.

3. Le Cercle ornithologique de Lausanne vous a-t-il fait part d'inquiétudes particulières à ce sujet ?

Voir réponse de la question n° 1.

4. Quelles sont les informations qui sont diffusées quant à l'utilisation adéquate des engrais et pesticides dans les jardins privés pour ne pas nuire aux oiseaux ?

Des informations sont actuellement diffusées à travers les canaux suivants :

- le site internet de la Ville, avec son volet «bonnes pratiques», qui donne des conseils pour aménager son jardin de manière naturelle, notamment à travers les bons gestes de la Charte des jardins et les conseils de la brochure sur le Réseau écologique lausannois (<http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/la-nature-et-vous/bonnespratiques-et-conseils-nature.html>) ;
- des stands d'information lors de manifestations, comme la Fête de la Nature en Ville;
- une collaboratrice responsable des mesures en faveur de la nature en ville auprès des privés et rattachée au Service des parcs et domaine est en charge de diffuser des informations liées à la nature en ville à ce public ;
- un partenariat avec la Fête des voisins pour sensibiliser les personnes privées à l'importance de la nature en ville ainsi qu'aux mesures qui peuvent être mises en place pour la favoriser, suivi de l'organisation d'une séance d'information à leur intention.

5. La Municipalité envisage-t-elle une campagne d'information (type de nourriture, préservation des habitats, dosages des engrais et pesticides) destinée aux habitants, notamment aux propriétaires ou locataires de jardins privés, concernant la préservation des oiseaux ?

Une campagne d'information a été lancée cet hiver pour informer les habitants sur le nourrissage des pigeons et une campagne plus générale sur les oiseaux est actuellement en préparation.

En complément, la Municipalité met en place les actions suivantes en faveur des oiseaux :

- aménagement d'hôtels à insectes (source de nourriture des oiseaux insectivores);
- abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sur les surfaces gérées par la Ville hormis sur les terrains de sports;
- conversion progressive des terrains agricoles et des vignes à des méthodes d'exploitation respectueuses de l'environnement;
- préservation des vieux arbres, en ville et en forêt, et gestion respectueuse du patrimoine arboré;
- évaluation de chaque demande d'abattage d'arbres sur terrain privé ou public ;
- plantation d'arbres fruitiers haute-tige;
- Installation de nichoirs à martinets sous l'avant-toit du futur stade de la Tuilière.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 31 mai 2018

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication - Dépôt

Question écrite de M. Louis Dana « Quelles contreparties pour les riverains des axes impactés par des reports de trafic dus aux chantiers routiers ? »

Lausanne, le 12 juin 2018

(Signé) *Louis Dana*

Communication - Dépôt

Question écrite de M. Bertrand Picard « Question écrite concernant le stationnement des véhicules de livraison sur la place de La Sallaz »

Lausanne, le 5 juin 2018

(Signé) *Bertrand Picard*

Communication - Dépôt

Question écrite de M^{me} Sophie Michaud Gigon « Question écrite concernant le budget pour les travaux de l'avenue du Grey »

Lausanne, le 5 juin 2018

(Signé) *Sophie Michaud Gigon*

Communication - Dépôt

Postulat de M^{me} Marie Thérèse Sangra et consorts « Pour mettre fin à la pénurie de logement pour la faune ailée de nos villes ! »

(Signé) *Marie Thérèse Sangra et 3 cosignataires*

Communication - Dépôt

Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts « Mieux protéger les policières et policiers »

Lausanne, le 4 juin 2018

(Signé) *Fabrice Moscheni et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue »

(Signé) *Vincent Brayer et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Motion de M. Henri Klunge et consorts « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle »

Lausanne, le 21 mai 2018

(Signé) *Henri Klunge et 2 cosignataire*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking »

Lausanne, le 22 mai 2018

(Signé) *Denis Corboz et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs »

Lausanne, le 7 mai 2018

(Signé) *Robert Joosten et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Louis Dana et consorts « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la ville ? »

Lausanne, le 29 mai 2018

(Signé) *Louis Dana et 4 cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Denis Corboz « Deal de rue : état de la situation »

Lausanne, le 11 juin 2018

(Signé) *Denis Corboz*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Sandra Pernet et consorts « Deal de rue : et que fait on pour notre jeunesse ? »

Lausanne, le 12 juin 2018

(Signé) *Sandra Pernet et 4 cosignataires*

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Johann Dupuis et consorts « Gestion du deal de rue : la municipalité n'apprend-elle donc rien de ses erreurs passées ? »

Lausanne, le 10 juin 2018

(Signé) *Johann Dupuis et 7 cosignataires*

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Xavier Company et consorts « Mais où s'arrêtera donc Tamedia ? »

Lausanne, le 12 juin 2018

(Signé) *Xavier Company et 6 cosignataires*

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts « Fragilisation de la situation des taxis : quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne ? »

Lausanne, le 22 mai 2018

(Signé) *Benoît Gaillard et 6 cosignataires*

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi »

(Signé) *Sara Gnoni et 3 cosignataires*

La présidente : – Nous allons passer à l'élection du Bureau 2018/19. Les membres du bureau de dépouillement seront pour l'UDC M^{me} Sandrine Schlienger, le PLC M. Nicola Di Giulio, le PLR Mme Florence Bettschart Narbel, le CPV Vincent Vouillamoz, Les Verts M^{me} Karine Roch, les Socialistes M^{me} Paola Richard de Paolis et Ensemble à gauche M^{me} Laura Manzoni. La Présidente du bureau de dépouillement sera M^{me} Sandrine Schlienger.

Le dépouillement sera fera dans le bureau de M. Frédéric Tétaz à l'étage.

Election du Bureau 2018-2019

Election de la présidence du Conseil pour 2018-2019

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Le candidat que nous avons aujourd'hui le plaisir de soumettre à vos suffrages pour la présidence du Conseil communal vit à Lausanne depuis près de trente-neuf ans. Ingénieur EPFL en environnement il dirige actuellement un bureau d'étude de quinze personnes. Impliqué dans la vie associative lausannoise et dans son quartier, il est entré au Conseil communal en 2011 déjà et a présidé le groupe des Verts de 2013 à 2016.

Il est notamment membre depuis 2011 de la Commission consultative d'urbanisme et de transport et de la Commission permanente de politique régionale qu'il a présidée pour l'année 2015/2016. Entré au bureau du Conseil communal en 2016 en tant que second vice-président, il est actuellement premier vice-président.

Je ne vais pas garder le suspense plus longtemps et je pense que vous l'avez tous reconnu, il s'agit donc de M. Valéry Beaud.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas donc je prie messieurs les huissiers de bien vouloir commencer à distribuer puis ramasser les bulletins de vote.

Bulletins délivrés : 82 ; bulletins rentrés : 79 ; bulletins nuls : 1.

Bulletins valables : 78 ; majorité absolue : 40.

Est élu : M. Valéry Beaud avec 63 suffrages.

Applaudissements.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je vais être bref au vu du travail qui nous attend ce soir. Merci pour votre soutien et votre confiance, c'est un honneur qui me touche beaucoup de présider le Conseil communal de Lausanne, ville où je suis né et j'ai toujours vécu. Ce sera donc beaucoup de plaisir pour moi cette année présidentielle et j'espère tous vous retrouver à la fête du 28 août.

La présidente : – Nous passons donc maintenant à l'élection du premier ou de la première vice-présidente et j'attends les propositions du PLR.

M. Matthieu Carrel (PLR) – J'ai l'immense honneur de présenter à ce poste de première vice-présidente Mme Eliane Aubert, qui est déjà au Bureau. Mme Aubert était directrice l'école supérieure de santé du canton de Vaud jusqu'en 2017, elle est donc jeune retraitée, elle a montré depuis 2011 qu'elle siège dans notre Conseil un intérêt particulier pour la formation professionnelle et le domaine de la santé en général. Elle a aussi été une voix extrêmement forte pour les voix féministes dans les objets qui nous ont intéressés.

Elle est actuelle présidente de la commission de naturalisation et membre de la CPPR. Sur un plan personnel, elle a deux enfants et trois petits-enfants.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas donc je prie messieurs les huissiers de bien vouloir distribuer puis ramasser les bulletins de vote.

Bulletins délivrés : 82 ; bulletins rentrés : 82 ; bulletins nuls : 2.

Bulletins valables : 80 ; majorité absolue : 41.

Est élue : Est élue avec 77 suffrages Mme Eliane Aubert.

Applaudissements.

La présidente : – Nous passons donc maintenant à l'élection du deuxième vice-président ou de la deuxième vice-présidente et j'attends les propositions du groupe socialiste.

M. Vincent Brayer (Soc.) – Le Parti socialiste lausannois est heureux de présenter à la seconde vice-présidence du Bureau du Conseil communal Thanh-My Tran-Nhu. Avocate en devenir, diplômée en droit, adepte du triathlon en relais avec une expérience dans le management d'une équipe de vingt à quarante collaborateurs, Lausannoise depuis qu'elle est née, vice-présidente de la commission des naturalisations, vice-présidente du groupe socialiste lausannois.

La présidente : – Je prie messieurs les huissiers de bien vouloir distribuer puis ramasser les bulletins de vote.

Bulletins délivrés : 82 ; bulletins rentrés : 81 ; bulletins nuls : 0.

Bulletins valables : 81 ; majorité absolue : 41.

Est élue : Est élue avec 67 suffrages Mme Thanh-My Tran-Nh.

Applaudissements.

La présidente : – Nous passons donc maintenant à l'élection des scrutateurs.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) – J'ai l'honneur de présenter à vos suffrages au poste de scrutatrice notre collègue Mme Sandrine Schlieger qui a déjà accompli sa première année au bureau à la satisfaction, je crois pouvoir dire, de tous.

M. Vincent Brayer (Soc.) – Le parti socialiste lausannois est fier de présenter M. Quentin Beausire comme scrutateur. M. Beausire est avocat chez Centralex où il est aussi associé, il est père d'une petite fille de deux ans qui s'appelle Clara et membre du comité de la section romande de la Fédération suisse des patients et il est très heureux de se rendre au Bureau pour le parti socialiste.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Non, je prie donc messieurs les huissiers de bien vouloir distribuer puis ramasser les bulletins de vote.

Bulletins délivrés : 86 ; bulletins rentrés : 86 ; bulletins nuls : 0.

Bulletins valables : 86 ; majorité absolue : 44.

Sont élus : Sont élus avec 71 suffrages M. Quentin Beausire et avec 66 suffrages Mme Sandrine Schlieger.

La présidente : – Nous passons donc maintenant à l'élection des scrutateurs suppléants.

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Les Verts ont le plaisir de vous présenter Anne Berguerand pour ce poste. Membre des Verts et de notre hémicycle depuis 2017, Anne Berguerand est technicienne en radiologie. Militante dans l'âme, elle a beaucoup de plaisir à pouvoir dialoguer avec la population lausannoise sur les thèmes qui lui sont chers, que ce soit la promotion des produits locaux, être moins dépendant des substances polluantes ou la question plus qu'épineuse du recyclage des plastiques.

C'est une femme de conviction qui sera plus que ravie de mettre ses compétences au service de notre Bureau.

M. Vincent Brayer (Soc.) – Le Parti socialiste lausannois propose au poste de scrutateur supplémentaire M. Jacques Etienne Rastorfer, l'imperturbable, l'inébranlable, l'indomptable. Il est enseignant spécialisé, membre du comité des Amis de la Cité, président de l'association du musée de l'école et de la formation

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Non, je prie donc messieurs les huissiers de bien vouloir distribuer puis ramasser les bulletins de vote.

Bulletins délivrés : 85 ; bulletins rentrés : 85 ; bulletins nuls : 1.

Bulletins valables : 84 ; majorité absolue : 43.

Sont élus : Sont élus par 71 suffrages M. Jacques Etienne Rastorfer et par 63 suffrages Mme Anne Berguerand.

Questions orales

Question

M. Alain Hubler (EàG) : – Après la rincée que la ville de Lausanne a subie hier soir, dont certains disent qu'elle serait due au changement climatique – ce qui n'est pas exclu –, que la multiplication des événements climatiques de ce type qui ont fait ressembler Lausanne à Singapour quand elle subit ses orages tropicaux, la question que l'on peut se poser est est-ce que la Ville est équipée pour ce genre d'événement. Et les canalisations sont elles dans un état qui permet d'absorber ce genre d'événement, tout comme la future STEP est-elle prévue pour assumer une telle quantité d'eau ?

A voir l'état des routes et les plaques de fonte qui se soulèvent sous l'effet de la pression, on peut se poser la question.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – L'occasion de remercier ici l'ensemble des services engagés cette nuit et aujourd'hui, que ce soit du côté des sapeurs-pompiers volontaires, du rôle de l'ECA dans la coordination faite avec l'état major cantonal de crise et enfin l'implication de la police et de l'armée. Et remercier également les services techniques qui ont lutté sur le terrain, les Services industriels en priorité, mais également Route et mobilité pour le rétablissement du trafic, les TL, plus de huitante personnes qui travaillent pour la SPADOM ainsi que le Service de l'eau.

Pour revenir plus précisément sur la question, nous sommes face à une crue centennale puisque nous sommes dans les ordres de grandeur qui n'avaient pas été vus de mémoire. Pour donner une idée, nous faisons des mesures au Capelard, à la Vallée de la Jeunesse où se regroupe une partie des eaux usées de l'agglomération lausannoise qui ne comprend pas la partie de l'Ouest lausannois.

En temps sec, nous avons un mètre cube par seconde, et nous avons eu une pointe à 83 mètre cube par seconde. Vous voyez le volume que cela représente et nous pensons que le volume du Flon a été entièrement occupé par l'eau qui venait. Evidemment que nous devons vérifier si des dégâts ont été faits et s'il y a des mesures à prendre, vous connaissez sans doute le petit pont sur la Vuachère entre la tour Haldimand et la commune de Pully, et bien il est totalement rongé, des affaissements ont été constatés et il est devenu impraticable.

Nous sommes dans une situation qui est clairement exceptionnelle et nous ne pouvons pas dimensionner, pour des motifs de coût, mais aussi d'occurrence, nos installations comme la STEP pour traiter tous les cas qui arrivent. Nous devons donc admettre dans le dimensionnement de nos installations que lorsqu'il y a de tels événements, nous

devons miser sur des bassins de rétention à plusieurs niveaux. Ce sont les obligations qu'ont un certain nombre de responsables immobiliers de façon à ce qu'ils retiennent une partie des eaux, une lutte pour la perméabilité des sols, parce qu'au-delà des précipitations hors norme que nous avons connues, il y a un effet de rapidité lié à l'imperméabilisation et enfin le dimensionnement de nos galeries le long des routes qui ne peuvent pas supporter un certain volume d'eau et il serait disproportionné de tout calibrer pour des événements qui ne sont censés se produire qu'une fois par siècle.

Evidemment que vous devons revoir nos calculs au fur et à mesure que les précipitations deviennent plus importantes, mais ici nous étions face à un phénomène véritablement exceptionnel et nous espérons évidemment ne pas connaître cela trop souvent même s'il y a un risque avec le réchauffement climatique que l'occurrence de ces événements arrive plus souvent. Nous allons étudier tout cela et notamment favoriser des bassins de rétention naturels ou artificiels le long des parcours de l'eau, avec les pentes de la ville qui contribuent à accroître le phénomène. Il faut saluer ici la qualité du travail des ingénieurs qui ont fait les prévisions puisque vous avez vu que les perturbations sur nos axes de transport ont été relativement minimales en proportion de tout ce qui a été déversé dans ces espaces.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – En novembre de l'année passée, les transports publics de la région lausannoise ont annoncé l'intégration du sous-traitant MSA qui assure l'intégration des lignes où circulent des minibus. C'est une bonne nouvelle, tous les chauffeurs conduisant pour le compte des TL seront désormais salariés de l'entreprise et ne seront plus soumis à un modèle de sous-traitance discutable qui avait donné lieu dans le Conseil à des débats en raison de divers manquements aux obligations de l'employeur de la part de MSA.

En revanche, dans le cadre de ce processus, le sort des chauffeurs actuellement employés par l'entreprise MSA, qui se montent à 55, n'est pas réglé. Je souhaite dès lors adresser la question suivante à la Municipalité : en tant qu'actionnaire important des TL, la Ville de Lausanne peut-elle nous informer sur les garanties que l'entreprise peut offrir aux anciens chauffeurs de MSA quant à leur reprise ?

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aimerais d'abord rappeler que la Municipalité, conformément à ce qu'avait souhaité ce Conseil dans plusieurs débats, s'est engagée au sein du Conseil d'administration et de la direction des TL, de manière à ce que nous puissions mettre fin à cette sous-traitance avec MSA et réinternaliser ces lignes de bus de manière à ce qu'à terme ce soient des chauffeurs TL, avec toutes les garanties qui vont avec en termes de convention collective, de formation, de qualité des conditions de travail, qui puissent effectuer le travail de chauffeur et qu'on ne laisse pas se développer. Comme cela a parfois été la tentation par le passé pour des raisons pratiques, des sous-traitances qui sont à la fin toujours des marques de sous-enchère salariale. Parce que si la sous-traitance est intéressante pour les entreprises, c'est souvent qu'elle est plus pratique, mais aussi économique.

Nous sommes donc très contents que la direction des TL soit entrée en matière sur cette demande que nous avons formulée et que nous ayons pu trouver une solution qui permettra progressivement de réinternaliser l'ensemble des lignes qui sont effectuées actuellement par MSA au sein du réseau des bus TL.

Pour le reste, effectivement à ce jour, vous avez raison M. le conseiller communal, la situation de l'ensemble des chauffeurs n'est pas entièrement réglée. Il y en a une partie qui est à temps très partiel et qui ne remplit donc pas aujourd'hui les conditions pour devenir des chauffeurs TL, qui souhaitent des chauffeurs avec des taux d'activité importants. Selon nos informations il y a une douzaine de chauffeurs qui auraient postulé pour être chauffeur TL et je peux rappeler l'engagement des TL, à savoir qu'ils étudieront avec beaucoup de bienveillance les candidatures de l'ensemble des chauffeurs de MSA. Et savoir que c'est une chance puisque les TL sont à la recherche

de nombreux chauffeurs professionnels dans le cadre de cette reprise de ligne, mais plus largement parce que le réseau TL se développe.

Mais il n'y a donc pas pour l'heure d'engagement de reprise systématique de l'ensemble du personnel par les TL, mais les représentants de la Municipalité au sein du Conseil d'administration des TL vont veiller à ce que les choses se fassent correctement, sans exiger un engagement formel qu'il ne serait pas possible de prendre, ne serait-ce que pour la raison du faible taux d'activité évoqué, mais au moins pour s'assurer que les chauffeurs qui remplissent les conditions pour postuler aux TL voient leur dossier examiné avec le soin nécessaire de manière à ce qu'on puisse faciliter leur réinsertion.

C'est toujours la difficulté que l'on retrouve dans toutes ses internalisations de sous-traitance au moment où on y met fin, c'est que le personnel parfois précaire qui y travaillait ne trouve pas toujours de solution fixe au sein de l'entreprise et ce sera probablement aussi le cas pour MSA.

Mme Graziella Schaller (Le Centre) : – J'ai une question très factuelle aussi au sujet de l'eau. Au boulevard de Grancy, il y a des travaux et il y a une ancienne petite fontaine qui a été enlevée pendant les travaux et je voudrais m'assurer auprès de la municipale madame Germond que cette fontaine sera bien réinstallée à la fin des travaux.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je peux en effet vous garantir que la fontaine sera réinstallée et c'est d'ailleurs le cas ces jours. Il s'agissait pour le Service des routes et de la mobilité de restaurer cette très jolie fontaine, de mettre un point d'économie d'eau sur le système et aussi de la tourner pour qu'elle soit côté trottoir et non places de parc. Et comme c'est un bel objet historique, on a aussi travaillé avec les Monuments historiques pour faire cette restauration dans les règles de l'art.

M. Valentin Christe (PLC) : – Je me fais ici le porte-parole de notre collègue Nicola Di Giulio qui doit participer au dépouillement du nouveau Bureau. Suite à la volonté de favoriser des zones de rencontre en installant des places de jeu, nous souhaitons interpellier la municipale madame Germond et demandons, puisqu'à notre connaissance il n'y a à ce jour que la place de jeu de l'école de Vers-Chez-les-Blanc qui est prévue, mais rien dans les autres quartiers ni à Mauvernay alors que ce sont des secteurs prisés par les Lausannois et les familles pour les sports en plein air.

Notre collègue Di Giulio souhaite donc savoir si une étude a été menée pour que ces zones jouissent également de places aménagées pour les enfants et si c'est le cas des lieux qui pourraient en bénéficier prochainement.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, il y a trois places de jeu dans le secteur sis entre Vers-chez-les-Blanc et le Chalet-à-Gobet, soit une au lieu-dit En Coumenets, une proche de l'école et une toute petite, proche du manège du Chalet-à-Gobet.

Nous avons déjà été sollicités par des parents de la région et avons examiné différentes pistes, recherché des parcelles, mais c'est vrai qu'à ce jour nous n'avons pas trouvé de parcelle qui corresponde aux critères permettant d'aménager une place de jeu dans ce secteur. Les seules parcelles que la Ville possède sont classées ou en lien avec la LAT et sont complètement protégées, car en zone agricole ; nous ne pouvons donc pas les aménager, même avec des structures très légères.

Donc en l'état, nous privilégions plutôt des activités en lien direct avec la nature ; nous n'avons pas trouvé de solution autour de ce secteur, du côté de Montheron, et c'est donc plutôt du côté de Vers-chez-les-Blanc que les enfants peuvent trouver des espaces de jeu.

Mme Sandra Pernet (CPV) : – En début du mois de juin dernier, les propriétaires des maisons et immeubles placés sur des chemins privés ont reçu un courrier concernant le ramassage des déchets. Outre le fait que la plupart des propriétaires sont depuis longtemps indignés de vivre à Lausanne et de payer leurs impôts au même titre que tous les Lausannois, et de payer en plus le ramassage des déchets juste pour la simple raison d’avoir un bien sur un chemin privé, sans parler de la lumière publique et du déneigement qui ne se fait pas dans certaines rues.

Ce courrier laisse un doute sur le service proposé par la Ville de Lausanne. En effet, il y est dit « sans réponse de votre part d’ici au 25 juin 2018, il sera considéré que vous acceptez notre prestation de collecte des déchets sur des chemins privés étant toutefois entendu que la présente relation contractuelle pourra être résiliée en tout temps par écrit avec un préavis de 30 jours pour la fin d’une année civile. »

Ma question est : la Municipalité compte-t-elle abandonner le service de ramassage des déchets sur les chemins privés et faire usage de ce délai de résiliation de 30 jours ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je vais répondre de façon générale à la question de Madame Pernet. En effet, peut-être que certains d’entre vous ne connaissent pas les subtilités du droit de sol : il existe à Lausanne des rues qui font partie du domaine public et d’autres du domaine privé et qui appartiennent donc à des propriétaires privés.

La pratique est constante et je suis assez persuadée que c’est la même dans toutes les collectivités publiques du pays. Le domaine public, qui est accessible à tout un chacun, bénéficie de prestations, comme l’entretien de la route, le ramassage des poubelles ou encore le déneigement. Nous utilisons l’argent des contribuables pour entretenir un bien qui appartient à toutes et tous.

Contrairement aux chemins privés, dont les propriétaires peuvent à tout moment interdire l’accès à leur propriété privée et qui, selon une pratique constante et qui continuera de l’être, ne bénéficient pas des prestations évoquées ci-dessus. Il s’agit d’une bonne utilisation des finances publiques et d’une bonne attribution des financements que le contribuable paie pour entretenir son bien.

C’est une pratique établie ; nous offrons par contre, contre paiement, la prestation de ramassage sur ces ruelles privées ; il est également possible d’amener ses déchets aux abords du domaine public, comme c’est prévu par votre règlement.

Mme Françoise Piron (PLR) : – A propos d’une question orale que j’avais posée le 31 octobre dernier concernant l’aménagement d’un banc dans un endroit où l’on avait mis de gros blocs de pierre au boulevard de Grancy. Vous m’aviez répondu qu’il était prévu d’intégrer la pose d’un banc à cet endroit dans la campagne annuelle d’intervention 2018 et ceci avant l’été. L’été approche, mais cette zone est de plus en plus jonchée de détritus, cela ressemble à un dépotoir et les riverains s’en plaignent. Alors est-il toujours question d’aménager cet endroit ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je me souviens bien de la question et de la zone, je vais me renseigner et vous donnerai la réponse.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Dans quelques jours le coup d’envoi d’une compétition mondiale va être donné dont un certain nombre de matchs se dérouleront en soirée et risquent de provoquer quelques nuisances sonores. Mais Lausanne étant une ville où tout le monde souhaite bien vivre et pouvoir particulièrement agréablement suivre ce genre de manifestation, notamment les matchs en soirée, indépendamment des éventuels coups d’avertisseurs sonores qui pourraient être donnés en dehors des heures de police, le PLR souhaite savoir quelle sera la politique municipale en matière de tolérance.

M. Pierre-Antoine Hildbrand , municipal, sécurité et économie : – Je remercie M. de Haller pour sa question qui en contient plusieurs. La première c'est que la Municipalité ne s'est pas encore prononcée sur le régime applicable au cas où l'équipe suisse termine vainqueur de cette Coupe du monde quant aux tolérances pratiquées envers les différents établissements et au comportement sur les routes.

Plus sérieusement malheureusement, les questions se posent sur les tolérances en fin de match, où là il y a un dispositif qui essaie de protéger la sécurité des personnes lors de ces rassemblements et où une tolérance a été coordonnée entre les différentes polices municipales avec la police cantonale quant à l'usage des routes, on parle d'une durée de soixante minutes.

Pour les établissements qui auraient des horaires inférieurs à la durée de la fin de match, là il est prévu une limitation de soixante minutes après le coup de sifflet final. C'est dire si nous prenons au sérieux le temps additionnel et les éventuelles prolongations. Et puis enfin pour les établissements qui bénéficient d'autres horaires, ce seront leurs horaires habituels qui s'appliqueront.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Le Parlement vaudois a accepté fin janvier 2017 la révision de la loi sur l'accueil de jour, donc la LAJ, il a dès lors conféré à l'établissement pour l'accueil parascolaire le pouvoir de créer un nouveau cadre de référence. Celui-ci a été mis en consultation et les communes ainsi que les différentes organisations concernées avaient jusqu'au 1^{er} juin pour se prononcer.

A la lecture de ce nouveau cadre, on s'aperçoit que celui-ci n'assure en aucun cas les conditions minimales pouvant assurer un accueil de qualité et répondre aux missions éducatives fixées par la LAJ, pour les enfants entre 6 et 12 ans les effectifs d'enfants par professionnel seront augmentés entre trois et cinq enfants par exemple, et pour un professionnel et un auxiliaire entre six et dix enfants. Le texte vise aussi à avoir plus d'auxiliaires à la place des professionnels pour l'encadrement des enfants.

Toutes les réponses des associations professionnelles de syndicats sont très négatives à cet égard et demandent un renvoi de ces nouvelles mesures, car elles mettent en péril la sécurité et l'encadrement des enfants. Sous couvert de plus de souplesse se cachent en fait des mesures d'économie et il n'est pas étonnant que seule la FPV et de communes plutôt PLR se sont prononcées favorablement par rapport à ces mesures.

Ma question est donc de savoir de quelle manière elle a répondu à la mise en consultation de l'EIAP ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Effectivement l'EIAP a mis en consultation un cadre de référence, pour mémoire celui-ci concerne le parascolaire au sens cantonal, c'est-à-dire qu'il concerne les élèves depuis la première primaire jusqu'à la huitième.

La première bonne nouvelle c'est que le cadre de référence tient compte aussi de la séparation qui est pratiquée à Lausanne et qui paraît adaptée à la situation des enfants, c'est-à-dire un accueil en 2P d'une part, un accueil de 3 à 6P d'autre part et un 7-8P qui est différencié. De ce point de vue là c'est un point que nous avons salué, en revanche ce cadre de référence fixe effectivement des normes en matière de taux d'encadrement de personnel par élèves, en termes de taux de personnel qualifié dans les équipes et en termes de locaux, notamment de mètres carrés par enfant. Trois points sur lesquels les normes présentent une nette diminution avec aussi comme particularité de prévoir un large panel d'exceptions possibles lorsque les exigences pédagogiques sont considérées comme peu élevées, c'est-à-dire pendant la pause de midi et lors de l'arrivée ou le départ des enfants, pendant les trajets jusqu'au lieu d'accueil parascolaire, ce qui fait finalement de très larges possibilités d'exceptions.

La Ville de Lausanne a donc exprimé sa position pour émettre des doutes par rapport à ces différents élargissements en soulignant notamment que la loi sur l'accueil de jour

de l'enfance fixait pour exigences à l'accueil parascolaire non seulement de concilier la vie professionnelle et familiale des parents, d'être une solution de garde, mais aussi d'avoir une dimension préventive et sociale et éducative complémentaire à celle des parents et que le cadre proposé ne permettait pas d'y répondre correctement.

Petite précision, les réponses aux consultations ne sont en principe pas publiées, mais naturellement qu'en vertu de la loi sur l'information elles peuvent être demandées.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Après avoir pu tester avec beaucoup de satisfaction les terrains de la Tuillière la semaine passée, même si je me suis aperçu que les chemins qui mènent entre les terrains s'arrêtaient net alors qu'il avait été promis aux Verts qu'ils seraient reliés aux autres terrains, mais peut-être est-ce à venir, une question m'est apparue.

Ces différents terrains sont tous clôturés à environ dix mètres de haut, fermés à clé, la Municipalité entend-elle mettre à disposition du public certains terrains du nouveau stade de la Tuillière et si ce n'est pas le cas pour quelle raison ?

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Une réflexion est actuellement en cours. Elle doit tenir compte de deux éléments, ceux liés à la planification et utilisation par les clubs et ceux liés à la gestion de l'entretien et de la sécurité.

Actuellement, le planning des réservations du centre de la Tuillière affiche complet. Il n'y a plus une plage libre entre 17 heures et 22 heures tous les jours de la semaine, il n'y a plus de plage libre entre 8 heures et 22 heures le samedi et le dimanche alors que le dimanche il y a aussi des plages prévues pour les matchs de championnat.

Installation neuve, il nous faudra voir comme cela se passe, rien n'est encore rodé, on peut imaginer que dès l'année prochaine quelques plages pourront se libérer, notamment la semaine avant 17 heures sauf le mercredi. Donc des plages pourraient être mises à disposition de manière libre les lundi, mardi, jeudi et vendredi avant 17h. La réflexion va aussi tenir compte si on met à disposition ces surfaces comme la salle de gymnastique moyennant une réservation préalable ou une location ou si c'est de manière libre.

Actuellement la Municipalité met à disposition les surfaces de manière libre à Vidy, à la place de Milan, nous mettons également des terrains à disposition aux Boveresses et à Isabelle-de-Montolieu. Et si j'amène la deuxième réflexion, c'est que nous devons être attentifs aussi à l'entretien pendant ces moments libres et à la sécurité. Ici j'aimerais quand même préciser que les terrains sont sujets à de fortes déprédations, la dernière est d'avoir fait un feu au milieu du terrain synthétique d'Isabelle-de-Montolieu il y a quelques semaines.

Nous réfléchissons donc à la chose, mais notre but est de faire utiliser ces surfaces au maximum par le maximum d'utilisateurs possibles.

M. Claude Calame (EàG) : – Par deux communiqués de presse qui ont été publiés coup sur coup par l'Etat de Vaud, nous avons été informés en date du 29 mai dernier de l'opération anti-stup qui a été lancée ce jour-là par la Gendarmerie vaudoise d'une part, appuyée par la Police municipale d'autre part. Une opération lancée d'un côté au squat du chemin des Sauges, mais aussi dans un appartement lausannois.

Ce double communiqué laisse entendre que les opérations précédentes, qui ont permis l'identification de douze trafiquants et qui se sont soldées par la prise d'un peu plus de six kilos de cocaïne, ont eu lieu dans ce même squat. C'est parfaitement inexact.

A la suite d'un déploiement policier le 29 mai pour la prise de 100 grammes de cocaïne qui ne semble pas justifié, la police municipale entend-elle corriger le communiqué de presse qui fait passer le collectif abrité au chemin des Sauges 32 pour un repaire de dealers, alarmant du même coup tout le quartier ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand , municipal, Sécurité et économie : – Je répondrais ainsi à M. Calame, vos propos n’engagent que vous, pour le reste la Municipalité se détermine ainsi.

La Police cantonale vaudoise a mené cette opération et assuré la communication à son sujet sous l’autorité du Ministère public, seule autorité compétente pour communiquer lors d’affaires à caractère pénal. Compte tenu de ce qui précède, il n’appartient pas à la Municipalité de Lausanne d’apporter des compléments ou des modifications à des communications diffusées par la Police cantonale sous l’autorité du Ministère public.

M. Philippe Stauber (PLC) : – Ma question est peu délicate et concerne une rumeur construite sans doute à partir d’un article paru dans le journal *Le Matin*. Est-il vrai que suite à des fuites au niveau de la Municipalité de Lausanne, une opération de police visant le squat des Sauges, préparée minutieusement par la Gendarmerie et la Police lausannoise avec l’appui de forces de police extracantonales, a dû être annulée.

Cette annulation a eu pour conséquence la mise à l’écart de la Police municipale lors de l’opération de la Gendarmerie qui a suivi à brève échéance, visant le même squat.

M. Pierre-Antoine Hildbrand , municipal, Sécurité et économie : – Il n’est pas d’usage que la Municipalité réponde sur des éléments opérationnels. La Municipalité n’est pas informée de ce type d’éléments dans la quasi-totalité des cas.

M. Quentin Beausire (Soc.) : – Je me fais le porte-parole de Paola Richard de Paolis qui souhaite poser une question complémentaire en lien avec la question posée toute à l’heure par Mme Sara Gnoni.

Nous venons de le voir, ce projet de cadre de référence mis en consultation par l’établissement intercommunal pour l’accueil interscolaire a suscité craintes et rejets de la part de nombreux milieux spécialisés et du Canton lui-même. L’inquiétude est exprimée tant par les professionnels que par les associations de parents d’élèves accueils. Si malgré les oppositions ces nouvelles normes devaient entrer en vigueur pour les communes réunies au sein de l’EIAP, la Municipalité de Lausanne déciderait-elle de les appliquer ou trouverait-elle moyen de garantir les conditions d’accueil parascolaire au même niveau qu’aujourd’hui ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Cela n’a pas été précisé précédemment, effectivement les normes qui sont fixées par l’EIAP sont un plancher et il est naturellement possible à chaque commune d’appliquer un cadre plus élevé. En l’occurrence, la Municipalité de Lausanne estime que le taux de qualification, dans les APEMS en particulier, mériterait d’être maintenu indépendamment du cadre de référence.

On peut se poser la question de savoir en quoi la Ville a un intérêt à ce qu’il y ait un cadre de référence qui reste élevé et si elle peut s’accommoder de ce plancher et il nous paraît tout de même que cela laisse une incertitude globale et une pression à la baisse sur les normes, qui seraient plutôt défavorables. Sans compter que l’on aurait un paradoxe puisque la Fondation pour l’accueil de jour finance l’ensemble de la masse salariale à raison de 25 % pour les structures ; et à partir du moment où le message serait donné qu’une partie de cette masse salariale ou que les qualifications du personnel ne sont pas nécessaires, cela pourrait être un message paradoxal par rapport à celui de la FAJE, qui finance quel que soit le taux retenu par les structures.

Comptes de l'exercice 2017

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »

Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement

Préavis N° 2018/16 du 26 avril 2018

Finances et mobilité

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Stéphane Wyssa (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Ce soir nous devons nous exprimer sur les comptes 2017, les mesures PSAF ainsi que sur la révision de l'article 15 sur le règlement communal pour le stationnement. Tous d'abord, concernant ce changement de règlement sur le stationnement qui vise à utiliser les revenus du stationnement pour toute la mobilité en général, les Verts pour qui la mobilité douce est une priorité sont très satisfaits de cette mesure, qui permettra d'utiliser ces entrées pour des mesures en faveur de la mobilité douce également et d'avoir des infrastructures de qualité pour tous les usagers, y compris pour les cyclistes et les piétons.

Etant donné qu'il s'agit de l'affectation d'un fonds, il est dès lors opportun que son affectation ait été votée par la COFIN. Notre groupe soutient évidemment cette modification du règlement et vous invite à en faire de même.

Concernant les mesures PSAF, nous les soutenons également et avons eu loisir de les examiner lors de l'analyse du budget 2018 et vous invitons aussi à approuver ces mesures.

Concernant les comptes, je fais le parallèle avec une société dont ce Conseil représenterait l'assemblée générale qui doit donner décharge au Conseil d'administration, donc à La Municipalité, pour les comptes 2017 et doit approuver ceux-ci. Pour nous exprimer sur les comptes, nous nous basons tout d'abord sur l'opinion de l'auditeur daté du 9 mai 2018 et qui nous recommande l'approbation des comptes tout en attirant notre attention sur trois points que je vais vous énoncer.

La perception des impôts n'étant pas de la compétence de la Commune, mais du Canton, l'auditeur ne s'exprime pas sur le sujet, mais nous renvoie au rapport du contrôleur cantonal des finances qui est paru depuis et qui ne mentionne pas de points particuliers sur celui-ci donc ce point est réglé.

Le deuxième point nous rend attentifs au fait que le décompte final de la péréquation 2017 comprenant la facture sociale, la péréquation Direct Net et la réforme policière n'a pas encore été établi, ceci se fait en général pendant l'automne et peut donc impacter de façon significative les comptes 2018.

Finalement, l'attention est attirée sur la dette 2017 dont le plafond que nous avons fixé est à 2.4 milliards de francs suisses et qui se situe actuellement à 1,995 milliard à la fin de cette année. A noter que les intérêts passifs sont en baisse de 4 millions par rapport au budget de l'an passé grâce aux excellentes conditions d'emprunt, il serait donc peu opportun à notre avis de se priver de ces situations favorables sur le marché de l'emprunt en tentant de rembourser la dette à ce moment uniquement pas dogmatisme.

En support au rapport de révision, nous nous basons également pour approuver les comptes sur le rapport de la COFIN, dont je fais partie, qui synthétise les visites dans les différentes directions et la revue effective des comptes par rapport au budget 2017.

La COFIN nous invite tous également à approuver les comptes et nous relevons les points suivants sur ceux-ci.

Les charges totales sont plus élevées que le budget, mais uniquement parce que l'attribution aux réserves est supérieure de 52 millions par rapport au budget, de même que la rubrique amortissement supérieure de 28 millions. En relation à l'amortissement du patrimoine financier pour 4 millions et l'attribution aux réserves, par exemple réserve pour débiteurs, juridique, risques multimédias et cautionnement.

Les autres rubriques de charges ont elles des chiffres inférieurs au budget comme les biens services marchandises, les subventions, les intérêts comme je l'ai mentionné auparavant, ce qui démontre une gestion rigoureuse des finances tout en gardant des prestations pour la population.

Un point qui nous chagrine cependant concerne les charges de personnel. En effet, celles-ci sont en dessous du budget de 2,3 millions, et ce alors que le budget comprenait déjà 20 millions d'économies sur le personnel, et en tenant compte de l'impact Equitas qui a eu un effet d'environ 4 millions. Cette baisse par rapport au budget, notamment due à plusieurs dizaines de postes qui n'ont pas été repourvus ce que nous déplorons, nous comprenons toutefois que ces postes seront repourvus dans le courant 2018. Toujours concernant le personnel, dans le Service d'accueil de jour il y a une augmentation d'un million des coûts de personnel que nous avons dû approuver en COFIN, notamment pour répondre à la demande des APEMS, ce que nous saluons.

Il n'est pas d'usage de donner décharge à la Municipalité ainsi qu'une AG le ferait, nous pouvons néanmoins remercier celle-ci pour sa gestion des comptes, et surtout, si je continue l'analogie, à notre CFO pour sa diligence et son suivi scrupuleux de ces comptes, pour sa connaissance du détail des finances de la Ville qui nous est démontré à chacune des séances de la COFIN. Le groupe des Verts approuvera les trois objets qui vous ont été présentés et vous invitent à en faire de même.

M. Alain Hubler (EàG) : – Soyez rassuré, les comptes sont bien tenus, les additions sont exactes, nous avons vérifié. Les comptes c'est une photo après coup, le budget c'est une prévision, de la sculpture sur nuages et le grand débat qui se fait je pense aussi à droite, est-ce qu'il faut refuser les budgets ou les accepter, est-ce qu'il faut refuser les comptes ou les accepter, je vous dirai après ce que nous allons faire des comptes.

Les comptes 2017 c'est un déficit plus faible que prévu, c'est une constante héritée peut-être du Canton. Ce sont des investissements autofinancés, ce sont des charges maîtrisées notamment par les mesures PSAF dont on a reçu le détail ainsi que le bilan de ce qui a été fait. Nous n'avons pas encore étudié en détail ces mesures, mais il y a de tout, de grosses économies sur le sport, pas mal d'équivalents plein temps qui ont été supprimés et puis des petits minus si l'on peut dire, mais qui font les grandes rivières, qui montrent peut-être aussi qu'on n'en est plus au stade de l'économie et de la gestion rigoureuse des deniers publics, mais peut-être qu'on est en train dans certains endroits de racler jusqu'à l'os.

Pour mémoire, et je ne veux pas fâcher M. Hildbrand, mais les 1200 francs de vestes pour les correspondants de nuit, quand on trouve cela dans les mesures d'économies, c'est un signe qui ne trompe pas, on économise des bouts de chandelles.

C'est aussi une heureuse augmentation des recettes fiscales, est-ce que cela durera, on le saura dans les comptes 2018, c'est aussi un leitmotiv constant de compensation des crédits supplémentaires introduits par la Municipalité. Tout est compensé, chaque dépense nouvelle ou imprévue doit être absolument compensée. Le problème est de savoir avec quoi cela est fait, on voit de ci de là des projets qui sont reportés, jusqu'à quand le seront-ils et jusqu'à quand cela ne nous posera pas de problèmes ?

C'est un poste qui est en légère diminution, de 5 millions sauf erreur, ce qui fait que les comptes sont améliorés d'autant, donc on n'a plus que 3-6 millions de déficit, bref c'est une gestion qui est très serrée et rigoureuse et qui ne laisse pas de place à l'improvisation, ce qui est une bonne chose, mais on espère que cela laisse encore de la place à la satisfaction des besoins des administrés et des employés de la fonction publique.

Les risques, on en a parlé suite à une interpellation urgente d'il y a un mois, c'est l'introduction de la RIE3 cantonale qui a été introduite à la hussarde par le Canton. A ce sujet peut-être que la Municipale des Finances pourra nous dire où en sont les négociations avec le Canton et si les villes, que ce soit Lausanne ou d'autres, arrivent à obtenir de plus justes compensations de la part du Canton, qui dort toujours sur son matelas de billets.

Les risques c'est aussi le projet fiscal 17, parce que finalement on ne sait pas trop ce qui va advenir et ce qu'en fera le Canton. Les risques c'est aussi la diminution des bénéficiaires des réseaux, mais aussi Métamorphose, qui est un beau projet d'écoquartier, mais le problème c'est que le nombre d'habitants va augmenter avec des retombées qui seront non négligeables et qui peuvent avoir des répercussions sur les budgets et les comptes.

Je reviendrais sur une rubrique qui est chérie pour nous Ensemble à gauche, ce sont les subventions individuelles, aide au logement et la fameuse subvention de bus de dix francs par moi pour les prestataires PC, AVS et AI. L'une diminue dangereusement depuis des années parce que les personnes qui pouvaient en bénéficier n'en bénéficient plus non pas parce qu'elles vont mieux, mais parce qu'elles sont au bénéfice d'autres prestations, notamment les PC famille, ceci donc pour l'aide au logement individuelle. Et puis il y a le subventionnement pour le bus qu'elles ne demandent pas, car simplement la Ville ne dit pas que cela existe. Elle ne communique pas cela de façon spontanée et c'est plutôt gênant.

Ces montants diminuent d'année en année et pour l'instant la Municipalité attend d'en faire quelque chose, de les réaffecter. Alors évidemment qu'elle réaffecte, le jour où ces montants seront arrivés à zéro, ce sera vite vu... Nous préférierions que ces montants soient réaffectés sur une base d'il y a cinq ou dix ans, à l'époque où ce régime était un peu plus élevé. Peut-être qu'un postulat du groupe Ensemble à gauche pourrait aider la Municipalité à réfléchir ou en tout cas à agir et se mettre à faire des propositions à ce sujet.

On constate aussi dans ces comptes 2018 une augmentation des réserves et des amortissements. L'amortissement est surtout lié à Métamorphose d'après ce que j'ai cru comprendre, et la Tuilière notamment, mais également lié aux risques dans les réseaux entre autres ou à d'autres risques comme Beaulieu, qui sait, qui pourraient nous coûter cher. D'ailleurs le syndic pourrait, dans le cadre de ce débat sur les comptes, nous donner des nouvelles de l'avancement et de la santé de Beaulieu.

Enfin, j'en arrive à l'article 15 concernant le stationnement et l'augmentation qui a fait couler beaucoup d'encre. J'ai été stupéfait de savoir que le stationnement était déficitaire. Ça coûte de faire stationner des voitures, c'est-à-dire que les gens qui viennent stationner à Lausanne nous coûtent des sous, et le déficit était en 2008 de 26,5 millions, ce qui est énorme, et la Municipalité l'a ramené à 6,2 millions, ce qui est une bonne chose, mais qui n'est pas encore neutre. Le groupe Ensemble à gauche votera cette modification de l'article et encourage la Municipalité non seulement à éponger complètement le déficit du stationnement, mais en plus, puisque la Ville loue bien ses propriétés, à faire peut-être du bénéfice sur le stationnement.

Cela étant, le groupe groupe Ensemble à gauche – peut être que quelques membres s'abstiendront – acceptera les comptes 2018, ce qui ne veut pas dire que nous sommes

d'accord avec l'usage qui est fait de l'argent, mais ce qui veut dire que nous sommes d'accord que la comptabilité communale est bien tenue.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Si nous comparons les comptes 2017 avec ceux de 2016, les charges ont augmenté de 77 millions, les revenus de 67 millions, nous constatons que les comptes 2016 étaient quasiment à l'équilibre avec un boni de 242 000 francs, et qu'en 2017 il y a une perte d'un peu plus de 8 millions. Mais je rappellerai que le déficit voté prévoyait 40 millions, c'est donc moins mal que prévu et nous saluons l'effort de la Municipalité.

Intéressant de voir que le patrimoine financier augmente de 50 millions, passera à 855 millions, donc c'est celui avec lequel on peut travailler, et que le patrimoine administratif, en théorie non réalisable, augmente de 6 millions. Nous constatons une relative maîtrise des charges de personnel qui passe de 579 à 584 millions, mais nous avons budgété 4 millions de plus. La masse fiscale augmente de 19 millions, sans augmentation du coefficient, nous le reconnaissons et le saluons, cela prouve que Lausanne, ses habitants et ses entreprises dégagent encore une amélioration au niveau des impôts payés.

Rappelons simplement qu'il y a 35 ans, le ménage communal était à 480 millions et maintenant 1.8 milliard. Je sais que cela ne veut pas dire grand-chose, mais c'est tout de même impressionnant quand on compare.

Conclusion, l'effort est là, mais il est de bon ton de dire que nous préparons des lendemains qui déchantent avec des réalités comme la RIE3 ou la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité sur laquelle nous aurons largement encore l'occasion d'en parler. Les comptes sont donc corrects et nous les acceptons, les choix et les arbitrages seront pour le budget 2019.

Je reprends juste une remarque de notre collègue Alain Hubler, et effectivement la RIE3 pose problème au niveau cantonal, preuve en est les passes d'armes assez musclées samedi dernier à l'assemblée générale de l'UCV entre sa présidente et la présidente du Conseil d'Etat. D'où le bon accueil, tous partis confondus, à la motion Mischler, et qui démontre que finalement les craintes et les réflexions de la Ville de Lausanne dont nous avons parlé la dernière fois sont reprises et partagées par l'ensemble des représentants des villes au Grand Conseil.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Année après année, le PLR fait un constat similaire, les comptes sont certes techniquement et comptablement bien tenus, et le département de la municipale en charge montre l'exemple aux autres, toutefois, et c'est en cela que le PLR se répète, les charges de fonctionnement sont inexorablement en hausse. 1,4 % et Equitas qui a souvent bon dos pour justifier cela ne compte que pour 16 % dans cette augmentation des charges. Et cela s'accompagne, et c'est spécial, d'une baisse des investissements avec des raisons qui sont tout à fait explicables, mais il convient de le noter.

Si ces comptes sont bons ils le doivent avant tout, et mon collègue précédent l'a souligné, aux efforts des personnes physiques et morales, respectivement 3 % d'augmentation par rapport aux comptes 2016 pour les personnes physiques et 5,1 % pour les personnes morales. A force d'estimations prudentes à chaque fois, on espère que celles non pas prudentes, mais pessimistes que vous formulez quant aux réformes fiscales qui vont arriver seront à la même différence entre ce que vous préconisez et le résultat final.

Nous le répétons, cette situation est possible non seulement grâce aux contribuables, mais aussi à la situation favorable des taux d'intérêt qui sont historiquement bas, et la dette, qui constitue bien entendu un marronnier dans notre constat, constitue surtout une épée de Damoclès sur nos comptes, nos budgets et la bonne gestion de la Ville une fois que ces taux pourraient se relever.

Les comptes 2017 bouclent avec un déficit de 8,6 millions, toutefois on constate dans les mouvements nets sur les réserves qu'il y a une différence de 31,8 millions. Certes toutes ces réserves ne peuvent être remises dans le pot commun de la Ville, mais une partie aurait suffi à équilibrer ces comptes, mais à n'en pas douter on est certain que cet exercice sera effectué lors de la prochaine année électorale pour avoir des comptes qui satisfont la population.

Le groupe dans sa majorité vous recommande d'accepter ces comptes, le PLR soutiendra également la réponse au postulat de M. Pierre Ehenoz qui me demande de remercier la Municipalité pour cette réponse. Evidemment que le PLR soutient ces mesures PSAF, soutient également le fait que ce soit régulièrement présenté dans la COFIN.

En ce qui concerne l'article 15, le PLR pour une raison avant tout de forme, refusera ce point dans la mesure où il estime que cette question aurait dû passer par une commission et non pas par la COFIN, et dans ce sens-là ce dernier point sera refusé.

M. Valentin Christe (PLC) : – Brièvement le groupe PLC va s'abstenir sur les deux premières conclusions et refuser la troisième.

S'agissant de la première conclusion, soit les comptes 2017 dont nous ne remettons pas en cause l'exactitude et rejoignons les critiques et les doutes soulevés par M. Miauton. Nous regrettons également le manque de transparence induit par les nombreuses sociétés anonymes qui sont propriété de la Ville de Lausanne et qui sont intégralement cautionnées par elle. Ce point a déjà été abordé à plusieurs reprises au sein de ce Conseil, nous sommes aussi régulièrement intervenus sur ce sujet, aussi bien ici au Conseil communal qu'au Grand Conseil par la voix de Claude-Alain Voiblet, je ne vais pas m'appesantir sur cette question, mais le risque qui pèse sur la Ville du fait de ces cautionnements n'est clairement pas assez perceptible et c'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir.

La deuxième conclusion consiste en la réponse au postulat de notre ancien collègue Pierre Ethenoz, c'est un postulat qui dans son esprit était louable, mais la demande initiale était aussi timorée que la réponse qui a été apportée est limitée. Et c'est la raison pour laquelle ce postulat est finalement plus une redite de ce que la politique municipale est déjà aujourd'hui, raison pour laquelle nous allons également nous abstenir. Je rappelle d'ailleurs que certains collègues de notre groupe avaient à l'époque, au cours de la précédente législature déjà, fait un certain nombre de propositions pour que par exemple la Ville se dote d'outils de planification financière à moyen terme réaliste et soumis régulièrement au Conseil communal, des propositions qui avaient alors été balayées et nous reviendrons peut-être sur cette question en l'avenir, mais force est de constater qu'en l'état il manque clairement un outil de prévision financière et de planification pour que le Conseil communal puisse faire un certain nombre de choix en connaissance de cause en conséquence des responsabilités qui sont les siennes en se projetant un peu plus dans l'avenir.

Et puis finalement une troisième et dernière conclusion de ce préavis qui concerne la modification de l'article 15 du règlement sur le stationnement. C'est une proposition qui pose un double problème. D'abord, et cela a été dit à l'instant par mon collègue Miauton, un problème de forme. Pourquoi est-ce que la Municipalité fait cette proposition au détour du préavis sur les comptes de l'exercice 2017, pourquoi n'a-t-elle pas la franchise de proposer un préavis spécifique sur une question qui est bien spécifique elle aussi et qui n'est pas du tout liée aux comptes 2017 ? C'est une question qui à notre sens mérite un débat pour elle-même et non pas un passage un peu à la hussarde au sein de la Commission des finances dont l'agenda de travail est déjà bien chargé.

On peut aussi s'imaginer qu'un certain nombre de conseillers communaux qui ne siègent pas à la COFIN auraient été intéressés à se prononcer sur cette question, et nous

en avons été privés en commission du fait que ce préavis a été soumis à la COFIN. Et puis il y a finalement un problème de fond. La Municipalité nous propose donc de modifier le règlement sur le stationnement afin d'introduire la disposition suivante, je cite : « le produit des taxes perçu pour l'usage du domaine public à des fins de stationnement limité de véhicules sert à couvrir les charges de gestion du patrimoine administratif lié à la mobilité (construction, maintenance et entretien des infrastructures routières, des équipements de gestion de circulation, des infrastructures de stationnement, des aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, etc... Ces taxes sont fixées de telle manière que le montant perçu soit en adéquation avec la contrepartie obtenue par l'utilisateur de l'usage. »

A la lecture de cette disposition que la Municipalité nous propose, on a le sentiment qu'il s'agit de rien de moins que demander aux automobilistes et autres infortunés demandeurs de places de parc de financer l'ensemble des frais dits liés à la mobilité indépendamment de l'utilisation qu'ils en font. Au fond, on peut se poser la question, est-ce qu'un automobiliste devrait financer les infrastructures liées à la mobilité douce et aux transports publics ? Ou encore les éléments de gestion de la circulation, j'imagine que ce sont les feux de circulation, on peut se poser cette question, car ces équipements bénéficient à bien d'autres usagers, dont d'ailleurs certains n'en paient qu'une fraction du coût. Je pose d'ailleurs une question à la Municipalité, il est question dans le texte qui est proposé de taxe pour l'usage public à des fins de stationnement limité de véhicules. Si on lit le texte à la lettre, ce point devrait alors aussi concerner le stationnement des vélos. Alors à l'heure où la Municipalité propose d'augmenter de façon significative les possibilités de stationnement des vélos en ville, est-ce qu'il y a du côté de la Municipalité la volonté de faire contribuer également les utilisateurs de vélos ?

Et dans ce problème de fond, je me permets de corriger d'entrée de jeu les propos de notre collègue Hubler qui a prétendu tout à l'heure que le stationnement présentait en 2003 un déficit de 25 millions, M. Hubler aurait dû lire avec plus d'attention le préavis puisque ce montant de 24,8 millions pour être exact ne correspond pas à 2003, mais au déficit cumulé sur la période 1996 à 2003, ce sont deux choses bien différentes puisque cela correspond à un montant de 3,1 millions annuels en moyenne. On peut aussi relever que la Municipalité a aussi modifié récemment, comme cela est de sa compétence de faire, les horaires de la pause de midi ; ce qui, on s'en souvient, avait provoqué un certain tollé, notamment dans le milieu des commerçants lausannois. Et il semble qu'à l'époque cette mesure avait produit un certain nombre de rentrées fiscales assez substantielles pour les finances de la Ville.

Alors je laisse cette question ouverte, est-ce qu'il était bien raisonnable de remettre la compresse aussi rapidement sur ce dossier et puis quand même de façon un peu masquée. Donc c'est la raison pour laquelle nous allons clairement refuser cette troisième conclusion qui nous apparaît être une nouvelle manière pour la Municipalité d'avancer de manière un peu masquée dans sa politique des transports.

Et quand même un mot sur les propos de notre collègue Sara Gnoni tout à l'heure, qui s'interrogeait sur le fait de savoir si c'était le bon moment de rembourser la dette par dogmatisme. Je ne sais pas si le remboursement d'une dette d'une collectivité publique est une question qui est nécessairement dogmatique et je me pose la question, du fait que les taux sont bas actuellement, est-ce que ça serait du dogmatisme de rembourser, mais qu'est-ce que cela serait s'il faut attendre que les taux augmentent pour rembourser ? Est-ce que cela n'est pas contraire au principe que gouverner c'est prévoir et ne faudrait-il pas anticiper cette remontée des taux dont un certain nombre de signaux nous laissent à penser qu'elle va se produire d'ici les prochaines années ?

M. Vincent Brayer (Soc.) – Les comptes 2017 se soldent avec un déficit de 8,6 millions au lieu de 40 millions prévus par le budget 2017 et démontrent une maîtrise

des charges de la Commune qui boucle l'année avec un exercice comptable proche de l'équilibre. Certes, nous le savons tous, le contexte économique est tendu pour les communes vaudoises. La RIE3 impactera bientôt sévèrement Lausanne et, sans mesures compensatoires finalisées au niveau cantonal pour pallier la disparition de la manne fédérale, il nous faut redoubler de vigilance, ce que la Municipalité accomplit vaillamment.

Les charges ont connu une légère augmentation de 1,4 % par rapport à 2016, il faut relever que cette légère augmentation contient la mise en œuvre d'Equitas pour environ 4.3 millions. Les revenus sont aussi en légère augmentation d'environ 1,3 %, on peut relever de bonnes rentrées fiscales, principalement sur les personnes physiques. Le plan structurel d'amélioration financière a permis d'éviter plus de 7 millions de charges supplémentaires et devrait nous conduire à des améliorations pérennes de 35 millions. Ce programme nous permettra peut-être de voir poindre la RIE3 cantonale en nous sentant prêts à l'affronter, et ce sans perte dans la qualité des services offerts à la population lausannoise.

Des investissements ont été intégralement autofinancés en 2017 et ce pour la cinquième année consécutive, et la Ville s'est lancée dans plusieurs grands projets dont Métamorphose, centre et stade de la Tuilière pour environ 50,7 millions, dont on connaît bien l'importance pour le développement de notre région. La Ville continue à investir dans ses réseaux, voirie, eaux, gaz, parcs, etc... pour environ 43 millions, mais aussi dans ses établissements scolaires avec le complexe scolaire des Fiches, l'assainissement des bâtiments scolaires pour environ 4,9 millions, et encore dans ses musées avec la rénovation du Musée historique de Lausanne et une participation au Musée cantonal des Beaux-Arts pour environ 4,7 millions.

La Ville a aussi investi dans la Maison du Désert, la renaturation du parc de Sauvabelin, la Vallée de la Jeunesse, un deuxième terrain d'aventure, l'aménagement de la place de la Sallaz, tout cela pour 9,4 millions.

Les comptes 2017 démontrent une stabilisation de la dette brute et nette depuis le début de la législature, en dehors de la CPCL, donc une maîtrise des charges. Cette gestion prudente des finances ne se fait pourtant pas au détriment du financement des thématiques prioritaires. Comme je le disais en introduction, le contexte est tendu avec la RIE3 cantonale, la RIE3 fédérale, le spectre de la montée d'intérêts, le résultat des réseaux dont on craint qu'ils ne soient dans le futur à la baisse, c'est pourquoi il nous faut continuer à être prudents et les comptes nous montrent la création cette année de plusieurs fonds de réserve afin de se prémunir de ces différents risques.

Il nous faudra dans le futur continuer à jongler entre assainissement des finances communales et maintien des prestations à la population, tout en répondant aux besoins liés à la croissance démographique projetée en continuant à développer les axes prioritaires que sont les écoles, l'accueil de jour, le logement et la sécurité de toutes les habitantes et les habitants de Lausanne.

Le Parti socialiste lausannois vous recommande d'accepter les comptes 2017.

M. Axel Marion (CPV) : – De manière relativement courte, la prise de position du Groupe Le Centre. J'aimerais dire en préambule que du fait de la démission de notre collègue Emmanuel Donzé nous n'avons malheureusement pas pu participer au sein de la Commission des finances à ce processus des comptes et nous excusons auprès de nos collègues de la commission qui ont dû suppléer à cette absence, et d'autre part nous n'avons pas pu avoir la vision de l'intérieur de la COFIN.

Néanmoins le très bon rapport du président de la COFIN nous permet de nous faire une bonne idée de ces comptes, avec le rapport-préavis bien entendu. Nous rejoignons celles et ceux qui d'une part saluent l'effort de la Municipalité pour la réduction du déficit de 40 à 8 millions, ce qui est quand même un effort notable, et d'autre part, nous

rejoignons les groupes qui se situent à notre droite pour dire qu'évidemment si on regarde sur la pérennité ce n'est pas jouable. On peut se féliciter d'avoir moins de déficit que prévu, mais on ne peut pas se féliciter d'un déficit tout court, car cela montre qu'il n'y a pas de pérennité à très long terme pour la Ville, hors un financement extraordinaire ou un recours à l'endettement.

A propos de l'endettement brut, nous relevons qu'il est légèrement en hausse, nous rappelons que nous avons à l'époque exprimé un doute sur le plafonnement de la dette à 4 milliards, ce qui permet à la Municipalité d'utiliser ce bras de levier durant cette législature. Nous pensons qu'il faut être extrêmement vigilants, et c'est vrai que l'environnement des taux bas que nous connaissons va vraisemblablement changer dans les mois qui viennent et il faudra quand même que la Ville arrive à un moment donné à se doter en matière de réduction de cette dette.

Un autre chiffre qui est important à relever, c'est de dire que les revenus des personnes physiques à Lausanne s'élèvent à 375 millions sur 1,9 milliard de revenus au total, c'est-à-dire moins de 25 %, alors qu'au niveau cantonal pour comparaison on est à peu près à 36 %. Cela montre que le tissu sociodémographique lausannois est relativement problématique, évidemment ce n'est pas une critique contre les personnes concernées, mais c'est de dire que dans l'esprit de notre collègue Miauton qui avait développé sa motion pour rendre Lausanne plus riche, il faut se donner les moyens d'avoir davantage de bons contribuables à Lausanne, tout en conservant bien sûr la mixité sociale. Simplement pour se permettre d'avoir cette source de revenus relativement stable malgré tout, évidemment aussi sujette à la conjoncture, importante pour toutes les collectivités, à commencer aussi par Lausanne.

Avec ces deux remarques, nous soutiendrons les deux conclusions concernant les comptes et concernant la réponse au postulat Ethenoz. En ce qui concerne cette conclusion sur le stationnement, nous rejoignons les groupes qui se sont exprimés avant nous et ne comprenons pas très bien pourquoi cet article a été mis ici alors que l'on sait que c'est un sujet relativement polémique et de toute évidence on n'a pas l'occasion ici de manière sereine de mener ce débat, qui aurait dû être mené pour lui-même, et sur ce plan nous nous abstiendrons sur cette conclusion.

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – J'ai quelques réflexions en sus de ce qu'a dit mon collègue Philippe Miauton s'agissant des comptes. Tout d'abord le PLR se réjouit de constater la nette amélioration du résultat par rapport au budget, amélioration d'autant plus réjouissante que d'importantes provisions ont pu être créées, dotant ainsi la Municipalité de possibilités de dissolution en temps politiquement ou économiquement opportuns.

L'attribution de ces montants aurait pu toutefois se faire en diminution de la dette et ça c'est vrai que nous regrettons qu'il n'y ait pas une volonté de réduire d'année en année la dette. Nous constatons également avec satisfaction des économies au niveau des charges, en particulier dans les honoraires et prestation de service dans les 10 millions ainsi que dans les frais d'entretien pour 4 millions. Mais, s'agissant des baisses d'honoraires et prestations, s'agit-il d'économies réelles ou simplement de report en raison de retards dans les projets de la Ville ? Et pour la deuxième, c'est-à-dire la baisse des frais d'entretien, nous nous demandons s'il s'agit de fausses bonnes idées d'économies, qui augmenteront plus rapidement par la suite selon les besoins en investissement sur la rénovation de notre patrimoine.

Il n'en reste pas moins que les charges apurées de la Ville sont en hausse de plus de 43 millions par rapport à 2016 et nous nous disons que même si le résultat présente une amélioration, on constate que c'est surtout grâce aux recettes fiscales des personnes morales, signe, nous l'espérons, d'une amélioration de l'environnement économique, mais il ne s'agit pas d'économies réelles sur les charges.

Les récentes annonces de licenciements et de délocalisations faites par de nombreuses entreprises en Suisse et dans notre canton comme Nestlé, nous montrent que dans le domaine économique rien n'est acquis. Les choses peuvent changer très rapidement et il est donc impératif que la Ville stabilise rapidement ses dépenses et soutienne avec notre Conseil les mesures politiques et économiques y visant à améliorer l'attractivité et l'environnement économique de notre région comme vient de le dire notre collègue Marion. Comme on le voit, ces résultats-là sont essentiels pour notre Ville.

Et puis finalement au niveau des investissements, on constate qu'ils sont de plus de 83 millions en dessous de ce qui était prévu. Alors notre question est la suivante : est-ce que ces investissements en moins sont des retards, des projets retardés ou annulés et nous partons du principe que la plupart des investissements que nous avons votés sont des nécessités pour les citoyens de notre Ville. Je pense par exemple aux rénovations des écoles. Quand on voit que le postulat Eggenberger n'a toujours pas de réponse après des années que la Commission de gestion demande chaque année que ce postulat vienne devant notre Conseil. Nous nous demandons si ces investissements sont renvoyés aux calendes grecques et dans ce cas-là nous regrettons que ces investissements ne soient pas faits.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Quelques mots sur les comptes 2017. Comme vous l'avez dit, ce résultat reste malheureusement déficitaire, mais en nette amélioration par rapport au budget qui prévoyait un déficit d'environ 40 millions, nous sommes aujourd'hui en dessous de 10, avec 8,5 millions environ.

Voici quelques points que je souhaite mettre en avant : j'aimerais tout d'abord que vous portiez une attention particulière à la limitation de la croissance des charges. J'ai entendu plusieurs chiffres lancés par ce plénum : il faut savoir qu'il y a plusieurs effets particuliers, liés, par exemple, à la vente et l'achat d'énergie, comme la restructuration de nos réserves et provisions qui ont des effets importants – quelques dizaines de millions de francs – et qui touchent tant les charges que les revenus. Ce sont plutôt des éléments non significatifs, ce qui est important de regarder c'est le résultat, la différence entre les charges et les revenus et la croissance réelle économique des charges. Nous avons fait ces calculs, ils sont à disposition dans les documents en votre possession, et cela correspond à une croissance économique réelle des charges de 1,4 %.

Lorsque l'on sait que la population croît à un taux de quelque 1 %, vous comprenez bien l'effort très important qui a été réalisé, lorsqu'une collectivité publique affiche des charges maîtrisées à hauteur de 1,4 % et qui sont donc en quasi-adéquation avec la croissance démographique. Pour certains, l'effort n'est pas suffisant, pour d'autres il est trop important, mais enfin l'effort est bien là.

Concernant la dette, vous aurez noté une légère diminution, comme ces dernières années, depuis 2012, qui découle aussi bien évidemment de la situation économique conjoncturelle, qui est stable et positive sur ces dernières années, mais aussi des efforts importants réalisés par la Municipalité, la Ville et l'administration pour lancer les programmes structurels d'amélioration des finances, comme souhaité par la motion de M. Ethenoz.

Une satisfaction, c'est de constater que les investissements sont complètement auto financés, c'est-à-dire que nous ne nous endettons pas pour financer les investissements de la Ville, ce qui n'est pas le cas de plusieurs communes vaudoises. Nous le voyons bien, si vous lisez attentivement les articles qui se succèdent sur les comptes des communes, nombreuses sont celles qui doivent emprunter pour financer leurs investissements, ce n'est pas le cas à Lausanne.

Quelques réponses par rapport à vos interventions. Concernant les salaires, attention, il n'y a pas d'économies sur les salaires comme j'ai pu l'entendre dans une intervention,

il s'agit d'un effet statistique, que l'on retrouve dans toutes les grandes collectivités publiques et grandes entreprises. Quand on budgétise techniquement une masse salariale, évidemment il y a plein d'effets, des vacances de poste, des gens qui donnent leur démission et qui ne sont pas tout de suite remplacés, et cet effet statistique sur 5 500 collaborateurs correspond à environ 20 millions de non-dépenses sur les salaires pour la Ville de Lausanne. Il n'y a pas de disparition de poste et cet effet statistique est d'ailleurs budgétisé par avance et pris en considération, mais dans d'autres rubriques, donc cela impacte comptablement, mais pas économiquement les comptes.

Concernant les différentes écritures, je dois préciser que nous avons procédé à une restructuration des réserves et des provisions pour répondre aux demandes du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne avec plutôt des provisions génériques et non spécifiques pour des risques particuliers, mais ces réserves et provisions sont complètement neutres financièrement. Nous n'avons pas généré quelques dizaines de millions de bénéfices que nous avons cachés ou non utilisés pour rembourser la dette, nous avons rééquilibré les provisions, avec un effet complètement neutre financièrement.

S'agissant des dépenses sur le 318 ou de l'entretien qui sont les prestations des mandats externes, il s'agit d'une réelle économie et c'est également le cas pour l'entretien, avec un effet retard sur ces rubriques ; ce n'est donc pas une volonté de dépenser, mais évidemment que nous sommes attentifs, nous savons qu'il s'agit de fausses économies que d'économiser sur les rubriques entretien et nous faisons notre possible pour ne pas y toucher.

En ce qui concerne le niveau des investissements, c'est vrai qu'il s'agit de retards par rapport au budget voté et celui qui a été réalisé, et non de renoncement à des projets que vous avez votés et qui vont se réaliser. La Ville est très dynamique et nous avons de nombreux projets que nous n'arrivons pas toujours à suivre.

J'aimerais aussi rappeler que nous avons eu la chance, malgré les efforts importants réalisés en matière de charges, de pouvoir offrir de nouvelles prestations, et cela tient à cœur à la Municipalité, d'être en mesure de développer l'accueil de jour en pré et para scolaire et là, ce sont près de 300 nouvelles places qui ont pu être créées.

Un mot sur le Fonds de stationnement, relatif aux éventuelles critiques sur l'unité de matière. Nous avons fait l'analyse et estimé qu'il s'agissait d'une affectation à un fonds et il nous semblait légitime que cette discussion se fasse dans le cadre de celle des comptes : il s'agit d'une modification réglementaire d'affectation financière de ce fonds. Aujourd'hui les recettes de stationnement couvrent uniquement les charges de stationnement, l'entretien de la voirie, le nettoyage et l'entretien constructif ; elles ont aussi couvert un nombre de dépenses très importantes à l'époque, notamment la création des parkings relais, la création de toute la politique de zones macarons, raison pour laquelle nous avons réalisé un déficit à partir de ce moment. Aujourd'hui, il nous semble plus adéquat d'avoir une vision globale de la mobilité, qui couvre un potentiel plus large ; nous pensons aussi tout simplement à la construction des routes qui bénéficie aussi aux personnes qui viennent se parquer à Lausanne ; ce raisonnement nous permet d'améliorer l'adéquation entre la thématique de la mobilité et la couverture des charges.

En ce qui concerne la facturation de l'usage du domaine public, ce dernier est utilisé par de nombreux acteurs, nous pouvons penser aux terrasses, aux stands d'activités économiques, etc..., une partie est affectée à l'usage de la mobilité et la Municipalité n'a pas l'intention, à ce jour, de facturer le stationnement pour les deux-roues, motorisés ou non.

Enfin, en ce qui concerne la dernière phrase de ce règlement, le montant perçu est en adéquation avec la contrepartie utilisée pour l'utilisateur, il s'agit là d'une protection de la personne taxée, c'est un principe fondamental dans la perception de taxes, il doit

y avoir une proportionnalité entre le montant de la taxe perçue et le bénéfice tiré de cet usage.

Un mot par rapport au grand débat sur les questions financières et les relations Etat-communes, pour vous dire que ce sera évidemment un grand sujet de préoccupation pour la Municipalité ces prochains mois, dans le cadre du budget 2019 ; les négociations sont ouvertes entre les communes et l'Etat, Madame la Présidente du Conseil d'Etat l'a annoncé samedi à l'Assemblée générale des communes vaudoises. Le syndic représentera la Ville dans ces négociations et j'aimerais aujourd'hui vous redire que la photo est claire : l'Etat finance entièrement ses investissements depuis des années et rembourse en plus sa dette, alors que du côté des communes la plupart d'entre elles empruntent pour financer leurs investissements et augmentent ainsi leur dette, même si ce n'est pas le cas de Lausanne. Mais il s'agit là bien d'un souci partagé par l'ensemble de mes homologues conseillers municipaux dans les différentes communes. Dans ce sens-là, j'aimerais encore saluer la décision de ce Conseil qui a voté à l'unanimité la résolution déposée dans le cadre de l'interpellation de M. Hubler sur la compensation des pertes liées à l'entrée en vigueur anticipée de RIE3 cantonale, et nous négocions avec l'Etat pour défendre les intérêts des communes dans leur globalité.

Voilà ce que je voulais vous dire et je vous invite évidemment à soutenir les comptes 2017.

La discussion est close.

La présidente : – Avant de passer aux comptes en eux-mêmes, je vous propose de passer à table.

Deuxième partie

Séance

Membres absents excusés : Mme Anne Decollogny ; M. Daniel Dubas ; M. Philippe Ducommun ; M. Guy Gaudard ; Mme Line Golestani Droël ; M. Sébastien Kessler ; Mme Françoise Longchamp ; M. André Mach ; M. Pedro Martin ; M. Fabrice Moscheni ; M. Johan Pain ; M. Jacques Pernet, Mme Diane Wild.

Membres absents non excusés : M. Jean-Pascal Gendre ; M. Mathieu Maillard ; M. Nicolas Tripet.

Membres présents 84

Membres absents excusés 13

Membres absents non excusés 3

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Il est passé à la discussion direction par direction.

La discussion sur la Direction de la culture et du développement urbain n'est pas utilisée.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – On débute par Culture et développement urbain, celles et ceux qui acceptent les comptes sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec quatre abstentions vous avez accepté les comptes du dicastère.

La discussion sur la Direction de la sécurité et de l'économie n'est pas utilisée.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Nous passons à Sécurité et économie. Celles et ceux qui acceptent les comptes sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec quelques abstentions vous avez accepté les comptes du dicastère.

La discussion sur la Direction du sport et de la cohésion sociale n'est pas utilisée.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Nous passons à Sport et cohésion sociale. Celles et ceux qui acceptent les comptes sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec quelques abstentions vous avez accepté les comptes du dicastère.

La discussion sur la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture n'est pas utilisée.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Nous passons à Logement, environnement et architecture. Celles et ceux qui acceptent les comptes sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec quelques abstentions vous avez accepté les comptes du dicastère.

La discussion sur la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers n'est pas utilisée.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Nous passons à Enfance, jeunesse et quartier. Celles et ceux qui acceptent les comptes sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec un refus et quelques abstentions vous avez accepté les comptes du dicastère.

La discussion sur la Direction Finance et mobilité n'est pas utilisée.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Nous passons à Finances et mobilité. Celles et ceux qui acceptent les comptes sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec quelques abstentions vous avez accepté les comptes du dicastère.

La discussion sur la Direction Services industriels n'est pas utilisée.

Le scrutin est ouvert puis clos.

La présidente : – Nous passons à Services industriels. Celles et ceux qui acceptent les comptes sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec quelques abstentions vous avez accepté les comptes du dicastère.

La discussion est close.

La présidente : – Nous allons pouvoir passer aux conclusions finales de ce rapport sur les comptes de Lausanne 2017, M. le rapporteur merci de bien vouloir nous donner les déterminations de la commission.

M. Stéphane Wyssa, président rapporteur : – La Commission des finances vous propose d'accepter les points suivants :

1. d'approuver les comptes de 2017 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018. La commission a voté à l'unanimité pour par 8 voix
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ». La commission a voté avec 7 voix pour et une abstention.
3. d'adapter l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement de la manière suivante :

« Le produit des taxes perçues pour l'usage du domaine public à des fins de stationnement limité de véhicules sert à couvrir les charges de gestion du patrimoine administratif liées à la « mobilité » (construction, maintenance, exploitation et entretien des infrastructures routières, des équipements de gestion des circulations, des infrastructures de stationnement, des aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, etc...). Ces taxes sont fixées de telle manière que le montant perçu soit en adéquation avec la contrepartie obtenue par l'utilisateur de l'usage ».

La commission a voté à 7 voix pour et 1 voix contre, aucune abstention.

La discussion est ouverte.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je m'étonne un tout petit peu de la voie procédurale choisie pour voter ce préavis, dans le sens où manifestement ce préavis comporte à tout le moins trois volets différents. Nous avons eu une discussion générale à titre liminaire où chaque groupe s'est exprimé puis nous avons passé les comptes en revue direction par direction puis maintenant nous passons aux votes sur les conclusions. Or il me semble qu'à tout le moins le point spécifique sur la modification de l'article 15 sur le stationnement mériterait une discussion hors de la discussion générale de façon à ce

que les conseillers communaux qui n'auraient peut-être pas pu s'exprimer en commission des finances ou lors des interventions préliminaires puissent également avancer un certain nombre d'arguments. Je requiers que la discussion soit ouverte sur les conclusions 2 et 3.

La présidente : – Je voulais procéder effectivement ainsi d'ouvrir la discussion avant les comptes, mais comme les présidents de chaque groupe se sont largement exprimés sur ce sujet je me suis dit que tout avait plus ou moins été dit. Maintenant je peux ouvrir sur l'article 3 qui est effectivement un peu spécifique et vous repasse la parole.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je remercie madame la directrice Florence Germond des explications qu'elle a données en particulier des garanties qu'elle a apportées s'agissant du respect du principe de la proportionnalité et je dirais qu'elle me permet d'introduire directement le nœud du débat.

Puis que l'on parle de principe de proportionnalité, elle a parlé de principe de couverture des coûts sauf erreur, mais il y a également le principe d'équivalence, soit en matière de taxes causales, les deux principes qui garantissent la proportionnalité puisque nous parlons effectivement de taxes. Or, la modification qui nous est proposée ce soir, c'est le changement du libellé de cet article 15, nous fait passer d'une taxe causale à un impôt général.

Je pense que par souci de garanties démocratique et également par respect des différents groupes et des différentes opinions, un tel procédé aurait mérité que cet objet fasse l'objet d'un préavis séparé, et qu'il soit débattu au sein d'une commission ad hoc, au sein de laquelle les différentes opinions auraient pu s'exprimer de manière complète, afin également d'éviter le cas échéant un débat qui pourrait s'allonger ce soir sur un aspect qui n'est pas uniquement technique comme on a tenté de nous le dire, mais réellement une modification de la politique d'imposition sur un point de notre politique d'imposition à Lausanne.

En effet, la Municipalité, en proposant la modification de l'article 15, passe d'un régime d'une taxe causale à un impôt général et c'est un point qui doit être soulevé. Alors évidemment on tente de discrètement modifier l'article 15 – je rappellerais que M. Moscheni et moi-même avons déposé un projet de règlement qui traite de la modification de l'article 13 – et on nous a dit en commission que le Conseil communal n'était pas compétent pour modifier cet article 13 puisqu'il s'agissait de signalisation. En substance nous désirions modifier les compétences de décision en matière de gratuité ou non de l'usage public.

Je prends donc note que la Municipalité admet la compétence du Conseil communal pour modifier les règles d'utilisation des recettes prélevées sur le stationnement, mais pas les règles précises et le calcul de l'impôt, respectivement savoir quant on perçoit un impôt ou pas.

S'agissant de la forme je me suis déjà passablement étendu sur cette problématique et on passe d'une taxe causale, d'une taxe d'utilisation qui est soumise à des règles spécifiques, à savoir le respect de la couverture des coûts et d'équivalences, qui sont les deux principes de la proportionnalité qui gouverne le prélèvement de toutes les taxes, mais qui ne sont pas applicables lorsque l'on parle d'impôt général. Et là en modifiant l'article 15, en prévoyant que les recettes prélevées sur les places de parc ne sont plus attribuées spécifiquement à l'entretien, à la création voire au contrôle du respect des règles, on parle du régime d'une taxe à un régime d'impôt général.

Alors on peut tenter de dissimuler cela en disant qu'il s'agit d'un fonds pour la mobilité, mais personne n'est dupe, ce fond n'est rien d'autre qu'une caisse générale.

S'agissant d'un impôt général, la question de l'égalité de traitement ne peut être éludée et en l'espèce l'égalité de traitement entre les différents usagers du domaine public, que ce soit les quatre-roues, les deux-roues motorisés ou non, doit également être abordée

puisque la garantie de l'égalité de traitement et l'interdiction de l'arbitraire sont également des garanties constitutionnelles.

Compte tenu des différents éléments que je viens d'exposer, je crois que l'on peut dire que cette modification de l'attribution des recettes du stationnement est une question politique, qui a trait au financement du fond de la mobilité, mais également à la politique générale en matière d'imposition et cette question mérite de pouvoir faire l'objet de débats dans une commission ad hoc et doit être traitée par la voie habituelle qui permettra au Conseil communal d'obtenir un rapport spécifique et non pas de trois paragraphes comme dans le rapport-préavis. Il me semble qu'une telle modification substantielle de la politique d'imposition à Lausanne c'est insuffisant, donc pour ces différentes raisons j'invite ce plénum à refuser les conclusions qui ont trait à la modification de cet article 15 et à la Municipalité nous soumettre un préavis spécifique.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je tenais à prendre la parole pour dire à quel point cette argumentation me paraît boiteuse. M. de Haller a répété par quatre fois que l'on serait passé d'une taxe causale à un impôt général pour nous montrer qu'il pouvait balancer comme cela dans cet hémicycle des notions qui peuvent paraître abstraites à la plupart d'entre nous. Malheureusement pour lui, elles ne le sont pas pour moi et je vais vous lire la définition du principe de causalité : « celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite par la présente loi en supporte les frais ». L'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement que la Municipalité propose de modifier dit juste en substance que désormais les taxes perçues à des fins de stationnement seront attribuées à la mobilité.

Comment pouvez-vous dire que le principe de causalité n'est pas respecté dans ce cas précis ? Je pense que votre argumentation s'effondre comme un château de cartes.

M. Valentin Christe (PLC) : – Je me suis déjà exprimé tout à l'heure un certain temps sur cette question de l'article 15 et je vais revenir brièvement à la charge par un nouvel angle.

J'ai le sentiment, mais charge à la Municipalité de me persuader du contraire, que la Municipalité procède dans ce dossier à un déni de démocratie. Parce qu'au fond en faisant passer en douce ce nouvel impôt dans les comptes, de fait la Municipalité prive les citoyens de la possibilité d'attaquer par référendum cet impôt, puisqu'effectivement en vertu de l'article 107 alinéa 2 *litera A* de la Loi vaudoise sur les communes, les comptes communaux ne peuvent pas faire l'objet d'un référendum.

Donc de deux choses l'une : si l'on admet cette hypothèse, alors la Municipalité passe en force devant ce Conseil et confisque le débat à la faveur des comptes et de fait prive les citoyens de leurs droits démocratiques, soit en revanche cette modification est alors un objet qui n'est pas lié aux comptes et qui est à ce moment attaquant par référendum. Mais à ce moment cet objet ne nécessitait certainement pas d'être joint aux comptes 2017 et pouvait tout à fait faire l'objet d'un préavis distinct, donc d'un examen dans une commission ad hoc.

Je ne vois pas comment on peut qualifier cette opération autrement que par un déni de démocratie. M. de Haller a invité le plénum à refuser cette conclusion 3, il y a aussi la possibilité pour la Municipalité à teneur du règlement du Conseil communal, de retirer ses propres préavis avant le vote final et je l'invite à faire usage de cette possibilité dans un esprit constructif et nous soumettre un préavis distinct en bonne et due forme avec un vrai débat plutôt que de passer un peu à la hussarde. Il faut le dire, ce projet est un cavalier législatif, on est train de glisser dans les comptes quelque chose qui n'a pas de rapport directement avec, je trouve cela irrespectueux pour les droits de ce Conseil et je crois que tous partis confondus, les conseillers doivent être soucieux de leurs

droits, doivent être soucieux des prérogatives qui appartiennent à l'organe dont ils font partie et doivent clairement prendre leur responsabilité.

J'invite donc la Municipalité à retirer cette conclusion numéro 3 si elle estime qu'il est possible de le faire sans retirer le reste du préavis sur les comptes, et si ce n'est pas possible, j'invite le plénum à refuser cette conclusion numéro 3.

M. Xavier de Haller (PLR) : – M. Dupuis vous pouvez m'accuser de tout ce que vous voulez, en revanche ce qui est sûr c'est que vous ne comprenez rien à ce qu'est une taxe causale, puisque vous nous avez parlé du principe de causalité qui n'a rien à voir avec les textes.

Je vous rappellerai tout de même que, je cite « la jurisprudence et la doctrine distinguent les impôts, les contributions causales et les taxes d'orientation. Les contributions causales représentent la contrepartie d'une prestation spéciale ou d'un avantage particulier appréciable économiquement accordés par l'Etat. Elle repose ainsi sur une contre-prestation étatique qui en constitue la cause » ; et il y a toute une série de références jurisprudentielles, l'arrêt le plus récent que je viens de vous citer date du 17 mars 2017. Alors M. Dupuis n'essayez pas de tout mélanger et s'il vous plaît concentrons-nous sur l'objet du débat, à savoir la modification d'une taxe cause en un impôt général.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – J'appelle ce plénum à ne pas se laisser impressionner par la baudruche que vient de nous gonfler la droite de cet hémicycle. L'objet est monté en épingle avec la vacuité illustrée par le nombre de fois que M. de Haller a dû répéter son argumentation.

La taxe causale reste causale, certes élargie dans la nouvelle mouture de l'article 15, mais je pense que nous pouvons voter cette conclusion telle qu'elle est présentée.

M. Johann Dupuis (EàG) : – M. de Haller vous avez démontré avec brio que vous savez citer la loi, maintenant je vous demande de m'expliquer pourquoi la formulation actuelle de l'article 15 proposé par la Municipalité ne respecte plus le principe d'une taxe causale, alors que l'on propose d'affecter les taxes sur le stationnement à la mobilité.

Je vous demande donc de me démontrer que le stationnement ne fait pas partie de l'ensemble mobilité, bonne chance.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je crois que le débat démocratique a lieu ce soir et que les uns et les autres ont pu exprimer leurs opinions. Ici, il s'agit bien de discuter de l'affectation du fonds, et de rien d'autre. Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, dans le cadre de l'entrée en matière, nous avons introduit une cautèle, précisément pour respecter le principe de proportionnalité entre le bénéfice tiré de l'usage du domaine public et le coût facturé à cet usage.

J'aimerais rappeler que ce principe est largement admis dans les législations fédérales puisqu'il y a précisément un certain nombre de taxes causales sur l'essence, qui sont affectées par exemple et que c'est grâce à ceci que nous avons financé une partie de notre métro.

J'aimerais vous redire qu'il s'agit de l'affectation du fonds, limité évidemment à la mobilité, et non comme il a été dit de l'ouvrir dans sa globalité ; quant au souci de l'égalité de traitement, je ne crois pas que l'on peut évoquer ici cet aspect, ce n'est pas l'affectation du fonds qui va changer les questions de tarifications par exemple des deux-roues versus les voitures.

J'aimerais encore vous répondre quant aux compétences : nous sommes bien en train de discuter du stationnement, mais il faut bien distinguer entre discuter de l'affectation d'un fonds, qui est de votre compétence, ou discuter de règles fines du jeu, c'est-à-dire quelles tarifications et à quels horaires. Ces règles fines du jeu sont déléguées à la

Municipalité de par les bases légales et cette dernière a donc loisir de les fixer dans les limites fixées par le règlement communal sur la circulation et le stationnement, qui est de la compétence du Conseil communal comme nous l'avons expliqué en commission, dans le cadre du traitement du projet de règlement de M. de Haller.

Mais en tout cas M. de Haller, on fera largement le débat dans le cadre de l'examen de votre projet de règlement.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je reprends la parole afin de répondre à M. Dupuis à qui je vais expliquer pourquoi on parle de taxe causale. Je relis l'arrêt du Tribunal fédéral qui interprète et qui classe les différentes contributions publiques, je cite : « les contributions causales représentent la contrepartie d'une prestation spéciale ou d'un avantage particulier appréciable économiquement accordé par l'Etat. Elle repose ainsi sur une contre-prestation étatique qui en constitue la cause ». Donc l'automobiliste, lorsqu'il parque son véhicule et qu'il met de l'argent dans l'horodateur, et bien s'attend à voir une contre-prestation qui en l'espèce est l'utilisation des quelques mètres carrés qui constituent cette place. C'est cela en gros, et éventuellement la contre-prestation c'est le marquage au sol, la pose de l'horodateur et, pour son plus grand plaisir, le contrôle du respect des règles de stationnement.

On peut effectivement avoir une interprétation un petit peu extensive et considérer que le reste des routes peuvent également entrer dans cette attribution. Mais en tout cas ce qui est certain, et si je lis le projet de règlement tel qu'il nous est soumis aujourd'hui, les équipements de gestion de la circulation, les infrastructures de stationnement, les aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, c'est que ces deux dernières catégories ne peuvent pas être honnêtement considérées comme une contre-prestation aux trois à six francs que l'on met dans l'horodateur. J'espère M. Dupuis que je vous ai amené la réponse à votre question.

Enfin, je souligne que mon excellent collègue Valentin Christe a soulevé la problématique du référendum et à ce jour nous n'avons pas entendu une prise de position de la Municipalité sur cette question.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Juste un mot à M. de Haller : vous ne m'avez toujours pas convaincu et je rajoute que dans votre exposé vous avez oublié de dire que l'automobiliste pour arriver à sa place de parc il utilise la route, et qu'il doit donc une prestation parfaitement conforme à la taxe causale.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J'ai un peu de peine à comprendre la logique de la Gauche qui par ailleurs en matière d'utilisation financière paraît assez sourcilleuse et assez au fait de l'authenticité budgétaire et des droits démocratiques qui veut que l'on ramène le plus possible au budget et aux comptes généraux de la Commune.

Je ne sache pas que les SI disposent et affectent le produit du gaz ou de l'électricité à l'entretien du réseau et fassent leur petite cuisine eux-mêmes, idem pour l'eau. Je ne sache pas également que la Police dispose intégralement du montant des amendes pour payer son personnel, je pense que si l'on commence avec des affectations spéciales, et bien nous n'avons plus la main dans le fonctionnement démocratique par voie budgétaire et cela me paraît un glissement assez dangereux.

Il y a une exception à laquelle nous souscrivons tous, c'est le fonds de développement durable, mais qui n'est pas pris sur de la masse fiscale, mais sur des mouvements et des prestations commerciales des SIL et c'est tout autre chose. Je crois donc que si nous voulons avoir un tout petit peu de bonne foi, nous ne pouvons pas avoir deux raisonnements s'agissant de ce qui entre dans nos considérations de doctrine politique et ce qui n'y entre pas.

M. Valentin Christe (PLC) : – M. de Haller a excellemment répondu à cette question des taxes causales et pour d'ailleurs lui faire justice il avait d'ailleurs précisé dans son

intervention que l'entretien des routes faisait partie de la contre-prestation reçue et tirée par les automobilistes et par les personnes qui stationnent.

Par contre tout comme lui je déplore le silence assourdissant de la Municipalité sur la question des droits populaires, donc je pose une question simple qui appelle une réponse simple elle aussi, est-ce que la Municipalité considère que la modification de ce règlement sur le stationnement est attaquant par référendum oui ou non ? Si la réponse est non, elle parlera d'elle-même, et si la réponse est oui, il n'y avait alors aucunement lieu de lier ces deux objets dans le préavis sur les comptes. Pour que tout soit clair dans ce dossier, je demande évidemment le vote nominal sur cette conclusion numéro 3.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Evidemment cette décision, comme toutes celles qui vous sont soumises, est soumise aux différentes procédures qui découlent du processus démocratiques de nos institutions.

M. Valentin Christe (PLC) : – Soit Mme la Municipale n'écoute pas ce que les conseillers communaux disent auquel cas c'est regrettable, soit elle ne connaît pas la loi sur les communes ce qui est assez dommageable également, j'ai dit dans mon introduction que les comptes sont soustraits au référendum en matière communale, donc a fortiori on peut se poser la question de savoir si une conclusion du préavis sur les comptes est également soumise. Quand bien même ce ne sont pas les comptes directement, donc j'aimerais avoir la lecture de la Municipalité : est-ce que cette modification du stationnement qui, comme je l'ai dit, constitue un cavalier législatif est soumise au référendum ou pas. Et si le Service des communes a été consulté sur ce dossier.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – M. Christe, il y a des conclusions qui permettent de bien différencier les différents éléments qui vous sont soumis aujourd'hui au vote, c'est donc précisément cela qui permet de différencier la décision que vous prenez aujourd'hui ; nos juristes sont spécifiquement attentifs à tous les préavis qui vous sont soumis et ils ont bien évidemment analysé cette modification réglementaire ; elle vous est soumise aujourd'hui, selon les processus admis suite à l'analyse réalisée par la Municipalité, en respectant évidemment les formes requises pour ce type de modifications.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Une dernière question à la Municipalité : quel sera le libellé de la décision qui sera publiée au pilier public puisque c'est cette publication qui fera foi en matière de délai référendaire ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Le libellé du préavis qui vous est soumis est indiqué sur le document et comprend trois différentes dispositions, soit les comptes, la réponse à la motion et la modification de l'article 15.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – Le règlement est de la compétence du Conseil communal ou de la Municipalité ? Parce que si c'est purement de la compétence de la Municipalité on est en train de discuter dans le vide et à ce moment-là il n'y a pas de déni de démocratie.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Comme je l'ai expliqué, la modification de cet article, respectivement du règlement, est de compétence du Conseil communal, c'est pour cela que nous sommes ici pour débattre de cet article et que vous faites de débat ce soir.

La discussion est close.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole, nous allons donc pouvoir voter les trois conclusions de ce rapport-préavis. Sur la conclusion numéro trois, il y a une demande de vote nominal, est-ce que cinq personnes sont d'accord ? C'est le cas.

Le scrutin est ouvert puis clos.

Pour les deux premières, nous allons voter à main levée. Pour la première « d'approuver les comptes 2017 tels qu'ils sont présentés dans le préavis 2018/16 du 26 avril », celles et ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec quelques abstentions et un refus, vous avez accepté la conclusion numéro 1.

Pour la conclusion numéro 2, « d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021 entre ambitions, préoccupations et finances durables », celles et ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec quelques abstentions et quelques refus, vous avez accepté la conclusion numéro 2.

Maintenant pour la 3 « d'adapter le règlement communal sur la circulation et le stationnement », celles et ceux qui acceptent cette conclusion numéro 3 votent oui, celles et ceux qui refusent, non, et il est possible de s'abstenir, le vote est ouvert.

Par 53 oui, 27 non et 3 abstentions vous avez accepté la conclusion 3 de ce rapport-préavis qui est ainsi terminé.

Ont voté oui : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Alice, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beetschen Véronique, Berguerand Anne, Billard Aude, Brayer Vincent, Calame Claude, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Dupuis Johann, Felli Romain, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Lavanderos Berrios Astrid, Manzoni Laura, Marly Gianna, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mivelaz Philippe, Mottier Vincent, Pages Barabara, Panchard Ilias, Pascuas Esperanza, Philippoz Roland, Raedler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzman Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schneider Gianni-John, Soto Sara, Teuscher Joel, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent.

Ont voté non : Mmes et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, De Haller Xavier, De Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Fracheboud Cédric, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Martinho Jose, Messere Anita, Miauton Philippe, Oberson Pierre, Pernet Sandra, Picard Bertrand, Piron Françoise, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Vagnieres Roger, Wyssa Stéphane.

Se sont abstenu-e-s : MM. Conscience Pierre, Furbringer Jean-Marie, Marion Axel.

Non-votant-e-s : Mme Voutat Marlène.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/16 de la Municipalité, du 26 avril 2018 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les comptes de 2017 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018,
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables » ;
3. d'adapter l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement de la manière suivante :

«Le produit des taxes perçues pour l'usage du domaine public à des fins de stationnement limité de véhicules sert à couvrir les charges de gestion du patrimoine administratif liées à la « mobilité » (construction, maintenance, exploitation et entretien des infrastructures routières, des équipements de gestion des circulations, des infrastructures de stationnement, des aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, etc...). Ces taxes sont fixées de telle manière que le montant perçu soit en adéquation avec la contrepartie obtenue par l'utilisateur de l'usage ».

Crédits supplémentaires pour 2018

(1re série)

Préavis N° 2018/18 du 3 mai 2018

Finances et mobilité

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Au point 6920 « Acquisition d'un véhicule Rolba 500 », je suis tout de même étonné qu'il faille arriver à l'achat d'un deuxième Unimog, qui sont des condensés de technologie, mais qui ne sont pas adaptés à l'utilisation qu'on voulait bien en faire. Et à chaque fois que je croisais ce pauvre Unimog sur les routes de Vers-chez-les-Blancs affublé d'une brosse balayeuse je me disais que véritablement on s'était offert un joujou qui ne correspondait pas du tout. J'ai quand même une certaine amertume de penser qu'il faut que ce soit la maison Zaugg qui explique que ce véhicule n'est véritablement pas fait pour la ville de Lausanne. Nous avons déjà eu il y a plus de vingt ans un premier Unimog acheté et que l'on avait sauvé du ridicule par le commandant des pompiers en en faisant un véhicule rail-route et on recommence. J'espère tout de même, car ce sont des engins à plus de 600 000 francs, que le prochain Unimog sera véritablement réfléchi.

La discussion est close.

La présidente : – La discussion n'est plus demandée, nous allons donc directement pouvoir passer au rappel des conclusions.

M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur : – La Commission des finances accepte les conclusions du préavis et propose au Conseil communal d'en faire de même.

Le scrutin est ouvert puis clos.

Nous allons voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent les conclusions sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

Avec quelques abstentions, vous avez accepté les conclusions de ce rapport préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/18 de la Municipalité, du 3 mai 2018 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2018, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>Charges de fonctionnement</i>	<i>Revenus de fonctionnement</i>
	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>-73'185'500.00</u>	<u>+72'978'800.00</u>
		<i>Recettes</i>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>+489'400.00</u>	<u>-100'600.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

Interpellation urgente de Mme Sandra Pernet et consorts : « Deal de rue: et que fait-on pour notre jeunesse? »

Développement

Mardi 5 juin dernier, la Municipalité, sous forte pression populaire depuis plusieurs jours, a annoncé un certain nombre de mesures policières à l'encontre du deal de rue. Si ces mesures sont à saluer, l'absence d'un volet concernant les enfants et les jeunes nous interpelle. Il s'agit pourtant d'une problématique extrêmement importante et qui est au cœur de la mobilisation populaire actuelle. La Municipalité se contente d'annoncer « une plateforme impliquant les directions et services touchés par la problématique de la préservation des espaces publics et du deal de rue ». Cependant aucune mesure spécifique à la jeunesse et plus particulièrement aux enfants en âge scolaire n'est détaillée ni même annoncée.

Face à ce qui nous apparaît au mieux comme un regrettable oubli, au pire comme une manière de nier la dangereuse exposition des enfants et jeunes lausannois au deal de rue, nous nous permettons de poser les questions suivantes:

- 1) La Municipalité peut-elle détailler les mesures actuellement prises pour protéger la jeunesse du deal de rue, pour la sensibiliser sur les dangers pour la santé découlant de la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes, et de la mettre en garde sur les peines appliquées aux contrevenants à la LStup ?
- 2) Prévoit-elle de renforcer ces mesures dans les prochaines semaines et mois ? Si oui, comment ?
- 3) En particulier, la Direction enfance, jeunesse et quartiers prévoit-elle de mobiliser des éducateurs et/ou animateurs sociaux dans les quartiers concernés par la problématique et de les former en conséquence ?
- 4) La Municipalité prévoit-elle une sensibilisation particulière des directions d'établissement et des enseignants, en lien avec le DFJC ?
- 5) La Municipalité prévoit-elle une surveillance accrue des préaux et des alentours des écoles, en particulier aux heures d'arrivée et de départ des écoliers ?
- 6) La Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et des quartiers peut-elle nous assurer qu'une cellule de soutien existe au niveau des écoles lausannoises et qu'elle est équipée pour assurer une réaction adaptée et rapide à tout type d'exposition à un acte lié à la drogue qui pourrait affecter psychologiquement et émotionnellement un enfant en âge scolaire, tel que par exemple : l'interaction avec un dealer ou un consommateur; être témoin d'une consommation de drogue ou d'un deal; être témoin d'un consommateur en état de détresse ; trouver de la drogue cachée dans la rue; ou encore l'arrestation d'un dealer.
- 7) Comment la Municipalité intègre-t-elle les parents des élèves pour les sensibiliser au problème du deal près des établissements ?
- 8) Cette Direction peut-elle nous assurer de son plein soutien aux mesures sécuritaires prises par la Municipalité ?

Réponse de la Municipalité

- ***La Municipalité peut-elle détailler les mesures actuellement prises pour protéger la jeunesse du deal de rue, pour la sensibiliser sur les dangers pour la santé découlant***

de la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes, et de la mettre en garde sur les peines appliquées aux contrevenants à la LStup ?

Préambule

Ces dernières semaines le thème du deal de rue a été fortement médiatisé et débattu, et il est légitime que des familles s'interrogent sur ses répercussions pour les élèves scolarisés à proximité, et sur les mesures prises pour réduire les risques en la matière. L'analyse de la Municipalité peut être résumée avec trois principes :

1. La présence de dealers aux abords des écoles durant les horaires scolaires n'est pas acceptable. Si elle est constatée, les acteurs de l'école sont appelés à le signaler au Corps de police pour qu'il intervienne. Par ailleurs, le dispositif policier présenté le 5 juin dernier vise un effet dissuasif et englobe le périmètre du collège de St-Roch ;
2. La consommation de substances psychoactives par des mineurs est un problème et nécessite des interventions préventives – la campagne « Pote bourré Pote en danger » développée l'année passée par la direction EJQ en est une illustration.
3. Les professionnels de la scolarité ne constatent pas de lien significatif entre le deal de rue et la consommation de substances psychoactives par des élèves. Ceci semble explicable essentiellement parce que les premières consommations concernent généralement l'alcool et le tabac, et que l'accès aux substances se fait généralement par d'autres voies – typiquement avec des pairs du même âge ou légèrement plus âgés, parfois avec des parents eux-mêmes consommateurs. En conséquence, l'intervention sur le deal de rue et celle concernant la consommation de substances psychoactives par les élèves sont toutes deux nécessaires, mais méritent d'être clairement distinguées.

Face aux préoccupations exprimées, il importe ici de relever les résultats de l'étude HBSC (2016) menée au niveau Suisse, et de l'étude de l'IUMSP menée sur Vaud et Lausanne avec approche comparative entre 2004 et 2014 (« Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes dans le Canton de Vaud ». Ces études attestent d'un report observé concernant l'âge de la première consommation, et d'une diminution significative de la consommation (tabac, alcool, cannabis) chez les enfants et les jeunes, particulièrement claire dans l'étude de l'IUMSP chez les enfants (âge moyen 14,2 ans) entre 2004 et 2014.

Cela étant précisé, il est possible d'indiquer le dispositif de prévention, au niveau des écoles en général et de St-Roch en particulier. Le contenu de la prévention de santé dépend de l'Unité cantonale de Promotion de la Santé et de Prévention Scolaire, et se décline sous différentes formes. La prévention primaire, qui s'adresse à l'ensemble des élèves, peut aborder la consommation de substances psychoactives, mais aussi la dépendance aux écrans ou le harcèlement. Elle vise tant au primaire qu'au secondaire, à renforcer les capacités des élèves à gérer différentes difficultés, en renforçant le bien être psychique, l'estime de soi et la capacité à se positionner, typiquement, à dire non dans des situations de pression. La prévention secondaire, qui concerne les élèves pour lesquels un problème est signalé, cible spécifiquement la consommation problématique. Tant les élèves que les intervenants peuvent signaler aux infirmières scolaires des situations nécessitant une intervention. Celle-ci se réalise typiquement par le biais du programme DEPART du SUPEA. En 2017, une vingtaine d'interventions de ce programme ont été demandées pour l'ensemble des établissements scolaires lausannois, et le collège de St-Roch ne présente pas de différence par rapport à l'ensemble des établissements secondaires.

Sur l'impulsion du Canton, le programme dit « prévention des dépendances » s'est décliné dans tous les établissements scolaires du secondaire I à Lausanne et s'est

terminé il y a deux ans à Lausanne. Des mesures visant un meilleur repérage des enfants susceptibles de connaître des difficultés en lien avec des problématiques de consommation ont été mises en place. Pour poursuivre cette démarche, une formation des professionnels dans les établissements scolaires est mis en place avec le concours des professionnels des équipes médicales de DEPART (CHUV) sous l'égide de l'Unité PSPS et débutera en septembre prochain.

Si l'on parle plus spécifiquement de l'établissement de Villamont-St-Roch, ce dernier a développé un important projet d'établissement sur la prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement. Les interventions en cours pour l'année scolaire 2017-2018 concernent les élèves des degrés 7 à 10 : l'organisation Action innocence intervient en 7ème, les élèves de 9ème et 10ème ont effectué des travaux qui seront présentés le 29 juin aux autres élèves et aux parents via un « Café des parents », une vidéo a été créée par un groupe d'élèves avec présentation de celle-ci aux élèves de 7 et 8ème et formation par les élèves de 9ème. Le but est de traiter de la problématique du harcèlement et de la capacité de chacun à se positionner dans le contexte d'une dynamique de harcèlement.

Des interventions sont menées en partenariat entre Mme Belinda Forny du Corps de police et un autre professionnel dans les classes de 8ème et 10ème, mobilisent ces compétences. En 10ème, le cadre légal est amené en lien avec la question des sorties, des horaires de sortie le soir, et la question des consommations peut également être traitée en fonction des sollicitations et questions des élèves. Pour les enfants qui connaissent des difficultés personnelles, l'infirmière scolaire passe dans les classes (Villamont St-Roch pour se présenter à tous les élèves, rappeler quelles sont les personnes ressources dans l'établissement et transmettre des n° d'appels téléphonique dont le 147)

Les infirmières scolaires se sont par ailleurs mises à disposition des enseignants pour traiter les questions de possibles consommations (alcool, cannabis...), particulièrement en amont des départs en camps si souhaité. Les enseignants n'ont, à ce jour, pas sollicité de telles interventions.

Dans les établissements scolaires, le réseau des professionnels (PPLS, infirmières, médecins, assistants sociaux, avec les médiateurs et enseignants), œuvre au repérage au suivi et à l'orientation des enfants en difficultés diverses et contribuent ainsi à prévenir les comportements inappropriés et développement de consommations au titre d' « automédications ».

- ***Prévoit-elle de renforcer ces mesures dans les prochaines semaines et mois ? Si oui, comment ?***

La période des vacances scolaires n'appelle pas de renforcement du dispositif de prévention. Le dispositif policier communiqué le 5 juin dernier est lui appelé à se déployer, y compris près des écoles.

- ***En particulier, la Direction enfance, jeunesse et quartiers prévoit-elle de mobiliser des éducateurs et/ou animateurs sociaux dans les quartiers concernés par la problématique et de les former en conséquence ?***

Les travailleurs sociaux hors murs ont pour rôle d'intervenir auprès des jeunes présentant des problèmes ou posant des problèmes, et sur le principe de la libre adhésion des jeunes. Ils ont également des échanges réguliers avec la Brigade des mineurs pour coordonner leur intervention. En revanche, il ne leur appartient pas d'assurer une présence régulière face au deal de rue, et le dispositif constitué des infirmières scolaires, des assistants sociaux scolaires, des psychologues, des répondants PSPS et des médiateurs scolaires paraît suffisamment étoffé pour que les travailleurs sociaux hors murs se fixent d'autres priorités.

- ***La Municipalité prévoit-elle une sensibilisation particulière des directions d'établissement et des enseignants, en lien avec le DFJC ?***

Comme évoqué, une formation des professionnels dans les établissements scolaires est mis en place avec le concours des professionnels des équipes médicales de DEPART (CHUV) sous l'égide de l'Unité PSPS et débutera en septembre prochain.

- ***La Municipalité prévoit-elle une surveillance accrue des préaux et des alentours des écoles, en particulier aux heures d'arrivée et de départ des écoliers ?***

La surveillance relève d'un dispositif sécuritaire, et donc du Corps de police. De manière secondaire, le concierge vérifie généralement l'état du préau le matin et les enseignants assurent la surveillance durant les récréations.

- ***La Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et des quartiers peut-elle nous assurer qu'une cellule de soutien existe au niveau des écoles lausannoises et qu'elle est équipée pour assurer une réaction adaptée et rapide à tout type d'exposition à un acte lié à la drogue qui pourrait affecter psychologiquement et émotionnellement un enfant en âge scolaire, tel que par exemple : l'interaction avec un dealer ou un consommateur; être témoin d'une consommation de drogue ou d'un deal; être témoin d'un consommateur en état de détresse ; trouver de la drogue cachée dans la rue; ou encore l'arrestation d'un dealer.***

Le dispositif de santé existant est composé des infirmières scolaires, des répondants PSPS, des médiateurs scolaires, des psychologues, logopédistes et médiateurs scolaires.

Par ailleurs, il est prévu depuis plusieurs années déjà, pour chaque établissement scolaire dans le Canton et à Lausanne, de pouvoir activer des mesures spécifiques en cas d'évènement touchant directement ou indirectement un établissement scolaire. Il s'agit du dispositif dit GRAFIC.

Très explicitement codifié, il consiste à activer une cellule composée de la direction d'établissement, des professionnels (médecin scolaire, infirmière scolaire, psychologue scolaire, médiateur, assistant social), sous l'égide d'un pilotage par le/la directeur/trice d'établissement, avec selon les besoins et spécificités de la situation, le chef du service de psychologie scolaire, la cheffe du service de santé et prévention notamment.

- ***Comment la Municipalité intègre-t-elle les parents des élèves pour les sensibiliser au problème du deal près des établissements ?***

Comme déjà indiqué, la prévention vise prioritairement la consommation de substances psychoactives et non le deal de rue. Impliquer les parents dans le dispositif préventif est pertinent, dans la mesure où ils constituent naturellement une ressource essentielle pour les enfants ; il a jusqu'à présent été difficile de les toucher et de les impliquer. Si le débat actuel suscite de nouvelles sollicitations, la direction aura soin d'y répondre de la manière la plus adaptée possible.

- ***Cette Direction peut-elle nous assurer de son plein soutien aux mesures sécuritaires prises par la Municipalité ?***

Le dispositif policier est soutenu par l'ensemble de la Municipalité et des directions. Dans la mesure où il vise une présence policière en amont des infractions et non seulement lors des cas de flagrants délits, le dispositif paraît correspondre pleinement à une démarche de prévention des consommations de substances psychoactives.

La présidente : – Nous allons prendre la deuxième interpellation urgente et ouvriront ensuite la discussion.

Interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « Gestion du deal de rue : la municipalité n'apprend-elle donc rien de ses erreurs passées ? »

Développement

Suite à la polémique sur le deal de rue lancée dans les médias et sur les réseaux sociaux en cette fin de mois de mai 2018, et reconnaissant, à juste titre, l'exaspération légitime des habitants des quartiers lausannois concernés, la Municipalité a publié un communiqué de presse en date du 5 juin 2018, pour annoncer un nouveau paquet de mesures sur le deal de rue, à l'égard des petits dealers.

À compter du 15 juin 2018, la Municipalité décide de renforcer la présence policière visible entre 8h et 22h, sept jours sur sept, ciblant six quartiers « particulièrement exposés » au deal de rue. Le dispositif renforcé mobilisera 20 policiers à plein temps et il sera réévalué après 12 mois. Dans le même communiqué, on apprend que ce seraient plus de 40 EPT qui seraient mobilisés contre le deal de rue. Il est à noter que le programme de législature 2016-2021 mentionne 30 postes supplémentaires pour l'ensemble des forces de police sur l'ensemble de la législature.

Le dispositif proposé n'introduit que des mesures centrées sur la répression du deal, alors que les trois autres piliers de la politique définie par la loi fédérale sur les stupéfiants – soit la thérapie, la réduction des risques et la prévention – semblent complètement oubliés. Le « nouveau » paquet de mesures s'inscrit dans la plus pure continuité de la politique menée depuis 2012 : elle est basée essentiellement sur le couple dissuasion-répression avec pour objectif de diminuer la visibilité du deal. Non seulement cette politique a largement démontré son inefficacité en matière de réduction de la consommation de stupéfiants, mais elle s'inscrit en porte-à-faux avec les recommandations des experts du milieu des drogues et de l'addiction sur la nécessité de prioriser l'encadrement de la consommation. À titre d'exemple, l'intensification depuis 2008 de la répression des points de ventes de cannabis à plus de 1% de THC – la drogue majoritairement consommée de Suisse d'après l'OFSP – a conduit à une augmentation massive du deal de rue dans les villes de Suisse et à la création d'un marché noir pesant plus d'un milliard de francs.

La rapidité de la réaction de la Municipalité à la polémique autour du deal de rue pousse à s'interroger sur l'adéquation et la cohérence du dispositif proposé. La Municipalité a-t-elle suffisamment réfléchi aux conséquences potentiellement problématiques de ce paquet de mesures répressives?

Les interpellateurs posent donc les questions suivantes à la municipalité :

1. Dans quelle mesure le plan d'action proposé par la Municipalité en date du 5 juin s'insère-t-il dans le programme de législature, et inversement, dans quelle mesure s'agit-il d'un plan nouveau et non planifié ?
2. Quel sera l'impact sur le budget de législature des mesures annoncées par la Municipalité ?
3. Parmi les différentes estimations de postes supplémentaires annoncées par la Municipalité, lesquels seront strictement dédiés aux opérations sur le deal de rue ?
4. Dans quelle mesure le plan proposé par la municipalité entraîne-t-il une réaffectation et une réorganisation des ressources et des tâches existantes de la police vers la répression des petits dealers, et quelles seraient les tâches touchées cette réorganisation ?
5. Comme en témoigne une maman genevoise suite à une opération similaire dans le quartier du Seujet, la présence policière peut paradoxalement créer un sentiment d'insécurité. Comment la Municipalité va-t-elle gérer ce risque ?

6. Sachant qu'une période test de 12 mois est prévue pour ce dispositif, quel type de contrat la Ville va-t-elle proposer aux agents de police nouvellement engagés ? S'il s'agit de CDD, que deviendront les agents de police nouvellement engagés dans le cas d'une évaluation négative du dispositif ?
7. Sachant qu'à l'échelle nationale, on estime qu'environ 2/3 du budget attribué à la politique de la drogue est affecté au pilier de la répression, quelle est la répartition du budget entre les quatre piliers de la politique de la drogue en Ville de Lausanne, avant et après les nouvelles mesures annoncées ?
8. Quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle de mettre en œuvre pour renforcer les piliers prévention, réduction des risques et thérapie de sa politique de lutte contre la drogue ?
9. Comment la Municipalité compte-t-elle gérer « l'effet ballon », décrit par les spécialistes comme étant la principale résultante des politiques de répression du deal, soit un simple déplacement des dealers vers les quartiers ou les villes moins sécurisés par la police (et bizarrement généralement les moins favorisés ou les plus éloignés du centre-ville) sans aucune réduction quantitative de la consommation de stupéfiants ?
10. Comment la Municipalité compte-t-elle garantir la sécurité des consommateurs, alors même que, selon les experts, de telles politiques de répression ont tendance à renforcer la présence de drogues de plus en plus fortes et dangereuses pour la santé et conduisent les consommateurs à se procurer des drogues dans des conditions toujours plus risquées pour leur sécurité ?
11. La Municipalité a-t-elle procédé à une évaluation pour prévoir vers quels quartiers de la ville ou quelles agglomérations du canton son « maillage du territoire » allait reporter le deal réprimé ?
12. Quelles mesures supplémentaires la Municipalité compte-t-elle mettre en place dans les quartiers autres que les six quartiers explicitement ciblés si l'effet ballon se matérialise ? Et avec quel budget ?
13. Comment la Municipalité a-t-elle mis en œuvre le rapport-préavis 2015/66 en réponse au postulat d'Hadrien Buclin qui demandait précisément que la Ville de Lausanne lutte contre la progression du deal de rue en participant aux expériences pilotes sur la distribution contrôlée et régulée du cannabis ?
14. Compte tenu de la motion du Conseil des États adoptée en date du 15 mars 2018 demandant la légalisation des expérimentations de distribution contrôlée du cannabis, des déclarations subséquentes du Conseil fédéral soucieux d'aménager la loi sur les stupéfiants en ce sens, la Municipalité ne juge-t-elle pas opportun d'intensifier son engagement en faveur de la réalisation de ce type d'expérience pilote en Ville de Lausanne ?

M. Johann Dupuis (EàG) : – Juste pour dire rapidement que si l'on a accusé plusieurs fois dans ce débat la Gauche de protéger les dealers, ce n'est pas exactement la vérité. Nous sommes tous sensibles au ras-le-bol d'une certaine partie de la population par rapport à la présence de dealers dans ses rues, et au vu du déchaînement populaire qu'ont engendré les réactions de Mme Pernet et M. Melgar, je crois que le Conseil et la Municipalité sont totalement légitimes de s'atteler à la question du deal de rue.

Et j'irais même plus loin, et je n'engage que moi-même en disant cela, je pense que la dissuasion du deal de rue est en partie nécessaire, les propos que M. Maudet a tenus sur le plateau d'*Infrarouge* l'autre soir quand il disait que la sanctuarisation des écoles était une mesure souhaitable, soit la protection étendue des écoles par rapport aux dealers, je pense qu'il s'agit là de quelque chose de relativement raisonnable.

Mais il y a un ensemble de choses que je ne peux pas admettre. Je dois dire que j'ai été agréablement surpris par la teneur des propos de Mme Pernet ce soir, quand elle met l'accent sur la prévention, parce que jusqu'ici les manifestations que vous avez organisées et les prises de paroles que vous avez faites étaient contre le deal de rue et jamais pour la prévention contre la drogue chez les jeunes. Ce sont deux thèmes complètement différents.

Il s'agit là d'une confusion qui a été en partie volontairement entretenue avec plusieurs acteurs responsables, dont les initiateurs de cette polémique, mais aussi les médias et les politiques de manière générale et je crois là qu'on est dans une confusion qui est grave à plusieurs titres.

Lutter contre le deal ce n'est pas lutter contre la consommation de drogue, il faut être très clair sur ce point. Lutter contre le deal de rue c'est lutter contre un problème de sécurité publique, un problème de bien-être que certains citoyens sont d'ailleurs légitimes de ressentir, je ne dis pas le contraire, c'est lutter pour une meilleure image de la ville de Lausanne, c'est lutter peut-être plus loin en faveur du tourisme en ville de Lausanne parce que cela pourrait gêner d'aucuns de voir un amas de dealers ou consommateurs en ville.

Mais lutter contre la drogue, contre le deal de rue, ce n'est en aucun cas lutter contre la consommation de drogue, pis, si on en croit les experts, les mesures répressives et de dissuasion que la Municipalité endosse avec force par le biais de son communiqué de presse, ces mesures renforcent le problème de la consommation de drogue pour les populations les plus vulnérables dont font partie les jeunes. On pourrait résumer cette opposition en deux images fortes, soit on arrête des dealers, soit on cherche à sauver des vies et ce n'est pas la même chose.

La Municipalité par son paquet de mesures peut bien réussir à diriger spatialement le trafic de rue, à faire fuir les dealers des six quartiers cibles qu'elle déclare comme étant surexposé aux problèmes de drogue – on note par ailleurs qu'il y a celui de Fernand Melgar dans le tas, je pense que ce n'est pas un hasard – ce faisant il faut aussi analyser les conséquences négatives que peut avoir cette répression du deal de rue. Elles sont listées par les experts avec beaucoup de clarté et je crois qu'aujourd'hui on ne peut pas faire semblant de ne pas avoir entendu leurs recommandations sur comment lutter contre les problématiques de consommation de drogue.

Les impacts potentiellement négatifs des mesures de répression sont le déplacement du deal, on le déplace vers des quartiers où il y a moins de harcèlement – l'effet ballon comme certains spécialistes l'appellent – des transactions entre consommateurs et dealers qui se passent à l'abri des regards, dans des lieux cachés, des ruelles sombres, sans surveillance ni encadrement, sans secours si la prise de la substance se passe mal, et ce risque est accentué, car la répression – ce sont des experts qui nous le disent – tend à faire que sur le marché noir se développent des substances de plus en plus agressives dont la qualité est de moins en moins bonne, ce qui évidemment accentue les risques pour les consommateurs.

En forçant le trait, on pourrait dire que le deal de rue est certainement désagréable pour les yeux des badauds, mais le réprimer, le dissuader, sans mesures complémentaires sur les trois autres piliers de la drogue, ça revient certes à rendre certains quartiers plus agréables à vivre, mais à rendre d'autres quartiers plus dangereux pour les personnes dépendantes qui sont poussées à se fournir dans des conditions de plus en plus risquées pour leur santé.

Pour Ensemble à gauche pourtant, des solutions existent et elles existent dans un cadre municipal. Il aurait simplement fallu que la Municipalité, au lieu d'un paquet fortement axé sur la dissuasion et la répression, propose d'introduire des mesures complémentaires sur les trois autres piliers que sont la prévention, la réduction des risques et la thérapie, dans les limites de ses compétences bien évidemment.

La prévention, et je rejoins totalement Mme Pernet, c'est là où le bât blesse notamment. Il faut impérativement augmenter le budget et augmenter la priorisation des mesures de prévention. Je rappelle qu'au niveau national c'est plus des deux tiers des moyens publics qui sont investis dans la politique de la drogue qui passent dans l'axe répression au détriment des autres axes. Parce qu'il ne faut pas se leurrer c'est un jeu à somme nulle : ce que vous investissez dans la répression ne va pas aller dans la prévention. Et on peut à ce titre regretter le paquet qui nous est présenté par la Municipalité.

J'aimerais pour conclure, avant ma liste de questions, vous rappeler l'exemple de Zurich qui à mon sens est souvent mal cité. Que s'est-il passé quand les autorités zurichoises ont choisi d'appliquer des mesures de répression et de dissuasion du deal sur le Platzspitz ? Que s'est-il passé ? Le deal s'est reporté au Letten. Qu'est-ce qui a changé lorsque les mêmes interventions, en substance, de dissuasion et de répression se sont reproduites au Letten ? Là elles ont été efficaces, le deal ne s'est pas reporté dans des endroits visibles, dans la rue en tout cas, il s'est reporté dans des endroits encadrés avec de l'accompagnement.

Faut-il encore rappeler que Zurich n'a pas un local d'injection, mais quatre, où notamment la consommation est contrôlée, surveillée, régulée et où le deal s'est en partie déplacé avec l'avantage qu'il est bien plus encadré par les autorités publiques ? Bien sûr à Lausanne, nous sommes à des années-lumière d'une telle politique de qualité envers les drogues et c'est bien là-dessus qu'il faut mettre l'accent aujourd'hui.

Il y a un autre axe sur lequel nous allons mettre l'accent ce soir du côté d'Ensemble à gauche, c'est bien sûr le débat autour de la régulation du cannabis, en rappelant que le cannabis à l'heure actuelle c'est 50 % du deal de rue, pour un marché noir qui est évalué à plus d'un milliard. Si vous voulez réduire la prégnance du deal de rue à Lausanne, vous savez quoi faire, retirer un milliard à l'échelle nationale du marché des drogues, je pense que c'est un bon moyen d'empoigner cette problématique, certainement un meilleur moyen que celui de la répression uniquement.

J'en viens donc aux questions, qui couvrent un large éventail et m'en excuse, mais l'annonce précipitée de ce plan par la Municipalité rend nécessaire cette liste de questions un peu étendue.

La présidente : – C'est M. Pierre-Antoine Hildbrand qui répondra à ces questions.

Dans quelle mesure le plan d'action proposé par la Municipalité en date du 5 juin s'insère-t-il dans le programme de législature, et inversement, dans quelle mesure s'agit-il d'un plan nouveau et non planifié ?

M. Dupuis nous habitue à de réguliers et longs préambules et je constate qu'il y a certains écarts par rapport à l'interpellation qui vous a été soumise et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Il s'agit d'abord de faire un certain nombre de remarques en préambule. La Municipalité rappelle que les mesures présentées le 5 juin 2018 ne sont pas issues de récentes polémiques entourant le deal de rue. Elles ont été préparées à la demande de la Municipalité par le Corps de police depuis plusieurs mois dans une perspective de sécurité publique et de lutte contre le sentiment d'insécurité.

Un nombre croissant de personnes se sont plaintes de l'appropriation de l'espace public par des revendeurs de drogue, et je crois que la plupart des partis se sont exprimés dans ce sens au cours de la précédente campagne électorale. A tel point que même si le comportement des dealers n'est pas violent envers la population, le sentiment d'insécurité est grandissant notamment dans la démarche des vendeurs de drogue. Les démarches présentées n'ont pas la prétention de régler l'ensemble des problèmes liés à la drogue ou même au deal de drogue, mais nous devons répondre aux demandes formulées par la population.

Il s'agit de mesures de police visant à réduire le deal dans les espaces publics. Ne faites pas dire à ce nouveau plan ce qui n'y figure pas, nous pouvons avoir d'autres débats sur d'autres éléments de la politique en matière de drogue, mais il ne faut pas condamner ce plan pour ce simple motif. Les mesures présentées le 5 juin 2018 visent les objectifs principaux suivants :

- Rassurer les personnes fréquentant la Ville (habitants, touristes, travailleurs) par une présence continue et dissuasive.
- Perturber les transactions par un dispositif uniforme occupant l'espace public et donc diminuer le deal dans les espaces publics.
- Il s'agit également de poursuivre l'action répressive par différents dispositifs visibles ou sans uniformes.

La Municipalité rappelle que le deal est illégal et qu'il fait sens de retrouver la police dans son rôle de répression. Cela ne préjuge pas d'autres mesures dans le cadre de la politique des quatre piliers, il ne faut pas voir dans l'absence de communication sur d'autres mesures dans le cadre de ce plan destiné à la lutte contre le deal de rue un préjugé de la Municipalité.

Pour répondre à la première question, ces mesures s'inscrivent pleinement dans le point 1 du chapitre une politique cohérente pour une ville sûre, et je cite « poursuivre le renforcement des effectifs affectés à la sécurité par l'engagement d'une trentaine de postes supplémentaires, garantir les missions générales et assurer une plus forte présence policière dans la rue, pour lutter efficacement notamment contre le deal de rue et les cambriolages ».

Les mesures annoncées visent à un meilleur équilibre entre les missions répressives du Corps de police et les missions préventives au sens où elles visent à limiter la commission de délit. Ces actions sont en pleines cohérences avec les autres points du programme de législature de la Municipalité en lien avec la politique des espaces publics qui tient à cœur d'une très grande partie de ce Conseil. Elles s'inscrivent également pour la politique des quatre piliers en matière de toxicomanie.

Quel sera l'impact sur le budget de législature des mesures annoncées par la Municipalité ?

Comme vous le savez, le Conseil communal est pleinement compétent s'agissant du budget. Ces actions restent dans le cadre du montant prévu par la Municipalité pour le financement de son programme de législature et elles seront validées année après année dans le cadre du débat budgétaire.

Parmi les différentes estimations de postes supplémentaires annoncées par la Municipalité, lesquels seront strictement dédiés aux opérations sur le deal de rue ?

Nous veillons à la diversité des tâches des différentes personnes composant le corps de police. Aucun des postes affectés ne sera strictement et uniquement dédié aux opérations sur le deal de rue pour le motif bien compréhensible de politique d'employeur et de coordination au sein du Corps de police.

L'organisation du Corps de police privilégie une nécessaire polyvalence, au-delà de sa brigade des stupéfiants qui lutte sur tous les aspects liés au domaine des stupéfiants, de la lutte contre les réseaux jusqu'au deal de rue. Toutes les autres unités uniformées du corps de police participent à cette mission prioritaire de manière cumulée entre le groupe Celtus de la police judiciaire et les patrouilles en uniforme, ce sont l'équivalent de plus de 40 EPT qui seront affectés à la lutte contre le deal de rue dont 20 pour les seules patrouilles uniformées.

Dans quelle mesure le plan proposé par la municipalité entraîne-t-il une réaffectation et une réorganisation des ressources et des tâches existantes de la police vers la répression des petits dealers, et quelles seraient les tâches touchées cette réorganisation ?

Pour des motifs évidents, la Municipalité pour des raisons stratégiques ne souhaite pas communiquer sur des domaines qui pourraient faire l'objet de renonciation. Elle s'engage toutefois à ce que tout ce qui touche les missions prioritaires du Corps de police ne soit pas impacté, on pense notamment au socle sécuritaire de base, aux missions de Police secours.

Comme en témoigne une maman genevoise suite à une opération similaire dans le quartier du Seujet, la présence policière peut paradoxalement créer un sentiment d'insécurité. Comment la Municipalité va-t-elle gérer ce risque ?

Pour l'organisation de la présence en rue, la Police s'inspire notamment d'une étude réalisée dans le cadre d'un travail de master de l'école de sciences criminelles de l'Université de Lausanne qui tend à démontrer que l'effet anxiogène que vous mentionnez survient uniquement lorsqu'il y a un surnombre de policiers dans la rue, c'est-à-dire une présence à ce point massive qu'on a l'impression qu'il se passe quelque chose d'extrêmement grave. Ce nombre est jugé d'après les dernières études lorsqu'il est supérieur à trois.

C'est très différent du rôle des patrouilles pédestres dont la mission principale est la prévention des délits, c'est pourquoi il est prévu une présence continue, non massive, mais en six points de la ville simultanément.

Sachant qu'une période test de 12 mois est prévue pour ce dispositif, quel type de contrat la Ville va-t-elle proposer aux agents de police nouvellement engagés ? S'il s'agit de CDD, que deviendront les agents de police nouvellement engagés dans le cas d'une évaluation négative du dispositif ?

Je remercie M. Dupuis pour son intérêt quant aux conditions de travail des policiers du corps de police. Dans un premier temps, les 20 équivalents plein temps nécessaires à la réalisation du nouveau dispositif sont pris sur la dotation en hommes et en femmes du corps de police, en priorisant les missions qui lui sont confiées.

Comme l'a annoncé la Municipalité, le dispositif devrait être rapidement élargi pour assurer une plus forte présence sur le terrain. Ensuite et de manière échelonnée et conformément au programme de législature, ces équivalents pleins temps supplémentaires seront accordés par la Municipalité et votés par le budget soumis au Conseil communal. Ce seront comme toujours soit des policiers déjà formés et engagés au régime de fonctionnaire, soit des aspirants de police par contrat de droit privé dans un premier temps qui rejoindront les rangs de la police municipale de Lausanne, après leur année de formation ou deux ans si le dispositif est prolongé comme cela est discuté en ce moment au niveau fédéral.

Il n'y a donc pas de risque qu'une modification subite du dispositif conduise à des licenciements, nous ne sommes pas du tout dans cette optique. La Municipalité a eu l'occasion de dire quels étaient ses plans s'agissant de l'évolution des effectifs du corps de police.

Sachant qu'à l'échelle nationale, on estime qu'environ 2/3 du budget attribué à la politique de la drogue est affecté au pilier de la répression, quelle est la répartition du budget entre les quatre piliers de la politique de la drogue en ville de Lausanne, avant et après les nouvelles mesures annoncées ?

Ces mesures s'inscrivant dans le cadre du budget de fonctionnement voté et de l'effort budgétaire prévu par la Municipalité dans le plan de législature, elles n'ont pas d'incidence sur la répartition des charges entre les quatre différents piliers.

Aujourd'hui la Ville de Lausanne engage plus de trois millions par an pour la réduction des risques, sans compter les dépenses consenties plus largement pour le dispositif bas seuil (hébergement d'urgence, nourriture) auquel la population toxico dépendante a recours. Pour être complet, il conviendrait de prendre également en compte les dépenses importantes engagées par le Canton, en charge principalement des dépenses de prévention et de thérapie.

Quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle de mettre en œuvre pour renforcer les piliers prévention, réduction des risques et thérapie de sa politique de lutte contre la drogue ?

Je me permets de signaler à ce point que ces réponses sont évidemment coordonnées entre les différentes directions de la Ville,

Dans le cadre de la politique des quatre piliers, les Communes sont concernées par la réduction des risques et par la répression. La Ville de Lausanne a mis en place de nombreuses prestations pour les personnes en situation de marginalité (lieu d'accueil, travail social, etc...) en subventionnant des institutions partenaires. Le dispositif addiction de la Ville de Lausanne se coordonne activement avec le Canton. Par ailleurs, le dispositif communal va être complété par l'espace de consommation sécurisé qui permettra aux personnes présentant une problématique d'addiction de ne plus devoir consommer dans la rue et dans des lieux qui posent de vrais problèmes de salubrité. Dès l'automne, cet espace de consommation sécurisée ouvrira ses portes dans le quartier du Vallon.

Le pilier de la réduction des risques concerne aussi le Canton pour les mesures sanitaires. Par exemple la question de l'échange du matériel stérile, développé par le programme cantonal de prévention des maladies transmissibles.

Et c'est là que cela devient important. L'année 2018 marque donc à la fois un renforcement significatif du volet réduction des risques, la politique lausannoise sans aucun doute la plus importante depuis l'introduction de la distribution de seringues et en même temps un effort sans précédent de présence uniformé dans la rue pour lutter contre le deal de rue.

Comment la Municipalité compte-t-elle gérer « l'effet ballon », décrit par les spécialistes comme étant la principale résultante des politiques de répression du deal, soit un simple déplacement des dealers vers les quartiers ou les villes moins sécurisés par la police (et bizarrement généralement les moins favorisés ou les plus éloignés du centre-ville) sans aucune réduction quantitative de la consommation de stupéfiants ?

Je crois qu'il faut encore une fois distinguer la question du deal de rue de la question de consommation de drogue. Le dispositif proposé vise précisément à rééquilibrer les missions préventives et répressives de la police. Il est à noter par ailleurs que dans plusieurs villes alémaniques, il a été possible de réduire significativement le deal de rue – les exemples cités de Berne et Zurich le démontrent bien – celui-ci a certes été reporté ailleurs, notamment dans les appartements, mais il a permis de diminuer la pression sur le domaine public, ce qui est loin d'être négligeable par rapport au sentiment d'appartenance de tous, des rues et des places et du sentiment d'impunité induit par le deal de rue.

Ces mesures sont par ailleurs accompagnées d'un dispositif de conduite à l'échelon opérationnel et politique qui se préoccupera évidemment des éventuelles répercussions de reports de ces actions dans l'autre terrain. Le dispositif sera amené à évoluer en fonction des différents constats.

Comment la Municipalité compte-t-elle garantir la sécurité des consommateurs, alors même que, selon les experts, de telles politiques de répression ont tendance à renforcer la présence de drogues de plus en plus fortes et dangereuses pour la santé

et conduisent les consommateurs à se procurer des drogues dans des conditions toujours plus risquées pour leur sécurité ?

La Municipalité rappelle que le dispositif prévu s'intégrera parfaitement dans la politique des quatre piliers. La Municipalité étend évidemment maintenant ses actions des préventions notamment dans les écoles contre toute consommation de drogue. C'est l'absence de consommation de drogue qui constitue le meilleur comportement pour éviter les risques liés à la drogue.

Le dispositif bas seuil d'ores et déjà mis en place par la Municipalité, avec ses partenaires ABS, Le Passage, La Terrasse, le Distribus, SPort'ouverte, Relaid, l'Eveil, Fleur De Pavé, Mère Sofia continuera son travail d'accompagnement sur le terrain au profit des personnes toxicodépendantes, notamment en délivrant des messages de réduction des risques liés à la consommation de produits stupéfiants.

L'espace de consommation sécurisée sera également un outil important pour l'action sociosanitaire et préventive auprès de toxicomanes.

La Municipalité a-t-elle procédé à une évaluation pour prévoir vers quels quartiers de la ville ou quelles agglomérations du canton son « maillage du territoire » allait reporter le deal réprimé ?

Comme déjà dit ci-dessus à la question 9, ces mesures seront accompagnées d'un dispositif de conduite et la remontée d'information du terrain permettront de déterminer les lieux où s'opéreraient d'éventuels reports. Il y a une coordination étroite entre les tâches qu'effectuent la Police de Lausanne et les autres polices communales ainsi que la Police cantonale.

Quelles mesures supplémentaires la Municipalité compte-t-elle mettre en place dans les quartiers autres que les six quartiers explicitement ciblés si l'effet ballon se matérialise? Et avec quel budget ?

Comme déjà dit la Municipalité et le corps de police adapteront le dispositif en le restructurant. En l'état, aucune mesure impliquant des ressources supplémentaires n'est prévue, nous travaillons dans le cadre du budget alloué par le Conseil communal.

Comment la Municipalité a-t-elle mis en œuvre le rapport-préavis 2015/66 en réponse au postulat d'Hadrien Buclin qui demandait précisément que la Ville de Lausanne lutte contre la progression du deal de rue en participant aux expériences pilotes sur la distribution contrôlée et régulée du cannabis ?

Pour rappel, depuis la décision du Conseil communal du 6 décembre 2016, la Ville de Lausanne a rejoint le groupe de travail des villes suisses qui développe des projets pilotes de distribution de cannabis. Lausanne n'a pas développé son propre projet pour se concentrer dans un premier temps sur l'ouverture de l'espace de consommation sécurisée. Elle soutient la modification du cadre légal fédéral pour permettre la mise en place d'expériences pilotes, on verra à la question suivante ce qu'il en advient.

Compte tenu de la motion du Conseil des États adoptée en date du 15 mars 2018 demandant la légalisation des expérimentations de distribution contrôlée du cannabis, des déclarations subséquentes du Conseil fédéral soucieux d'aménager la loi sur les stupéfiants en ce sens, la Municipalité ne juge-t-elle pas opportun d'intensifier son engagement en faveur de la réalisation de ce type d'expérience pilote en ville de Lausanne ?

La distribution de cannabis dépend du cadre légal fédéral. On peut noter que la Ville de Berne a déjà soumis son projet au niveau de la Confédération et n'a pour l'instant pas reçu de réponse favorable permettant le développement d'une expérience concrète.

Le Parlement a bloqué hier les projets pilotes des villes en modifiant la LSup qui devrait permettre aux villes de mener des expériences de distribution de cannabis à des

fins scientifiques. Nous verrons maintenant si le Conseil fédéral intervient à nouveau dans ce débat pour trouver des solutions.

La discussion est ouverte

M. Benoît Gaillard (Soc) : – Quel emballement ! Il est rare de constater une telle agitation des esprits et des médias, pour l’instant pas du Conseil communal, mais enfin croisons les doigts.

Une telle accélération du rythme des prises de position, une telle hystérisation des échanges que nous avons connus ces dernières semaines autour du trafic de rue, permettez-moi de le désigner par un terme français. Après cette séquence un peu frénétique dans laquelle nous avons été tous peu ou prou absorbés, il paraît utile, et je suis très reconnaissant aux deux interpellateurs d’avoir commencé cette démarche, de commencer par ralentir le tempo pour traiter de la question avec autant de calme qu’il est possible bien que l’on soit dans le cadre d’un débat urgent du Conseil communal.

Je souhaite ici au nom du groupe socialiste affirmer les lignes directrices que nous nous sommes données pour aborder la question du deal et plus largement les problématiques de sécurité publique, que nous ne nous sommes pas données hier ni même avant-hier, mais il y a quelques années et que nous continuons à suivre avec cohérence.

Première nous entendons et continuerons à entendre et à écouter les plaintes des riverains concernant les nuisances très concrètes et tangibles que génère l’installation d’un trafic de rue dans un quartier. Le bruit nocturne, le va-et-vient incessant des voitures ou des personnes, les inévitables escarmouches, les comportements parfois déplaisants de vendeurs postés en permanence au même endroit et parfois alcoolisés, ou d’acheteurs auxquels on peut faire les mêmes reproches. Comme toute plainte d’habitant d’un quartier, elle mérite d’être vérifiée, comparée, discutée, mais jamais pour nous elle ne mérite d’être disqualifiée a priori. Et si nous prenons au sérieux l’idée d’améliorer les conditions de vie pour tous les habitants de cette ville, alors il nous est impensable de jeter l’éponge face au trafic de rue, que ce soit au nom de l’inégalité sociale qui existe bien entre ceux qui s’y livrent et ceux qui la subissent, ou pire au nom de la difficulté à agir concrètement.

Alors certes, réfléchissons global et à long terme comme demandé par M. Dupuis, mais ne nous empêchons pas de proposer pour autant des mesures de terrain et des mesures immédiates. Susciter le sentiment que l’on abandonnerait les quartiers populaires, que l’on peut bien y tolérer une dose de trafic de drogue, c’est à notre avis planter les graines d’une vraie fragilité de notre ville face aux propositions démagogiques et face à d’autres suggestions qui seraient, elles, réellement racistes.

Deuxièmement, nous considérons que la rue doit appartenir à tous et que cette maxime vaut contre toutes les restrictions d’accès. Pour commencer par évoquer un exemple un peu différent, je parlerais de l’accès des hommes et des femmes à l’espace public. Nous avons eu l’occasion de nous accorder pour le dire récemment dans ce Conseil, la rue a trop souvent été conçue pour les hommes, par les hommes, favorisant les usages masculins de la rue. Nous voulons des rues dans lesquelles femmes et hommes se sentent à l’aise et en sécurité, mais nous voulons aussi des rues, des places, des quartiers publics ouverts et accessibles à tous. Ce principe universel s’applique à toute privatisation, quelle que soit sa forme. Nous ne sommes pas disposés à accepter sans broncher que tel lieu de la ville, encore une fois souvent situé dans un quartier plutôt populaire, plutôt dense et mixte, devienne le lieu de la vente de drogue où l’on ne peut circuler sans se faire interpellé ou en acheter, et donc s’en voir restreindre l’accès.

Et je tiens à préciser ici que le racisme n’a à mon sens rien à voir dans cette affaire. J’aimerais revenir sur deux exemples donnés par M. Johann Dupuis, le Platzspitz et le Letten à Zurich. Retournez voir ces images de ces scènes ouvertes de la drogue où il y avait à la fois le problème de consommation, mais aussi le problème de la vente. Et

bien vous n'y trouverez pas la présence d'Africains comme vendeurs, comme les désignait M. Calame dans une récente tribune au *Temps*, vous n'y trouverez que des gens tout à fait blancs. Et pourtant l'émoi populaire a été très important, cela prouve bien qu'aborder cette question comme nous l'avons malheureusement fait au Conseil communal sous l'angle du racisme est une fausse façon de le faire. Sans que l'on ne puisse nier évidemment qu'il y a des comportements racistes qui existent, tant au niveau de la population que d'à peu près tout autre acteur.

Troisièmement, nous adhérons en tant que socialistes à ce que les mêmes règles s'appliquent à tous dans un Etat de droit démocratique. Il appartient pour nous au pouvoir judiciaire dans des cas concrets d'apprécier les circonstances, éventuellement d'adapter les peines. Mais ce n'est pas à nous de laisser s'installer un sentiment d'impunité quant à certains actes illégaux concernant par ailleurs des substances qui sont nuisibles pour la santé, génératrices de dépendances sous prétexte de la condition dans laquelle vivent ces personnes qui s'y livrent.

Si évidemment il ne peut pas être question d'oublier que la demande créée en partie l'offre, en conclure que l'offre doit être toujours tolérée sans aucun sens des proportions ni aucune régulation serait à notre avis une erreur à la fois logique et politique.

Ces positions nous les défendons sans discontinuer depuis au moins une décennie à Lausanne. Nous les avons défendues lorsqu'un municipal d'une autre formation de la majorité de gauche dirigeait la police. Nous les avons défendues lorsqu'un Municipal socialiste dirigeait la police et nous continuons à les défendre aujourd'hui. Les textes récents que nous avons déposés au Conseil communal en témoignent. Nous réfléchissons selon les principes que je viens d'évoquer, mais sans oublier d'y ajouter une conviction profonde, celle naturellement que le trafic de rue tel qu'il prend place aujourd'hui dans notre ville n'est évidemment qu'une composante de plusieurs phénomènes et qu'il a plusieurs facteurs explicatifs.

Le deal n'est d'abord qu'une partie de la problématique de la consommation de drogue en général. Je l'ai dit, M. Dupuis l'a dit, la demande de telles substances ne date pas d'hier et l'action publique dans le domaine doit pouvoir s'appuyer sur les quatre piliers, la prévention, la réduction des risques, la thérapie et la répression. Me soit permis d'ailleurs, de faire ici une petite incise. Si vous allez voir l'histoire des la politique des quatre piliers en Suisse, vous verrez qu'une partie de son institutionnalisation a eu lieu exactement au même moment où l'on évacue les scènes ouvertes de la drogue dans un certain nombre de villes alémaniques dans les années 90.

La politique des quatre piliers ne s'est pas constituée en tolérance de phénomène de consommation ou de vente dans l'espace public qui générerait des dérangements, elle s'est construite précisément sur le présupposé que l'on doit à la fois accepter d'évacuer des scènes ouvertes qui dégénèrent, et en même temps mettre en place un équilibre. Mais accepter la politique des quatre piliers, c'est aussi admettre le quatrième pilier et l'action policière contre le trafic à tous les échelons.

Quant à modifier la façon dont la société traite les drogues, que l'on parle de dépénalisation, de légalisation de telle ou telle substance, évidemment que c'est une question à traiter, mais si cela n'apparaît que comme l'astuce d'autorités qui n'arrivent plus à maîtriser le phénomène de la vente illégale, alors ça n'a simplement aucune chance. Vous ne légaliserez aucune drogue si cela apparaît la façon de régulariser une situation dont on a perdu la maîtrise. Et ce n'est peut être pas un hasard si les villes alémaniques, dont le trafic est moins présent dans la rue sont les plus ouvertes sur ces questions.

M. Dupuis l'a dit, M. Hildbrand également, le Conseil national a enterré l'article sur l'utilisation scientifique du cannabis sur l'existence de la possibilité de conduire des études scientifiques en fournissant du cannabis, je cois que nous devons aussi un

moment donné dans ce Conseil communal prendre acte du fait que ce débat sur la légalisation n'avancera pas de manière significative au cours de ces prochaines années. Cela n'enlèvera rien à notre détermination politique à le faire avancer, à chacun d'entre nous qui avons signé le postulat de M. Buclin et d'autres interpellations, mais enfin il faut à un moment prendre acte. Et par rapport à ce qu'a dit M. Hildbrand, je me risque à un pronostic, non, après un désaveu aussi cinglant, le Conseil fédéral ne va pas revenir avec un article législatif de si tôt. Il faudra une modification des circonstances, il faudra peut-être simplement qu'un peu d'eau passe sous les ponts.

Le deal, enfin, est évidemment lié au phénomène de la migration tel qu'il se pratique aujourd'hui dans notre ville, cela n'a pas toujours été comme cela, la migration elle-même due aux importantes inégalités sur le plan mondial. Nous ne modifierons pas les grandes dynamiques par une action sur le plan municipal, nous ne changerons pas davantage, aussi déterminés soyons-nous, l'état de fait qu'il existera toujours des personnes pour risquer de gagner leur vie de cette manière, alors que de nombreuses autres options leur restent inaccessibles.

Mais dire cela, ce n'est pas renoncer, c'est aussi rappeler que nous croyons à la capacité d'accueil de la Suisse, tout en rappelant que l'intégration n'a jamais fonctionné que lorsqu'elle s'est faite par le travail et pas par le trafic de drogue. Il ne faut jamais oublier quelle est la situation concrète, objectivement peu enviable des personnes qui se livrent au trafic de drogue. Mais ce constat ne doit pas nous conduire à une mise en concurrence des misères qui délégitimeraient la parole d'habitants des quartiers du centre-ville dont la qualité de vie se détériore de façon tangible, je suis content de voir que M. Dupuis l'a aussi reconnu à la suite de Mme Pernet.

A ce type de raisonnement qui mettrait un type de misère avec une autre, opposant simplement l'universalité des règles, l'universalité des droits et la recherche de meilleures voies pour les migrants, un député socialiste est intervenu au Grand Conseil pas plus tard qu'il y a quelques mois pour valoriser la rémunération des personnes situées dans le processus de l'asile qui souhaitent travailler comme le propose l'EVAM à toutes les personnes qu'elle prend en charge.

Enfin, le deal est une partie de la question plus large de la sécurité dans l'espace public, envisagée selon nous comme une condition d'exercice très concrète du droit constitutionnel, on ne se déplace pas dans un espace dans lequel on ne bénéficie pas d'une sécurité minimale. Et prétendre que le déroulement constant de transactions illégales dans un quartier n'en influence ni l'atmosphère ni la tranquillité serait, me semble-t-il, faire preuve d'une certaine mauvaise foi à laquelle, je tiens à le dire, jusqu'ici personne ne s'est livré ce soir.

Alors où en sommes-nous aujourd'hui ? Il serait à la fois imprudent de notre part, et malhonnête, de prétendre détenir les clés d'un problème qui a certes connu des fluctuations pour le meilleur et le pire, mais qui n'est de toute évidence pas résolu aujourd'hui. Non, mais en revanche nous nous sommes inquiétés, en particulier au début de cette année 2018 avant que certains projecteurs de plateau de cinéma se braquent sur la thématique, nous nous sommes inquiétés de l'absence de la part de la Municipalité d'un plan, d'objectifs formulés, d'intentions affichées, je vous renvoie aux deux interpellations que le groupe socialiste a déposées bien avant l'éclatement de ce débat. Et si nous débattons aujourd'hui en urgence, c'est aussi faute d'avoir obtenu au cours des derniers mois, je le dis pour M. Hildbrand, des réponses claires aux questions que nous avons posées.

Nous avons beaucoup entendu ces derniers jours qu'il n'y avait pas de solutions miraculeuses. C'est évidemment vrai. Mais ce constat ne doit pas nous empêcher d'en chercher qui soient simplement un peu plus efficaces. Les mesures annoncées récemment, dont il faut rappeler qu'elles s'inscrivent dans un paysage communal et cantonal qui comprend des actions de résultat des risques existants ou à venir, nous

avons parlé de l'espace de consommation, de prévention et de thérapie, ces mesures valent la peine d'être observée.

Je l'ai dit en préambule, nous allons continuer à observer la situation avec un certain calme malgré les pics d'attention médiatiques. Nous avons attiré l'attention sur le risque d'une nouvelle détérioration de la situation il y a quelques mois, puis il y a quelques semaines suite à une assemblée de quartier un peu houleuse dont vous avez entendu parler, nous maintenons l'intention ce soir en déposant une interpellation ordinaire par la voie de Denis Corboz pour obtenir des informations consolidées sur l'aspect relevant de l'organisation policière, de la politique pénale, de l'exécution des peines, des fameuses bases légales fédérales, comme nous l'avons fait il y a quelques semaines sur les structures de traitement de plaintes portant sur les activités de la police.

Nous sommes également intervenus au niveau fédéral et au niveau cantonal pas plus tard qu'hier pour questionner l'adéquation des moyens déployés pour lutter contre les réseaux mafieux qui contrôlent le trafic, pour demander de mieux valoriser le travail des personnes qui se trouvent dans le processus d'asile, pour interroger aussi le Canton sur le bilan qu'il tire de Strada et d'une manière générale du ministère public et de la justice sur le sujet.

En conclusion, nous faisons nôtres, très modestement, un peu des positions du regretté Olivier Guéniat, et je cite, « une société sans drogue et donc vente de drogue, cela n'existe pas ». L'objectif doit dès lors être pour nous, et je cite à nouveau « de maintenir une certaine pression, de faire en sorte que les réseaux criminels ne puissent pas étendre leurs activités, d'éviter que le trafic ne se développe davantage, et de faire en sorte qu'il ne soit pas insupportable pour le citoyen ». Tout en se montrant lucide sur la réalité des addictions et tout en misant évidemment principalement sur la lutte contre les réseaux. Nous ne demanderons pas non plus de promesses irréalistes, nous ne ferons pas de procès d'intention, mais nous ne relâcherons pas l'attention sous quelque prétexte que ce soit lors des mois à venir.

M. Philippe Stauber (PLC) : – Que de beaux discours. Si les discours pouvaient faire la différence, nous pourrions rentrer satisfaits ce soir, mais je ne suis pas convaincu que cela suffise. Je me concentre maintenant sur le deal de rue en tant que problème d'ordre public et de sécurité publique. Je le précise parce que c'est cela le cadre selon moi, et non la discussion sur la consommation ou la vente de drogues.

D'abord je ne suis pas sûr d'avoir compris les réponses longues de la Municipalité. Je me permettrais donc de poser trois questions très simples dans l'espoir d'obtenir des réponses tout aussi simples.

Premièrement, pour le municipal Payot, le deal de rue autour des établissements scolaires n'est pas acceptable. Soit. Alors M. le Municipal que faites-vous concrètement si un tel trafic est constaté ?

Deuxième question, la protection des établissements scolaires et leurs alentours sera-t-elle renforcée et comment ? Par la surveillance, par une force d'intervention ?

Troisièmement, selon le municipal Hildbrand, les mesures de police visent à réduire le deal de rue sur l'espace public. Je suis entièrement d'accord. Comment allez-vous constater cette réduction dans l'espace public ?

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Comme je fais partie du Corps de police je ne vais pas du tout me prononcer sur ce qui va être fait, mon patron s'est exprimé sur le sujet. Par contre j'aimerais parler à M. Dupuis qui nous dit que ce n'est pas si grave le deal dans la rue, mais en fait quand vous n'accédez pas au produit, éventuellement vous allez vous faire soigner. Parce que quand l'accessibilité est facile, vous avez tendance à continuer. La toxicomanie est une souffrance et le seul moyen d'y pallier est d'aller voir des spécialistes qui peuvent soulager votre souffrance psychique et physique et

entreprendre un traitement pour arriver à ne plus prendre ce genre de produit, même si avec le temps pour certaines personnes ce n'est plus possible.

Vous avez parlé du Letten. Vous deviez être très très jeune parce que moi j'ai 46 ans et il y a vingt-six ans en arrière j'y suis allé au Letten. J'ai eu l'occasion de passer à cet endroit-là et bien que votre ville de Lausanne doive j'espère ne jamais subir ce spectacle, parce que ce n'est pas une, deux ou une dizaines de personnes qui dealent, c'est 80-100 personnes sur une place dans des états plus que lamentables et ce sont des choses que je n'ai pas pu oublier.

Vous parlez du cannabis l'air goguenard, « ce n'est pas grand-chose », alors je ne sais pas ce que sont les chiffres en Suisse, car ils ne sont pas trop communiqués, mais a priori en France il y a 30 % des jeunes adultes qui finissent à l'hôpital psychiatrique pour diverses maladies psychiques déclenchées par leur consommation de cannabis. Donc, faire croire que le cannabis c'est juste fumer un peu d'herbe et ça fait rire, non il y a des pathologies. Et à l'heure actuelle, ces substances ont été trafiquées par des spécialistes pour augmenter leur force et leur puissance, ce qui fait qu'elles leur créent de vrais problèmes de santé publique. Et penser que ce n'est pas grave, il y a des gens qui ne s'en remettent pas et qui ont leur vie qui à moins de 20 ans est complètement grillée par cette pathologie. Donc toujours que c'est une drogue douce, et bien selon certains spécialistes il n'y a plus de drogues douces à l'heure actuelle et l'on peut tous en souffrir et cela concerne tout le monde.

Mme Sandra Pernet (CPV) : – Je ne savais pas que l'on pouvait faire si long avant une interpellation, alors à défaut de l'avoir fait avant je le ferai après.

Je vais en premier lieu répondre à M. Dupuis qui me dit dès le départ qu'il est surpris sur le fait que je parle dès le départ de prévention. Depuis bien avant mon intervention du 20 mars dernier, je ne fais que parler de prévention. Alors peut-être que lors de mes interventions dans les médias vous n'avez pas voulu entendre ce que je voulais dire, je vais donc vous le répéter.

Le Service de l'enfance et des quartiers a également un rôle à jouer. Ce dicastère a le pouvoir et le devoir de sécuriser nos écoles, de mettre à profit les structures existantes en les réadaptant aux besoins qui changent, par exemple les éducateurs de rue, les campagnes de prévention, les lieux d'accueil pour mineurs, le Pédibus. Ce dicastère peut aussi collaborer avec d'autres dicastères, il est temps que la Municipalité réfléchisse ensemble et propose une solution en réunissant tous les acteurs.

Vous nous parlez de Zurich, je vous parle de Neuchâtel. J'ai lu attentivement votre interpellation qui justement m'a vraiment interpellée, parce que beaucoup d'exemples sortent de ce que vous avez pu entendre sur le plateau d'*Infrarouge*, mais il y en a un que vous n'avez pas entendu qui est ce procureur de Neuchâtel. Alors oui, Zurich et Neuchâtel n'ont pas pris les mêmes moyens, mais Neuchâtel a quant même réussi à réduire la visibilité du deal de rue et à sécuriser les abords des écoles.

Je vais m'adresser maintenant à M. Benoît Gaillard. Avant de faire partie de ce Conseil communal, j'ai commencé ma vie politique au Parti socialiste lausannois. En 2012 déjà, alors que les dicastères de la police et des écoles étaient en mains socialistes, je suis venue plusieurs fois demander de l'aide pour ce que je commençais à voir dans mon entourage. Jusqu'à aujourd'hui je n'ai toujours pas obtenu de réponse. Alors oui vous avez raison sur un point, M. Gaillard, c'est qu'effectivement il n'y a pas de racisme, par contre que vous jetez la pierre à ce dicastère qui n'est plus maintenant dirigé par le Parti socialiste, c'est un peu abuser. Parce que ô combien de fois, et je ne suis pas la seule à être venue vous voir, je ne vous ai jamais intéressé dans mes discours, jamais.

Je suis donc très contente que le Parti socialiste puisse aujourd'hui s'intéresser et que l'on puisse enfin discuter tous ensemble et peut-être trouver une union et une solution

ensemble, mais ne venez pas me dire qu'à l'époque vous étiez déjà très intéressé par la problématique, ce qui n'est pas vrai.

Dans tous les cas les réponses que j'ai obtenues ce soir ne m'ont pas vraiment satisfaites et pour donner suite, le groupe le Centre va déposer une résolution.

M. Claude Calame (EàG) – J'aimerais revenir sur un point un peu délicat et l'intervention qui est à l'origine de notre débat. Vous l'avez compris, autour des petits dealers de stupéfiants dans quelques rues de Lausanne, nous devrions accepter des propos qui ont été diffusés sur la liste des membres du Conseil communal et d'après moi ces propos touchent à la diffamation.

Nous devrions nous laisser convaincre par ce chantage affectif qui consiste à évoquer publiquement le deuil profond et irréductible d'une famille qui a perdu un fils par la consommation addictive de stupéfiants. Et accuser sur cette base la Municipalité d'homicide par négligence en raison de sa supposée incurie à l'égard du deal de rue, c'est tenter de la rendre pénalement responsable des conséquences extrêmes que peut en effet avoir la consommation addictive de stupéfiants. Mais en définitive, c'est nous en rendre responsables nous, conseillères et conseillers communaux, nous qui avons approuvé et soutenu la Municipalité dans une politique qui est axée non pas sur la répression du seul deal de rue, mais sur les quatre piliers qui ont déjà été largement évoqués dans ce débat.

D'ailleurs je remarque que c'est à ce même chantage affectif que nous avons été aussi soumis, nous membres du Conseil communal, à l'occasion d'un précédent débat sur les violences policières lors des opérations de contrôle des petits vendeurs de stupéfiants dans la rue. L'utilisation de la liste des adresses électroniques du Conseil communal, non seulement pour la diffusion de ces propos que j'estime diffamatoires, mais aussi pour la diffusion de photographies sélectives qui permettent le pire des amalgames racistes, dealers égal Africains, en dit long sur l'irresponsabilité politique du geste qui est à l'origine de notre débat ici. Et je dois le dire fermement, nous ne sommes pas dupes, nous connaissons la relative inefficacité ici et ailleurs de la répression, par ailleurs parfaitement légale des petits dealers, nous savons les difficultés que rencontre la Police judiciaire pour lutter contre les grands réseaux de trafic de drogue, et nous savons aussi que ceux-ci continuent à bénéficier en Suisse de larges complicités financières, c'est même le procureur de Genève, M. Jornod qu'on n'accusera pas d'être un gauchiste, qui a encore une fois dénoncé les insuffisances de la loi sur le blanchiment de l'argent sale, et enfin nous savons que le problème du deal nous renvoie finalement aux consommatrices et aux consommateurs qui entretiennent ce marché, c'est-à-dire une partie de la population lausannoise.

M. Pierre Conscience (EàG) – J'aimerais commencer en répondant à notre collègue M. Fracheboud. Vous avez soulevé à raison les dangers de la consommation de cannabis et je crois qu'il y a eu un malentendu quand vous avez écouté les propos de mon camarade Johann Dupuis, car je sais qu'il ne minimise pas les risques du cannabis et personne à Ensemble à gauche et dans cet hémicycle.

La question est l'efficacité du deal de rue pour répondre à ces problèmes sanitaires extrêmement importants que vous soulevez à raison. Et vous estimez dans votre argumentation qu'il y a un lien entre la présence visible et la disponibilité facile de la drogue dans la rue et la consommation. Le problème, et c'est en effet assez instinctif comme raisonnement, c'est que c'est faux. C'est faux pour les populations à risque tant il a été prouvé qu'il n'y a jamais eu de corrélation quelconque entre la présence de deal de rue dans une zone et la consommation générale du stupéfiant qui est vendu. C'est absolument faux, et de ce point de vue là j'aimerais saluer les propos du municipal Hildbrand, non seulement ce soir, mais aussi lors de la conférence qui a été à l'origine de la polémique qui a été soulevée, qui est de reconnaître que la problématique du deal de rue n'est au fond pas directement liée à la consommation de drogue, c'est une

problématique de vivre ensemble qui, je le reconnais parfaitement, peut prendre aussi une composante de sécurité et de sentiment d'insécurité. Mais lutter contre le deal de rue ce n'est en tout cas pas lutter contre la consommation de la drogue, que ce soit chez nos jeunes ou dans la population en général.

C'est un fait que corroborent tous les experts qui travaillent sur le sujet. Pour ne prendre que l'exemple de M. Savary du Groupe romand d'étude des addictions, qui nous rappelait récemment dans le *24 heures* que je cite, « nous avons dans ces dernières années en Suisse renforcé la répression pour éliminer le deal de rue, mais malheureusement la situation s'est plutôt détériorée pour la population. Ce n'est pas une surprise, car toutes les études montrent que là où la répression augmente, elle n'a pas d'impact sur la consommation, mais en revanche elle augmente la violence et l'insécurité ».

Ce qui m'amène au deuxième aspect. Le groupe Ensemble à gauche n'a aucun malaise à dire qu'il y a un sentiment d'insécurité que génère le deal de rue et la présence de ces personnes dans l'espace public, et n'a donc aucun problème à dire que nous devons tous et toutes ensemble réfléchir et prendre des décisions qui nous amènent à répondre à ce sentiment d'insécurité. Mais dans cette réponse nous devons aussi peser les effets des politiques que nous proposons, pour rassurer la population versus santé et réduction des risques.

Dans la mesure où les politiques répressives que met sur pied la Municipalité depuis maintenant six ans n'ont pas d'efficacité sur la réduction du nombre de dealers dans la rue, c'est globalement le même phénomène auquel on fait face depuis 2012, où pour le rappeler le duo de l'ancien syndic et de celui d'alors disait comme un seul homme qu'on allait éradiquer le deal de rue en quelques mois, on y est toujours avec les méthodes qui sont toujours les mêmes.

Résoudre un sentiment d'insécurité cela ne se fait pas forcément par une présence supplémentaire de policiers en uniforme dans l'espace public, cela peut aussi se faire du côté de la Direction de M. Payot où il aurait fallu aller toquer pour réévaluer dans l'espace public des travailleurs sociaux hors murs. Je n'incrimine pas du tout M. Payot là-dedans par ce que je sais qu'il n'a pas beaucoup de pouvoir pour déterminer la politique générale qu'annoncerait la Municipalité dans ce contexte.

Il y a d'autres méthodes que la question sécuritaire pour répondre à un sentiment d'insécurité. Allez regarder ce qui se passe dans un quartier dont la situation est absolument comparable, centre-ville, grande ville romande, présence visible de dealers, les Pâquis à Genève. Il n'y a pas une, pas deux, mais trois associations de quartiers qui sont hyper actives sur ces problématiques et sur d'autres, parce qu'elles intègrent cela dans une problématique générale de comment se réapproprier le quartier. Et dans leur réflexion, ce qui ressort, c'est que les attentes principales ce n'est pas tant qu'il y ait plus de policiers, c'est qu'il y ait un vivre ensemble qui soit possible dans cette situation qui est certes complexe et insatisfaisante – je rejoins M. Gaillard sur le fait que l'on ne doit pas être résigné –, mais ce que nous disons et notamment avec l'exemple lausannois depuis six ans, c'est que les réponses que propose la Municipalité par son seul volet policier, annoncé en vitesse la semaine dernière, ces mesures ne sont pas efficaces, il faut y opposer des mesures à caractère social, d'intégration, comment aller au contact de ces personnes.

Et en parallèle de cela, dans l'attente de changement des cadres législatifs au niveau fédéral, réguler et contrôler le trafic de rue, ce n'est pas impossible dans le cadre actuel, la Ville peut tout à fait faire en sorte de maîtriser où et quand a lieu ce trafic plutôt que dans une illusion totale, prétendre qu'elle va les éloigner, mais toujours les reporter ailleurs.

Cette politique a donc des écueils, et elle révèle aussi certaines inefficacités. Quand M. Hildbrand se félicite que le deal de rue diminue pour que le trafic se passe après

dans des appartements, je me permets de questionner cette efficacité, car quand cela se passe dans des appartements, je peux vous dire que les conditions sanitaires et sécuritaires pour les personnes qui consomment sont pas mieux que dans la rue, elles sont même bien pires. Plus vous invisibilisez le trafic de drogue, plus vous le rendez dangereux et néfaste pour la santé des gens. Il faut donc chercher à le contrôler, le maîtriser et ne pas le cacher sous le tapis.

Et dans ces écueils il y a en effet les propos outranciers de certains, qui récupèrent cette polémique pour faire du foin, comme l'a très justement dénoncé mon camarade Claude Calame. De ce point de vue là, j'aimerais vivement regretter les propos de notre syndic qui ont été tenus sur la RTS dimanche dernier 3 juin à l'émission *Mise au Point*. M Junod vous saluiez un certain courage du cinéaste Melgar dans les propos qui ont été tenus, vous saluiez aussi le courage d'une personne qui ose avoir ces propos parce qu'il serait de gauche et défendrait les migrants, remercier quelqu'un qui dit en substance que les dealers dans ce quartier venant de l'Afrique de l'Ouest ont plus de chance d'avoir le sida et seraient « en manque de baise », pardonnez-moi le propos, et qu'ils auraient plus envie de harceler voire d'abuser sexuellement nos jeunes filles, excusez-moi, mais ces propos c'est du racisme de généraliser des comportements comme cela à une catégorie de personne. C'est du pur et simple racisme. Remercier une personne qui dit cela, j'estime que c'est faire honte à nos institutions, honte à notre population et honte aussi aux travailleurs sociaux qui sont là au quotidien pour essayer justement de déconstruire ces propos qui sont autant d'amalgames, qui mettent de l'huile sur le feu, qui nous empêchent de discuter sereinement de la problématique.

Je le relève ici, mais cela me semble grave de saluer de tels propos, une personne comme celle-ci ne cherche pas du tout à réduire le problème, elle tire la couverture à elle, les personnes qui chercheraient à résoudre les problèmes dans ces quartiers, je les invite à faire une chose, mettez-vous ensemble entre voisins et voisines et vous verrez que ce sera comme aux Pâquis, des solutions et des propositions beaucoup plus riches et complexes que simplement plus de flics là où il y a des dealers.

M. Vincent Rossi (Les Verts) – J'aimerais rappeler que les Verts défendent une politique cohérente dans la reconnaissance et la lutte contre toutes les addictions, quelles qu'elles soient. Pour cela, face à l'échec de la lutte répressive concernant les addictions illégales, nous prônons une approche pragmatique qui peut se résumer à ceci : légalisation, réglementation, prise de contrôle. Tout le reste n'est que gesticulation en attendant mieux.

Pour le moment, nous attendons mieux, comme cela a été évoqué en raison du rejet de la motion Zanetti au Conseil national hier. Je rejoins tout ce qui a été dit par mes préopinants MM. Gaillard et Conscience qui ont globalement très bien parlé, et je rejoins en particulier ce qu'a dit oralement M. Dupuis en parlant de sanctuarisation des zones scolaires et en parlant de dissuasion.

Bannir le trafic à proximité des écoles, c'est un sujet tellement émotionnel qu'il ne se discute même pas.

Pour la dissuasion : je salue l'orientation stratégique qui vise à faire davantage de présence et donc à dissuader le trafic, plutôt que de viser des arrestations.

Les arrestations sont très dispendieuses en ressources humaines, sans donner de visibilité de police, donc sans effet dissuasif. En même temps, elles sont totalement inutiles, avec ou sans prisons, peu importe : les dealers sont de la chair à canon, ils sont remplaçables. C'est donc une bonne idée de mettre davantage d'efforts sur des mesures qui ont des effets concrets sur le terrain sur le réel problème dénoncé ces dernières semaines : la présence des dealers.

Le défi sur lequel nous allons être très attentifs est bien entendu celui de « l'effet ballon » : comment la Ville va-t-elle réussir à endiguer les zones de trafic ? Va-t-elle

réussir à suivre l'évolution du marché et va-t-elle le guider vers des zones non sensibles ? Nous attendons de voir, et comme je l'ai dit, nous attendons mieux.

M. Axel Marion (CPV) : – J'aimerais commencer mon intervention en saluant celle de M. Fernand Melgar notamment, ainsi que de notre collègue Sandra Pernet, sans lesquelles nous n'aurions pas le débat de ce soir qui peut avoir ses excès, mais que, je pense, chacun d'entre nous considère comme juste et sain concernant cette problématique.

J'aimerais rappeler à nos collègues d'Ensemble à gauche que les propos peut-être un peu expéditifs utilisés par M. Melgar ressemblent fort à des propos que peuvent tenir dans d'autres contextes les gens de votre parti quand il s'agit de dénoncer des situations. Parce que l'on crée le débat et la prise de conscience et je ne pense pas que dans le cas de M. Melgar il y avait une volonté de se positionner ou faire du buzz, il y a un drame personnel comme c'est finalement le cas pour notre collègue Pernet et ce drame c'est logique qu'il puisse avoir une extension politique, c'est aussi pour cela que l'on fait de la politique. Si chacun d'entre nous se rappelle de son arrivée en politique, souvent il y a une raison et à la fin on essaie d'en tirer des politiques publiques.

Je pense qu'il est juste de dépasser le simple débat ou les simples réactions épidermiques et il faut aussi saluer les choses, et je pense pour ma part que les réactions enregistrées par ces fameux 200 cinéastes et autres menaces qui ont été déclenchées contre Fernand Melgar sont tout à fait inacceptables, c'est une manière choquante de traiter quelqu'un qui a tout de même fait beaucoup par rapport à la question des migrants.

Concernant le plaidoyer de M. Gaillard tout à l'heure, brillant comme il nous y a habitué, j'aimerais quand même lui dire que depuis 2006 nous avons eu des municipaux de gauche à la police et nous n'avons pas réussi à résoudre le problème. Je reconnais qu'il est complexe, mais de prétendre aujourd'hui que vous avez tout fait pendant ces dix années pour essayer d'éradiquer la chose et que comme par hasard hier vous déposez six interpellations au niveau communal, cantonal et fédéral, mais que ce n'est pas du tout lié à la polémique en cours et que vous ne participez pas à l'hystérie, j'aimerais un peu corriger les choses.

Il faut remettre chacun à sa place, renvoyer la balle auprès du municipal de police actuel c'est un peu facile, peut-être a-t-il commis des maladresses ou pas su à un moment donné saisir que quelque chose se passait, mais on peut en dire autant depuis douze ans de la Municipalité, qui je le rappelle est clairement à majorité de gauche.

Un petit mot par rapport à la réponse à l'interpellation de Mme Pernet, aux mots de M. Payot, c'est assez significatif, notre interpellation portait sur les questions de jeunesse, et lorsque vous avez développé, M. Gaillard, il y a très peu d'éléments qui portent spécifiquement sur les écoliers, sur la jeunesse, sur les familles, sur les parents. Et la réponse de M. Payot est celle que l'on pouvait attendre, c'est-à-dire qu'il y a déjà beaucoup de choses qui se font, on ne voit pas la nécessité de faire beaucoup plus. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui il y a une situation qui est aigüe et une peur présente dans la population et les familles qu'il faut continuer le régime normal. Nous estimons que cela ne suffit pas et qu'il faut prendre conscience de cette problématique et renforcer les choses.

Ce que vous dites M. Payot sur les travailleurs sociaux hors murs, je veux bien qu'ils s'occupent d'autres situations, mais tout de même, leur présence peut être une aide et l'on peut tout à fait réaffecter les priorités de certains travailleurs de cette Ville lorsque c'est nécessaire et que cela peut rassurer la population. Je pense que ça c'est un discours extrêmement fort, la résolution que vous verrez tout à l'heure va dans ce sens en étant plus générique et laissant une marge de manœuvre à la Municipalité, mais c'est de cela que nous voulions faire prendre conscience.

Je trouve personnellement symptomatique que dans la majorité des interventions qu'il y a eu ce soir, cette question des enfants et des jeunes ai finalement été relativement secondaire.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je ne crois pas que l'on soit ici pour juger des propos tenus par M. Melgar, ce n'est pas le sujet des deux interpellations. Si l'extrême gauche juge que M. Melgar a dépassé des lignes rouges, libres à eux d'engager les démarches qui pourraient l'être dans ce contexte, mais je ne crois pas qu'il faille faire un débat sur M. Melgar en particulier.

J'aimerais aussi que l'on se rappelle pourquoi on se trouve dans cette situation aujourd'hui. Cette situation est née d'un drame qui s'est produit lors d'un contrôle, que ce drame a été malheureusement récupéré, qu'il est arrivé dans ce plénum, qu'il y a eu une manifestation avec des propos qui n'étaient évidemment pas ceux de l'extrême gauche, mais qui y a tout de même participé, avec ces messages biaisés sur l'action de la police, sur ce qu'elle faisait et sur cette répression contre le deal.

Donc quand vous venez M. Dupuis nous parler d'amalgames par rapport aux actions de Mme Pernet ou de M. Melgar, j'aimerais également vous retourner la chose, comment le sujet a débuté dans ce plénum et en ville autour de ce drame et de la récupération que vous en avez fait avant que la justice ne prenne sa décision.

Ensuite, et je dirais que c'est la première erreur que vous faites, c'est que la population se rend bien compte qu'il y a ce deal, quoique vous disiez M. Calame, que ce soit dans *24 heures* où vous prétendez que la présence des vendeurs est discrète, donc soit vous ne sortez pas beaucoup, soit quand vous sortez vous faite preuve d'une cécité assez impressionnante. N'importe qui le voit et c'est bien pour cela que la population réagit aussi fortement, alors peut-être qu'on a de la peine à attendre ses besoins, mais il faut quand même lui apporter une réponse et j'ai envie de dire que cette population, qu'elle soit de droite ou de gauche, a une aversion pour cette présence continue à certains points de la ville pour le deal.

Je salue que l'on aborde la question des quatre piliers, c'est vrai qu'il y a eu une proposition de la Ville dernièrement concernant la répression et la présence dans les rues, c'est simplement dommage que ce soit le municipal Hildbrand qui soit envoyé au charbon alors que les autres piliers sont plutôt à chercher du côté d'autres départements de la majorité de gauche, dont certains membres sont de votre propre parti, M. Dupuis. Je salue qu'on aborde l'ensemble des éléments qui sont nécessaires dans cette lutte qui est compliquée et à plusieurs échelons, maintenant la population aujourd'hui appelle à ce que ce ne soit plus aussi visible dans les rues, qu'il n'y ait plus ce sentiment d'impunité face à la loi et que ça ne soit pas aussi visible et clair même si cette présence est semble-t-il discrète pour certains.

Donc vous vous trompez sur ce qui énerve véritablement les gens et il n'y a pas le seul volet policier qui est proposé, il y a énormément de choses qui ont été faites et si vous souhaitez de nouvelles mesures dans les autres piliers, tournez-vous vers les membres de votre majorité, vers ces municipaux qui sont de votre camp et qui pourront apporter des réponses si vous souhaitez qu'il y en ait plus.

Je trouve aussi un peu dommage que nous ne fassions pas une autocritique. Ce qui arrive aujourd'hui est quand même l'histoire d'un échec ou d'une vision un peu fautive de cette problématique, d'un laisser-aller, qui est le fait d'une politique – alors évidemment que la crise migratoire ne date pas d'il y a vingt ans – un peu aveuglé par rapport à cette problématique ces vingt dernières années. Mais de nouveau, qui a pris le dicastère de la police et de la sécurité ces vingt dernières années ? Ce n'est pas le PS, ce n'est pas les Verts, qui se sont un peu bouché le nez sur cette question, cela a toujours été refilé aux minoritaires, ce que ce soit le PLR ou le POP qui n'a pas un amour fou pour le sujet, et la preuve en est que la dernière fois qu'un POP a eu ce dossier il a préféré le refiler, et c'est la seule fois où un socialiste a repris à bras le

corps ce dossier. Il faut aussi faire une autocritique et aujourd'hui on arrive à un stade où nous, conseillers communaux, vous municipaux, devez apporter des réponses.

Alors c'est facile de venir la bouche en cœur lire le programme de chaque parti en disant on aimerait ça ou ça, mais ce serait bien aussi de regarder en arrière pour voir ce qui a été fait ou pas fait et dans les nombreux débats de ces x derniers mois sur le sujet, je vous rappelle qu'au début lorsque l'on disait que le deal était vraiment visible en ville, on nous disait qu'on peignait le diable sur la muraille et il a fallu un réveil de la population pour qu'enfin les lettres noires écrites sur les programmes se concrétisent.

Donc aujourd'hui, je trouve qu'il faut qu'on garde la raison sur ce dossier, il y a eu des erreurs, il y a une proposition qui est clairement faite de mettre une présence dans la rue, et non le volet policier ne va pas attiser le sentiment d'insécurité ou la violence. C'est une présence dissuasive, ce n'est pas des matraqueurs qui sont au coin de la rue pour attendre que quelqu'un passe et lui en mettre une sur la tête. On n'en est pas à ce stade-là, on n'est pas aux Etats-Unis, et c'est cela que la population attend et venez avec des propositions concrètes auprès de vos municipaux pour les autres piliers et cessez de croire que la Municipalité ne fait que dans ce domaine-là puisque ce soir il nous a été prouvé qu'il y avait plusieurs éléments qui étaient faits, maintenant reste à les pousser.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Nous avons deux résolutions à déposer suite à ce débat, que j'avais préparé en amont de ce débat, preuve en est que celui-ci n'a pas changé grand-chose aux positions d'Ensemble à gauche. Je voulais également remercier M. Hildbrand pour ses réponses même si je reste quand même dans l'expectative quant à une donnée en particulier, je lui ai demandé de me dire à Lausanne quelle était la répartition du budget entre le pilier de la répression et les autres, il nous a dit que le pilier de réduction des risques pesait 3 millions à Lausanne. J'aimerais savoir combien pèse le pilier de la répression des petits dealers dans la ville de Lausanne parce que vous ne m'avez pas donné ce chiffre et je gage qu'il est bien supérieur.

Et c'est là qu'il faut revenir aux débuts de ce débat qui part d'un sentiment de ras-le-bol de la population quant aux dealers, et que fait la Municipalité de Lausanne ? Elle répond avec un plan de répression du deal. Je crois que pour le dire simplement et de manière courte, c'est empoigner le problème par le mauvais bout parce que le problème du deal de rue serait plus intelligemment réglé si on soignait les personnes dépendantes de drogue. C'est aussi simple que cela et le fait que la Municipalité réponde à cela avec un plan uniquement axé sur la dissuasion, c'est clairement une mauvaise réponse et on ne peut pas accuser Ensemble à gauche d'avoir généré cette réponse municipale, au contraire nous demandons un autre plan et c'est pourquoi nous avons ces deux résolutions.

Pierre-Antoine Hildbrand : – Il est sain qu'il y ait des débats tranchés sur différentes visions du rôle du Conseil communal, de la Municipalité, de l'action de la Police, de son effet et des différentes politiques de lutte contre la consommation de drogue.

J'aimerais revenir au sujet de ce soir, la lutte policière contre le deal de rue et les différentes variations que l'on peut avoir dans ce domaine. Et j'aimerais dire clairement les choses, je n'ai pas encore connaissance des divers projets de résolution, mais notre modèle, MM. Conscience et Dupuis, ça n'est pas les Pâquis, c'est Zurich ou Berne. Il faut réduire la visibilité du deal de rue, il faut lutter contre le deal de rue pour permettre une réappropriation universelle de certaines rues de Lausanne, c'est là l'objectif porté par la Municipalité et que le Corps de police a pour mission de mettre en œuvre.

Nous comprenons que cet objectif puisse être discuté, mais nous devons assumer cet objectif qui a déjà été annoncé dans le cadre du programme de la législature. Et puis il y a un conseiller qui a posé une question qui mérite une réponse, c'est M. Stauber, s'agissant de comment nous allons mesurer la réduction.

D'abord je constate qu'on nous demande de mesurer la réduction, mais tout le monde a un avis sur l'étiage actuel, ce qui assez intéressant. Evidemment que si nous avons un dispositif visible, nous avons aussi un dispositif qui n'est pas directement visible et celui-ci permettra d'apporter un certain nombre de réponses opérationnelles sur les effets de report, que nous ne sous-estimons pas, et sur comment le dispositif se déploie puisque nous sommes intéressés évidemment à connaître les conséquences directes concrètes de policiers en uniforme aux abords de certains établissements, mais aussi dans les quartiers qui ont été préannoncés et à voir ce qu'il se passe. Et puis nous devons également compiler d'autres données d'autres sources pour avoir une vision aussi claire que possible de la situation.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – M. Stauber avait également posé une question concernant l'intervention sur le périmètre scolaire. Redire que l'intervention en tant que telle, c'est quelque chose qui paraît simple puisque si un professionnel de l'école constate la présence de dealers dans les alentours, il le signale au Corps de police et le prie d'intervenir. Le Corps de polices garde bien entendu toute son autonomie dans le cadre du dispositif qui a été exposé le 5 juin.

Aussi préciser que le débat actuel me donne l'impression que l'explication concernant la prévention n'a pas été totalement comprise sur le fait qu'il y a un enjeu de deal de rue, qui mérite une réponse en matière d'ordre public, et il y a une problématique de risque de consommation de substances psychoactives chez des mineurs qui mérite une mesure de prévention. Celles-ci se déclinent sous la forme d'une prévention secondaire pour les personnes qui présentent une consommation et pour lesquelles des interventions spécialisées doivent être faites, et il y a une prévention primaire et large où le sens est d'essayer de renforcer les capacités des jeunes au sens large et qui ne fait pas que diaboliser des substances, à un âge où souvent le message insistant sur les risques et la mise en danger de soi risque de ne pas toucher les personnes les plus en danger de justement sombrer dans ces consommations, en raison de leur sentiment d'invulnérabilité. Du coup, le sens de l'intervention est surtout de renforcer les ressources, et c'est aussi ce que la Ville fait, typiquement avec des campagnes de prévention et d'éducation telles que celle concernant l'alcool qui a été faite l'année passée, telles que celle qui se développe actuellement et qui vise à favoriser le respect et la citoyenneté et la capacité à s'affirmer comme des acteurs dans l'espace public.

Pierre-Antoine Hildbrand : – Excusez-moi de reprendre si rapidement la parole pour répondre à une question supplémentaire de M. Dupuis. Comme il a été dit, aujourd'hui Lausanne engage quelque 3 millions par an pour la réduction des risques, sans compter un certain nombre de dépenses consenties plus largement pour le dispositif A Bas Seuil auquel la population toxicodépendante peut avoir recours.

Et de l'autre côté, il y a des chiffres qui sont donnés assez régulièrement par rapport aux coûts d'un équivalent plein temps policier qui sont directement rattachés à la lutte contre le deal de rue, mais aussi une partie des réseaux. Le premier chiffre donné était de 3 millions, là on arrive à 5 ou 6 millions.

La présidente : – Je propose que nous enlevions toutes les demandes de parole puisque chaque groupe s'est largement exprimé et que nous mettons sur les écrans les trois résolutions, que nous puissions les discuter. Des oppositions ? Oui alors on continue.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Permettez-moi ce soir à ce stade du débat d'être un relais, le porte-parole d'un citoyen. Car ce citoyen, s'il avait été présent aujourd'hui aurait peut-être souhaité s'exprimer en ces termes. Néanmoins il a écrit ces quelques lignes afin que je vous les lise, je cite : « Il faut cesser de s'attendrir sur ces quelques individus qui d'un côté pleurent sur leur condition, et de l'autre empoisonnent nos enfants. Je suis las d'entendre et de lire dans la presse comme ici les sempiternelles excuses données pour justifier le comportement de ces pauvres dealers. Est-ce qu'un

élu, qui a défendu ici la cause des dealers, n'a jamais présenté ses condoléances aux familles qui ont perdu un enfant ? Est-ce que ceux qui nous expliquent que le seul moyen de survie des trafiquants qui sont dans nos rues est de vendre des produits hautement addictifs et toxiques à nos enfants se sont déjà confrontés à la vision que les policiers et services médicaux voient dans les yeux éteints d'un adolescent qui croyait qu'un gramme de cocaïne ne le tuerait pas ? Avons-nous dans cet hémicycle quelqu'un qui s'est rendu chez une famille pour leur annoncer que leur fils ou fille a malheureusement été retrouvé inanimé et que malgré une intervention rapide des secours cela n'a pas suffi à le sauver ? Si bien qu'aucun d'entre vous y compris dans l'exécutif n'avez jamais été confronté à cette triste et malheureuse récurrente situation, qu'il faut maintenant voir notre réalité lausannoise en face et agir d'une voix concordante pour enrayer cette machine délétère qui s'est emballée afin de protéger avant tout nos enfants des trafiquants de drogue. » Et c'est signé « un citoyen, un père d'un enfant toxicodépendant ».

Il vous remercie de votre attention, car il vous regarde à présent.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Je vais prendre la parole au nom de Mme Anne-Françoise Decollogny qui malheureusement ne pouvait pas être là ce soir. M. Consience proposait aux habitants de quartier de s'unir en association, c'est déjà le cas puisque Mme Decollogny préside le collectif Vinet-Beaulieu et est habitante de la rue Vinet, je vous lis son intervention :

« L'assemblée générale de notre collectif d'habitants a eu lieu cette année le 7 mai dernier sur le thème deal de rue et vie de quartier et nous avons invité M. le Municipal de la sécurité et de l'économie à venir traiter ce thème. Ce thème s'imposait au vu de l'aggravation de la situation que nous avons pu observer progressivement depuis de nombreux mois. Augmentation du nombre de dealers dans le quartier, soit carrefour St-Roch – Cèdre et Maupas-Cèdre ainsi que dans les rues avoisinantes.

Augmentation a fortiori des ventes de produits en pleine journée au vu et au su des passants, présence 24h sur 24, présence plus marquée sur les trottoirs et les carrefours alors qu'ils étaient plutôt discrets par le passé, et fait nouveau interpellation des passants. Les quelque cent personnes qui s'étaient déplacées ont largement fait part de leur ras-le-bol voire de leur colère face à l'impunité des dealers et aux différentes nuisances qui accompagnent leur présence, bruit et urine contre les murs notamment. Et de la drogue cachée un peu partout dans le quartier, insuffisance de l'action policière.

Aux différentes questions du public sur les possibilités de réduire le phénomène, M. le Municipal a mis en avant les moyens de lutte limités de la Ville de Lausanne : manque de cellules pour les dealers une fois arrêtés, titre de séjour leur permettant de séjourner ici et mention de la baisse de la criminalité ainsi que de la consommation de stupéfiants pas pire que dans les autres villes suisses. Ces propos n'ont évidemment pas rassuré l'assemblée.

Quelques interventions de la salle étaient des propositions : dédier une zone géographique de tolérance au trafic ou augmenter le nombre de chiens de police par exemple. Et des parents se sont aussi exprimés manifestant leur inquiétude pour leurs enfants, dont beaucoup fréquentent le collège du quartier, soit le collège St-Roch notamment. Il faut dire qu'aujourd'hui on attend une amélioration et que les mesures prises par la Municipalité porteront leurs fruits. Et on peut voir que le désir de la Municipalité de désorganiser le deal va certainement donner lieu à des améliorations.

Nous aimerions toutefois soulever un aspect du problème qui doit être pris en compte de manière spécifique, les enfants. Il nous paraît impératif que le deal de rue soit éloigné des abords des écoles, et ceci dans un périmètre suffisamment vaste. La fréquentation de l'école doit s'accompagner d'un climat de confiance tant pour les

parents que les enfants. A noter que plus de 800 enfants fréquentent les écoles du quartier, tant publiques que privées, St-Roch, Pierre Viret, Valentin, Liceo Pareto.

Je suis également membre de la commission de l'établissement Villamont – St-Roch depuis plusieurs années. Notre dernière séance a eu lieu jeudi passé et j'ai recueilli des informations qui tordent le cou à certaines affirmations présentées dans la presse :

1. Ni le directeur ni les enseignants n'ont jamais été interpellés soit par des enfants, soit par des parents à ce sujet. Mais il est vrai que des filles se font siffler ou interpeler, on fait plus face à du harcèlement de rue, ce n'est pas la même chose même si c'est inacceptable.
2. Suite à la polémique, notamment suite à l'article de presse indiquant que les écoliers de St-Roch étaient approchés par des dealers, aucun parent ne s'est manifesté auprès de la direction ou d'enseignants pour confirmer ces propos.
3. Un renforcement de la prévention est souhaité. Les affirmations de la presse sont clairement sans fondements. Les membres de la commission représentant les enseignants et la direction ont également mentionné une mesure qui a sécurisé le préau, lequel posait des problèmes. L'accès sud de la cour est depuis près de deux ans fermé par un portail dès les classes terminées et la situation actuelle est jugée satisfaisante, car les dealers et leurs clients ne peuvent plus utiliser la cour pour leurs transactions.

En conclusion, il est indispensable de libérer l'espace public aux abords des écoles et renforcer la capacité des enfants et adolescents à faire face à des situations où ils seraient susceptibles de se laisser tenter par des mesures de sensibilisation et de prévention. Tels nous paraissent être les impératifs pour la protection des enfants. »

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Je suis un peu déçu par le niveau de concentration et le niveau de qualité du débat ce soir, tout est parti de ce coup de gueule de M. Melgar qui a été un peu brut de décoffrage, mais qui a dit clairement qu'il n'était pas là pour proposer des solutions, mais pour gueuler. Sur le moment j'ai pris cela comme une déclaration un peu lâche, mais après tout pourquoi pas, c'est aux personnes dans cette salle et autres cénacles de décision du pays de proposer des solutions. C'est pour cela que j'attendais ce débat pour avoir quelques pistes, je suis sur ce point-là assez déçu.

M. Miauton invitait à regarder vers l'arrière pour se rendre plus sage de ce qui a été fait au préalable, si on remonte suffisamment loin il y a une substance qui a été interdite pendant une bonne période et qui a mené à une grande criminalité et pourtant que l'on boit au Conseil communal à toutes les pauses, c'est l'alcool. De grandes familles mafieuses se sont fait un fric énorme dont certains noms assez connus comme les Kennedy qui ont ensuite profité là-dessus, ça n'a rien résolu, au contraire cela a rendu les substances incontrôlables avec des qualités qui rendaient aveugle, d'autres fou, avec des débats qui avaient exactement les mêmes arguments que ceux qui ont été évoqués ce soir par les chantres de la répression et de la tactique plutôt policière.

Si cela n'a pas marché malgré l'ouverture de bars en surnombre, la consommation continue de baisser, les cas graves continuent de baisser, grâce à des techniques de prévention, de régulation des substances et de contrôle strict de la vente d'alcool. On ne tolérerait pas que des personnes viennent vendre de l'alcool dans les préaux des écoles, on ne tolérerait pas que des gens viennent y vendre des cigarettes et c'est exactement sur le même terme que l'on doit s'adresser pour la vente d'autres drogues et substances psychoactives.

Donc tout ce qui a été annoncé comme mesures ce soir n'a rien de surprenant, on a foncé beaucoup de portes ouvertes à part dire que l'on veut protéger nos enfants et

qu'ils ne tombent pas dans une situation de dépendance. La dépendance s'installe pour remplacer quelque chose qui n'existe pas, dans un affect, dans une vie, et c'est cela que l'on doit combattre et quelle que soit la substance qui va remplacer cet affect, on doit la combattre et accompagner les personnes qui sont à risques.

J'aimerais quand même insister sur un dernier point par rapport à l'alcool, si les gens y croient formellement ce soir, je les invite à rejoindre la Croix Bleue et à combattre cette fois-ci une substance qui fait bien plus de morts et de dégâts à la société, que les drogues dont on a discuté ce soir. Donc même si les décisions fédérales de cette semaine sont très décevantes et repoussent peut-être l'émergence de solutions d'une dizaine d'années, je serais d'accord avec les propos de M. Gaillard même si j'étais un peu plus optimiste qu'au niveau local on puisse pousser à trouver des solutions sensées et à long terme.

Mme Barbara Pagès (Soc) : – Je souhaite m'exprimer sur la question du deal de rue en tant que conseillère communale particulièrement sensible aux questions de vivre ensemble et aux valeurs de respect et de bienveillance qui fondent une société humaine.

Cela fait plus de vingt ans que j'habite le centre-ville de Lausanne que je connais bien et que j'ai pu voir évoluer pendant ces deux décennies. A cet égard il est évident que la situation a changé ces dernières années et que la présence de dealers dans certains points stratégiques de la ville n'a cessé de se renforcer en nombre et que leur attitude timide au départ et devenue de la part de certains groupes clairement dominante, surtout vis-à-vis des femmes.

Il se trouve que les lieux dans lesquels ils exercent leurs activités illégales sont également des lieux de vie pour une part importante de Lausannoises et de Lausannois, qui aspirent comme tout un chacun à un cadre de vie agréable et sécuritaire. Moi-même maman d'enfants en âge scolaire, je partage l'inquiétude de nombreux parents qui, confrontés quotidiennement à la présence de dealers, s'interrogent sur la banalisation de cette pratique qui s'est peu à peu imposée de manière insidieuse dans notre tissu urbain.

Toute société a envers ses membres une attente légitime que ceux-ci respectent un certain nombre de règles et de lois, et il se trouve que la pratique du deal de rue heurte de plein fouet les lois et les valeurs, notamment celle du respect et de la non-mise en danger de la vie d'autrui.

Comme on l'a déjà dit ce soir, la position du groupe socialiste est clairement que le deal n'a rien à faire à proximité des écoles, mais aussi des parcs et des quartiers d'habitation. C'est essentiel que les Lausannois et spécifiquement certains groupes comme les personnes âgées et les familles ne doivent pas vivre avec de la peur ou un fort sentiment d'insécurité. Lausanne a toujours été une ville accueillante et nous tenons à mettre tout en œuvre pour que chaque enfant puisse y vivre une enfance harmonieuse et aussi éloignée que possible de cette pratique illégale.

La population de Lausanne a fortement augmenté au cours de cette dernière décennie comme d'ailleurs la fréquentation nocturne de notre ville, et l'on a peut être atteint un seuil critique et comme les autres grandes villes de Suisse, on commence à être confronté à de plus en plus de problématiques qui appellent une solution et il faut absolument que l'on régule le trafic de drogue.

On a pu voir dans les médias qu'une étude du marché des stupéfiants dans le canton de Vaud est en cours et le deuxième volet des résultats sera publié à la mi-juillet, cela contribuera certainement à mettre en place des mesures efficaces pour contraindre le trafic de drogue et limiter son impact pas seulement par rapport à la répression, mais aussi aux autres piliers d'une politique efficace contre le trafic de drogue, la prévention, la thérapie et la réduction des risques.

Notre groupe sera particulièrement vigilant à ce qu'il y ait un suivi à long terme et que le trafic ne se reporte pas sur d'autres quartiers de la ville de Lausanne.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Je vais me permettre de revenir à l'interpellation de Mme Pernet et surtout à la réponse de M. Payot qui m'a franchement laissée sur ma faim et qui est un manque de courage assez grave. M. Payot a été interpellé sur l'attitude de l'école dans le préau et la place des enseignants et les réponses qu'il a données méritent des précisions.

Quand M. Payot dit que la surveillance dans l'école est assurée par le concierge, et les surveillants à la récré, je suis un peu estomaquée, j'espérais que le rôle des enseignants était un peu plus important dans cette question d'importance. Egalement concernant le fait que les parents ne se plaindraient pas aux enseignants que leurs enfants ont des problèmes de contact avec la drogue, je suis aussi estomaquée, vous avez probablement tous des enfants et savez comme c'est difficile pour les parents d'intervenir auprès des enseignants même pour des broutilles et je peux m'imaginer qu'il n'y a pas beaucoup de parents qui vont prendre leur bâton de pèlerin pour se plaindre. Donc dire qu'il y a peu de retour des parents ne doit pas être une mesure pour croire que tout va bien.

L'autre chose est d'associer les parents à la prévention liée à la drogue dans les écoles, alors là aussi je suis assez estomaquée quant on nous dit on va attendre, s'il y a des demandes on fera quelque chose, ce n'est pas cela que j'appelle de la prévention. Quand on entend aussi le témoignage de Mme Decollogny qui dit que dans le groupe il y a plusieurs parents qui se sont inquiétés de tout cela, ete bien je pense qu'on doit les écouter, il n'y a pas besoin d'attendre qu'ils viennent encore demander à la Municipalité de faire quelque chose.

La dernière chose c'est une émission que plusieurs d'entre vous ont peut-être écoutée sur l'exemple de Neuchâtel, qui n'a peut être pas résolu tous les problèmes de drogue, mais qui a pris un certain nombre de mesures, d'entente avec le procureur et d'autres services, avec des places en zone carcérale réservée pour les trafiquants et j'aurais bien voulu savoir si c'est une démarche qui est aussi entreprise au niveau de la Ville de Lausanne pour mettre une pression sur les délinquants pris en flagrant délit et qui donnerait un exemple pour les autres.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je voulais revenir sur les propos tenus par MM. Dupuis et Conscience. Quand ils disent qu'il n'y a pas de rapport entre le nombre de dealers et la consommation. Il y a quelques mois en arrière ce Conseil a voté une diminution de l'accessibilité à l'alcool pour lutter contre l'alcoolisation des adolescents. On nous aurait menti ? Cela ne sert à rien puisque cela ne va pas faire augmenter la consommation.

Quant on parle des petits dealers, non il n'y en a pas, il y a des dealers, c'est la quantité de stupéfiant dont ils sont en possession qui est une question au niveau de la justice, si vous avez beaucoup vous risquez plus.

M. Grégoire Junod, syndic : – Deux choses qui sont compliquées dans ces questions de deal et de toxicomanie, c'est que nous sommes sur des problématiques qui sont aussi larges que systématiques, c'est vrai lorsque l'on parle du local de consommation, de mesures de police ou de prévention, le reproche vient toujours, et dans ce Conseil en particulier, de ne pas aborder la problématique dans son ensemble. Mais si on le fait, on finit par ne plus dire grand-chose, à part ce que c'est un problème global qui nécessite des solutions coordonnées d'un ensemble du dispositif.

Ensuite, c'est un domaine où les compétences sont largement partagées, entre celles de la Commune, celles du Canton et celle de la Confédération. Mme Schaller a reproché à mon avis à tort à M. Payot de ne pas avoir correctement répondu, il a très bien indiqué l'ensemble des mesures de prévention que prenait la Ville, mais le domaine scolaire dépend du Canton et nos compétences dans ce cadre-là sont limitées, M. Payot fait un

très bon usage de celles dont il dispose, notamment au niveau de la prévention, mais pour toute une série d'autres choses, notamment ce qui relève de l'enseignement et l'encadrement scolaire, nous sommes dans un domaine qui relève des prérogatives du Canton.

Et sur les quatre piliers, deux relèvent principalement des autorités cantonales, c'est la thérapie et la prévention alors que deux autres sont plutôt en partie des communes, et encore, pour partie la répression, mais la chaîne pénale est cantonale, et bien sûr la réduction des risques. Donc nous avons des compétences largement partagées, sans parler des compétences de la Confédération quand cela touche à la fois les dispositions du Code pénal et celles relatives à la loi sur les stupéfiants, et notamment la question de la dépenalisation possible ou pas.

Ce que je trouve paradoxal dans ce débat, qui consiste à dire « qu'a fait la Municipalité dans ce débat ? », nous avons dit que nous allions renforcer la partie préventive du Corps de police, à savoir des policiers qui patrouillent, comme l'a dit M. Hildbrand tout à l'heure, de prévenir la commission d'une infraction. La présence même d'un agent de police dans la rue fait que la commission de l'infraction est moins fréquente et cela a déjà une énorme vertu, cela évite le mécanisme d'une arrestation qui est extrêmement lourd, qui l'est d'autant plus avec le carcéral surchargé avec des personnes qui sont souvent relâchées. Il y a donc une cohérence et je m'étonne que l'extrême gauche qui défend aussi des missions préventives s'offusque à ce point du renforcement d'une mission préventive de la police qui est effectivement attendue de la population. Et c'est précisément le sens des mesures présentées par M. Hildbrand la semaine dernière.

Je me suis occupé de ce domaine pendant quatre ans et j'ai quand même constaté qu'il y a évidemment eu des fluctuations, mais que les moments où la question a été la mieux maîtrisée, c'est lorsque nous avons réussi à garantir une présence policière régulière, pas quelques heures par jour, mais de manière permanente sur un certain nombre de secteurs. Et c'est vraiment le sens des mesures municipales avec des ambitions qui sont plus vastes et c'est dans ce sens-là qu'on se donne des chances de pouvoir réussir, non pas pour faire disparaître le trafic de stupéfiants, mais dominer le deal de rue qui est un objectif important.

La meilleure preuve de cela, ce sont les situations en Suisse allemande, à Berne ou à Zurich, où le deal de rue a été en partie jugulé et maîtrisé malgré le niveau de consommation important. C'est évident que l'on a besoin de mesures de réduction des risques comme de prévention, mais aussi d'un dispositif policier.

Alors évidemment, la réussite de ces mesures va dépendre de beaucoup d'autres outils, comme le fonctionnement de la chaîne pénale, le cadre fédéral, la politique de réduction des risques de prévention, mais il y a une vraie cohérence à renforcer les patrouilles pédestres qui feront baisser la pression sur certains quartiers.

Et c'est quand même paradoxal qu'au moment où Lausanne va ouvrir un local de consommation, nous accusions la Ville de faire dans le tout répressif au moment où nous franchissons l'étape la plus importante depuis la distribution des seringues. C'est dire que si l'étape qui va être franchie cet automne est extrêmement importante en termes de réduction des risques.

Un dernier mot sur les propos de M. Melgar et mon intervention à la télévision. M. Calame a relevé un certain nombre de dérapages importants, comme le fait d'avoir publié des photos qui sont des actions clairement à la limite de l'Etat de droit, comme le fait d'avoir accusé la Municipalité d'homicide par négligence. Cela dit, et je maintiens mes propos, je pense que M. Melgar a aussi fait preuve d'un certain courage pour s'exprimer de là où il est, cinéaste, engagé auprès de migrants, personnalité de gauche du monde culturel, il a eu le courage de dire certaines choses. Et vous avez peut être vu la tribune de Patrice Mugny, ancien maire de Genève et qui disait très justement

que « nous avons le droit de défendre les droits des requérants d’asile, des sans-papiers, des laissés pour compte de notre société, d’opulence partielle et de dénoncer les attitudes déplaisantes, voire pire des gens issus des milieux que nous défendons, ceci pour le grand profit de ces mêmes milieux. Les pauvres ne sont pas tous gentils ou victimes, Fernand Melgar a raison, et nombre de ses détracteurs n’auront pour la plupart jamais son courage et sa détermination ». Il a eu le courage aussi de dissocier la question du deal de celle de la migration et je ne crois pas que l’on peut l’accuser d’avoir viré sa cuti sur la question de la défense des migrants.

La discussion est close

La présidente : – Il n’y a plus de demande de discussion nous allons afficher et discuter rapidement les trois résolutions.

Mme Sandra Pernet (CPV) : – « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce les mesures destinées à protéger les enfants et les jeunes lausannois du deal de rue, notamment dans les quartiers particulièrement touchés par cette problématique, et à les sensibiliser aux effets et conséquences de la consommation de drogues»

M. Johann Dupuis (EàG) : – « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place de nouvelles mesures centrées sur la prévention, la réduction de risques et la thérapie – dans les limites de ses compétences – de sorte que la répression du deal de rue n’engendre pas un accroissement des problèmes sanitaires et sécuritaires liés à la consommation de drogues. »

Et la seconde : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité formule rapidement des mesures pour mettre en œuvre le rapport-préavis 2015/66 et interpelle, en coordination avec les autres grandes villes de Suisse, les autorités fédérales pour que celles-ci permettent rapidement la distribution contrôlée et régulent le cannabis, de sorte à pouvoir instaurer rapidement de tels dispositifs à Lausanne. »

La discussion est ouverte

M. Johann Dupuis (EàG) : – Répondre rapidement à M. Rudaz que j’espère que ce premier projet de résolution satisfera vos ambitions de degré élevé d’intelligence dans les propos du Conseil communal, en tout cas j’ai essayé d’aller dans cette direction en prenant M. Hildbrand au mot, il a dit notre modèle ce n’est pas les Pâquis à Genève, c’est Zurich. Zurich n’a pas seulement ouvert quatre espaces de consommation contrôlée de drogues, elle a aussi une politique de tolérance du deal à proximité de ces endroits. En fait la Ville de Zurich a une politique de directionnalité plus complète que celle que propose Lausanne, celle de dire qu’il y a certains quartiers où on ne veut pas de deal, mais d’autres où l’on fait de la consommation contrôlée avec un peu moins de pression policière sur le deal, c’est cela que l’on appelle une véritable régulation spatiale du deal dans une ville.

Faites-en de même, M. Hildbrand, et je pourrais alors dire que vous avez osé embrasser le problème de la drogue un peu plus loin que ce qu’on pourrait attendre à un niveau basique. Ma résolution ne va pas aussi loin, mais vous avez entendu les chiffres, il y a environ deux fois le budget qui est investi dans la répression et la dissuasion du deal que pour la réduction de risques et je prose de rétablir une certaine égalité en la matière.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Au nom du groupe Ensemble à gauche, nous n’avons pas d’opposition à la résolution de Mme Pernet qui va dans le même esprit que la première que nous déposons et proposons de se soutenir mutuellement. Ce qui est relevé à la fin de la première c’est le fait qu’en effet il peut y avoir des écueils à une politique répressive si elle n’est pas coordonnée sur d’autres plans.

Sur la deuxième, certes la situation de l’avancement vers une dépénalisation au niveau fédéral n’est pas de la plus haute actualité, néanmoins il y a beaucoup de choses qui

bougent actuellement et cela peut bouger très vite et je trouverais bien que la Ville puisse accélérer en la matière et rattrape son retard par rapport aux autres villes qui ont participé cette démarche.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Le groupe socialiste soutiendra la résolution Pernet, concernant la première résolution Ensemble à gauche, celle-ci laisse sous-entendre que la Ville ne procède pas à des mesures sur les quatre piliers et en ce sens nous ne pouvons pas la soutenir. Et concernant la deuxième résolution, à notre sens elle est en dehors du domaine de compétence de la Ville de Lausanne, on ne devrait donc pas la soutenir.

M. Philippe Stauber (PLC) : – Une fois n'est pas coutume, M. Dupuis nous présente des résolutions de portée très générale à partir d'un sujet abordé dans une interpellation urgente qui finalement est très ponctuelle, à savoir le trafic de drogue dans les rues de Lausanne. Nous nous opposons à cette façon de procéder et pour ces raisons n'entrons pas du tout en matière sur les deux résolutions. Par contre nous acceptons celle de Mme Pernet.

M. Axel Marion (CPV) : – J'aurais beaucoup à dire sur ces résolutions, mais demande une motion d'ordre en vue notamment d'épargner l'argent des jetons de présence au budget de la Ville de Lausanne.

La présidente : – Est-ce que cinq conseillers soutiennent cette motion d'ordre ? C'est le cas. Celle est ceux qui soutiennent la motion d'ordre lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques refus et abstentions vous avez accepté la motion d'ordre et nous allons donc passer directement au vote des trois résolutions.

La première de Mme Pernet, celles et ceux qui l'acceptent votent oui, celles et ceux qui la refusent non et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert. Par 64 oui, 5 abstentions et 1 non vous avez accepté la première résolution.

La première de M. Johann Dupuis, celles et ceux qui l'acceptent votent oui, celles et ceux qui la refusent non et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert. Par 37 non, 26 oui et 6 abstentions vous avez refusé la première résolution de M. Dupuis.

Pour la deuxième résolution de M. Johann Dupuis, celles et ceux qui l'acceptent votent oui, celles et ceux qui la refusent non et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert. Par 34 non, 24 oui et 12 abstentions, vous avez refusé cette deuxième résolution et évité ainsi l'article 85. Bonne rentrée.

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de Sandra Pernet et consorts « *Deal de rue: et que fait-on pour notre jeunesse ?* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce les mesures destinées à protéger les enfants et les jeunes lausannois du deal de rue, notamment dans les quartiers particulièrement touchés par cette problématique, et à les sensibiliser aux effets et conséquences de la consommation de drogues. »

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de Johann Dupuis et consorts « *Gestion du deal de rue : la municipalité n'apprend-elle donc rien de ses erreurs passées ?* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

La séance est levée à 23h45